



Avril 2023

Prévoir-Vie

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière

Exercice clos au 31 décembre 2022

Table des matières

I - Introduction	4
II - Synthèse	5
A. Activités et résultats	8
A.1. Activité	8
A.2. Résultat de souscription.....	14
A.3. Résultat des investissements	16
A.4. Résultat des autres activités	17
A.5. Autres informations	17
B. Système de gouvernance	18
B.1. Informations générales sur le système de gouvernance	18
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité	24
B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	27
B.4. Contrôle interne	33
B.5. Fonction d'audit interne.....	36
B.6. Fonction actuarielle.....	37
B.7. Sous-traitance	37
B.8. Autres informations	38
C. Profil de risque	39
C.1. Risque de souscription	39
C.2. Risque de Marché.....	45
C.3. Risque de Contrepartie	49
C.4. Risque de liquidité.....	50
C.5. Risque opérationnel	51
C.6. Autres risques.....	52
C.7. Autres informations	52
D. Valorisation aux fins de solvabilité	53
D.1. Actifs.....	53
D.2. Provisions techniques	56
D.3. Autres passifs	60
D.4. Méthodes de valorisation alternatives	62
D.5. Autres informations	62
E. Gestion du capital	63
E.1. Fonds propres	63
E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	65
E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le capital de solvabilité requis	

E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	70
E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	70
E.6. Autres informations	70
Annexes.....	71

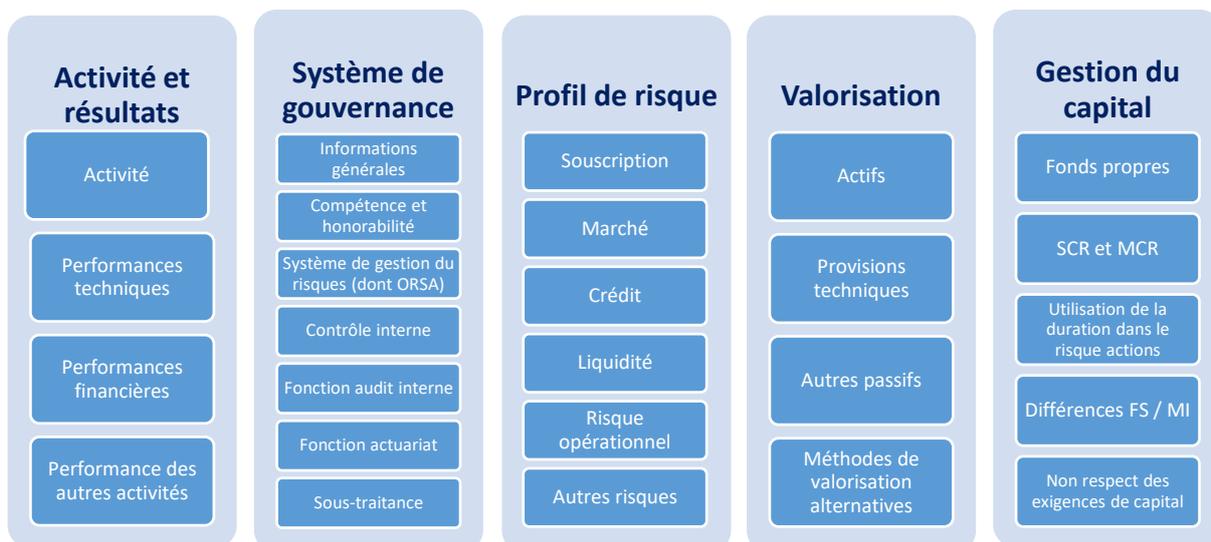
I - Introduction

L'article 51 de la directive Solvabilité 2 et l'article 300 des Actes Délégués imposent à toute compagnie d'assurance de veiller à communiquer régulièrement des informations sur leur solvabilité et leur situation financière. Les articles 293 à 297 des Actes Délégués imposent plus précisément aux compagnies d'assurance d'établir un rapport de leur solvabilité et leur situation financière, sur les points suivants :

- L'activité et la performance ;
- Le système de gouvernance ;
- Le profil de risque ;
- La valorisation à des fins de solvabilité ;
- La gestion du capital.

Le présent Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière permet à Prévoir-Vie de communiquer les informations relatives au cadre de son activité et de ses performances, à son système de gouvernance, à son profil de risque, à sa valorisation et à sa gestion du capital. La structure de ce rapport est établie selon la structure prévue à l'annexe 20 des Actes Délégués.

Il reprend donc le plan type prévu dans le règlement européen sur les actes délégués :



II - Synthèse

Activité et résultats

Prévoir-Vie est une société du Groupe Prévoir exerçant en France, en Pologne et au Portugal une activité d'assurance Vie et d'assurance Non Vie. Elle commercialise des contrats d'épargne et de prévoyance à destination des particuliers et des professionnels. Le portefeuille de contrats de Prévoir-Vie comporte trois familles principales de produits :

- Une famille dénommée « Prévoyance Vie », qui regroupe des produits de prévoyance, de type « mixtes », « dotales », « dotales/rentes éducation », « vies entières » ou « temporaires », ainsi que des contrats de prévoyance prévoyant le versement de rentes viagères en cas de décès.
- Une famille dénommée « Prévoyance Non vie » qui regroupe des produits couvrant exclusivement le dommage corporel via des indemnités journalières ou des rentes en cas d'incapacité, d'invalidité, d'hospitalisation ou de dépendance, des capitaux en cas de dépendance, d'invalidité ou de décès accidentel, de maladies graves et des garanties de frais de soins. La famille « Prévoyance Non Vie » comporte aussi des garanties complémentaires de type exonération des cotisations en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité de produits de type « Prévoyance Vie ».

Ces familles de produits, toutes générations de taux confondus, représente 17,3% du total des provisions techniques (hors provisions pour frais d'acquisition reportés).

- Une famille dénommée « Contrats d'épargne », composée de contrats individuels à primes périodiques en euros ou multi-supports, des contrats individuels à versements libres en euros, des contrats en euros à primes périodiques, souscrits dans le cadre de la loi Madelin, qui permettent aux travailleurs non-salariés non agricoles de se constituer un supplément de retraite sous la forme d'une rente viagère. Cette famille représente 78,4% du total des provisions techniques (hors provisions pour frais d'acquisition reportés).

Le reste du portefeuille de Prévoir-Vie est composé essentiellement de rentes en service et de contrats en instance de règlement d'une prestation.

Les primes émises brutes s'élèvent à 490 M€. Les primes nettes des opérations de réassurance sont en baisse de -3,3% à 420 M€ à fin 2022. Les prestations nettes des opérations de réassurance incluant la charge de provision pour sinistres et les frais de prestations sont en hausse de 0,6% à 389,9 M€. La reprise de provisions mathématiques et techniques nette de réassurance s'élève à 75,8 M€ en 2022 en hausse de 25,9%.

Les frais d'acquisition et d'administration s'élèvent à 109,4 M€ après opérations de réassurance, en recul de 3,1%.

Les produits de placement nets des charges de placement s'élèvent à 166,8 M€ en hausse de 14,4% par rapport à 2021.

Au 31 décembre 2022, en valeur nette comptable, les placements de l'entreprise affichent une légère augmentation annuelle de 0,2% et sont répartis, après transparence des fonds, à hauteur de 60,1% en obligations, 19,3% en actions, 0,6% en actions en représentation des UC, 17,3% en immobilier et 2,7% en monétaire. L'orientation des investissements de Prévoir-Vie sur l'exercice a consisté à maintenir la part obligataire en réinvestissant les remboursements, ce qui entraîne une stabilité de l'allocation d'actif en valeur comptable.

Prévoir-Vie a démontré sa capacité d'adaptation en absorbant les nombreux chocs auxquels l'entreprise a dû encore faire face (inflation, hausse des taux longs, tensions géopolitiques et sur le marché du travail, bataille des marges dans l'exercice des partenariats) et dégage ainsi un résultat social de 36,1M€ en hausse de 2% par rapport à 2021.

La poussée inflationniste soudaine, avec dans son sillage la hausse des taux longs et des taux de l'épargne administrée, a conduit Prévoir-Vie à poursuivre en 2022 l'accompagnement de ses assurés dans l'anticipation de devoir accroître la rémunération de leur épargne dans les années à venir. Prévoir-Vie a donc consenti un effort significatif en abondant la provision pour participation aux bénéficiaires. Cet effort a été rendu plus aisé grâce à la belle progression des produits financiers.

La transformation de Prévoir-Vie, avec ses conséquences vertueuses perceptibles dès le mitan du PE6, est toujours à l'œuvre aujourd'hui et le PE7 vise à les amplifier davantage encore : orientation prévoyance, seniors et TNS ; performance et développement du réseau et des partenariats ; haut niveau de service aux clients pour un meilleur maintien.

Systeme de gouvernance

L'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (ou « AMSB » au sens de l'article 40 de la Directive Solvabilité 2) de Prévoir-Vie est composé du Conseil d'Administration présidé par Mme Lacoste, Président Directeur Général. La composition du Conseil d'Administration a été modifiée au cours de l'année 2022 avec la nomination d'un nouveau membre, M. Damien Stefani.

La direction générale, formée du Président-Directeur général et du Directeur général délégué, met en œuvre la stratégie adoptée par le Conseil d'Administration. Elle est assistée par le comité de direction qui associe les directeurs représentant les enjeux clés de l'entreprise. Parmi eux, le Directeur général délégué et le Directeur financier ont été désignés par le Conseil d'Administration "dirigeants effectifs" au sens de la directive européenne Solvabilité 2 ; ils interviennent dans toutes les décisions significatives.

Conformément à l'alinéa 1 de l'article 44 de la Directive Solvabilité 2, le système de gestion des risques, basé sur une approche globale couvrant l'ensemble des risques auxquels est exposée l'entreprise, vise à pouvoir contrôler, gérer et déclarer, en permanence, les risques auxquels l'organisme est ou pourrait être exposé. Cette approche en matière de gestion des risques et de gouvernance est formalisée grâce à un ensemble de politiques écrites dont les principes sont décrits dans la section B.3.

Profil de risque

A travers le calcul du capital de solvabilité requis (SCR), l'entreprise évalue ses risques de souscription, de marché, de contrepartie et son risque opérationnel. En complément, l'entreprise procède à l'identification et l'évaluation d'autres risques, en particulier le risque de liquidité, et a implémenté un dispositif de suivi et de maîtrise des risques opérationnels.

En plus de ces évaluations, l'entreprise procède à des analyses de scénarios et des mesures de sensibilité en cas de survenance de situations défavorables.

Au cours de l'exercice le profil de risque de l'entreprise a vu le poids du risque de marché reculer dans le montant total du SCR tandis que le risque de souscription vie a augmenté significativement.

Le risque de marché demeure toutefois prépondérant : il représente, en capital de solvabilité requis (SCR) brut d'absorption par les provisions et les impôts, 72% de la somme de l'ensemble des risques, contre 85% en 2021. Ce risque est principalement lié à la volatilité des marchés financiers sur le portefeuille d'investissements. Les montants de chaque classe d'actif ont peu évolué en valeur comptable. En revanche, la hausse brutale des taux impacte fortement à la baisse la valorisation du portefeuille obligataire. Les marchés actions ont également été chahutés en 2022. On notera tout de même qu'en dépit de ce contexte adverse, la valorisation du parc immobilier a continué de légèrement progresser.

Le poids du risque de souscription, le second dans la hiérarchie, représente 25% du SCR de l'entreprise, soit un doublement par rapport à 2021. Cette croissance provient du risque de rachat de masse dont le montant dans le SCR de souscription vie a fortement augmenté en conséquence de la hausse des taux d'intérêt.

Valorisation aux fins de solvabilité

Les catégories d'actifs et de passifs importantes qui composent le bilan prudentiel de l'entreprise, ont été valorisées conformément aux normes prudentielles Solvabilité 2, à des montants pour lesquels ces derniers pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normales.

Ainsi, la construction du bilan prudentiel Solvabilité 2 diffère des principes suivis pour l'établissement du bilan en normes françaises. Les principaux écarts de valorisation concernent, d'une part, les actifs de placement de l'entreprise, enregistrés en valeur de marché au bilan prudentiel, alors qu'ils sont comptabilisés à leur coût historique amorti dans les comptes sociaux. D'autre part, les provisions techniques (brutes et nettes de réassurance), figurent au bilan prudentiel à leur valeur économique intégrant une estimation au plus juste des

flux futurs (Best Estimate), quand leur montant enregistré dans les comptes sociaux reflète une vision prudente et rétrospective des engagements envers les assurés.

Les écarts de valorisation entre l'approche Solvabilité 2 et les normes comptables sont présentés dans la section D.

L'actif du bilan prudentiel recule en raison de la baisse des valeurs de marché du portefeuille obligataire (conséquence de la hausse des taux) et du portefeuille d'actions cotées. Les placements (autres que les actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés) valorisés selon le référentiel Solvabilité 2 passent de 5 452 M€ en 2021 à 4 716 M€ en 2022.

Les provisions techniques (Best Estimate et marge de risque), évaluées selon les normes solvabilité 2, baissent de 20% entre 2021 et 2022, passant de 4 126 M€ à 3 300 M€. L'évolution s'explique en particulier par la hausse des taux d'actualisation.

Au final, le bilan prudentiel présente un excédent d'actif sur le passif en progression : 1 356 M€ à fin 2022 contre 1 298 M€ pour 2021. Il est très largement supérieur aux fonds propres du bilan en normes comptables françaises qui s'élèvent à 431 M€.

Gestion du capital

Le dispositif de gestion des fonds propres vise à ce que l'entreprise dispose en permanence d'un niveau minimum de fonds propres lui permettant de respecter les obligations réglementaires et le cadre d'appétence aux risques défini dans la stratégie.

Les fonds propres Solvabilité 2 de l'entreprise sont exclusivement constitués d'éléments de fonds propres de base de première qualité (Tier 1), non restreints. Leur montant correspond à l'excédent d'actif sur le passif issu de l'établissement du bilan prudentiel (cf. ci-dessus) dont est retiré le dividende prévisionnel de l'exercice. L'article A. 132-16-1 du Code des assurances prévoit, sous conditions, qu'une fraction de la provision de participation aux bénéfices (PPB) soit admissible au titre de la couverture du Capital de Solvabilité Requis (SCR) et du Minimum de Capital Requis (MCR). Ce montant est également intégré aux fonds propres de base et classé dans les fonds excédentaires (cf. chapitre E.1.).

Le SCR de marché brut diminue de 19% (-227 M€) en raison de la baisse des SCR bruts sur les actions et sur le risque de crédit pour les émissions obligataires. Cette baisse est atténuée par l'augmentation du SCR de taux. Le SCR de souscription brut vie est en très forte croissance (+162 M€ soit +109%) en raison de l'augmentation du SCR de rachat de masse (conséquence de la hausse des taux d'intérêt). Ces évolutions entraînent une réduction du déséquilibre dans les pondérations respectives des risques de marché et de souscription, augmentant ainsi le bénéfice de diversification entre risques. Enfin l'absorption du SCR brut par les provisions techniques est en baisse. Finalement, le SCR net d'absorption par les provisions techniques est en progression et après prise en compte de l'absorption par les impôts différés, le SCR s'élève à 574 M€ en hausse de 7%.

En 2022, le ratio de couverture du capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles de l'entreprise s'élève à 232%. En ne tenant pas compte de la fraction de PPB admissible incluse dans les fonds propres, le ratio de couverture du SCR s'élève à 218%. A fin 2021, le ratio de couverture du SCR s'élevait à 238% (222% hors PPB).

Malgré ce léger recul du ratio de couverture, l'excédent de fonds propres au-delà du SCR a, quant à lui, progressé pour s'élever à 759 M€ fin 2022 contre 740 M€ l'an passé.

Le ratio de couverture du minimum de capital requis par les fonds propres éligibles de l'entreprise s'élève à 929% (873% hors PPB) contre 952% à la clôture de l'exercice précédent (887% hors PPB).

A. Activités et résultats

A.1. Activité

A.1.1. Informations générales

Prévoir-Vie (« l'entreprise ») est une société anonyme de droit français du Groupe Prévoir, exerçant une activité d'assurance-vie et d'assurance non-vie.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR, 4 Place de Budapest, 75009 Paris) est l'organisme en charge de son contrôle financier ainsi que de celui du Groupe Prévoir.

Les Commissaires aux comptes titulaires sont PricewaterhouseCoopers Audit représenté par Christine Billy et EXCO Paris Ace, représenté par François Shoukry.

A.1.2. Organisation du Groupe et de Prévoir-Vie

Le Groupe Prévoir, dont fait partie l'entreprise, est un groupe d'assurance privé et indépendant, créé en 1910 et spécialiste de l'assurance de personnes.

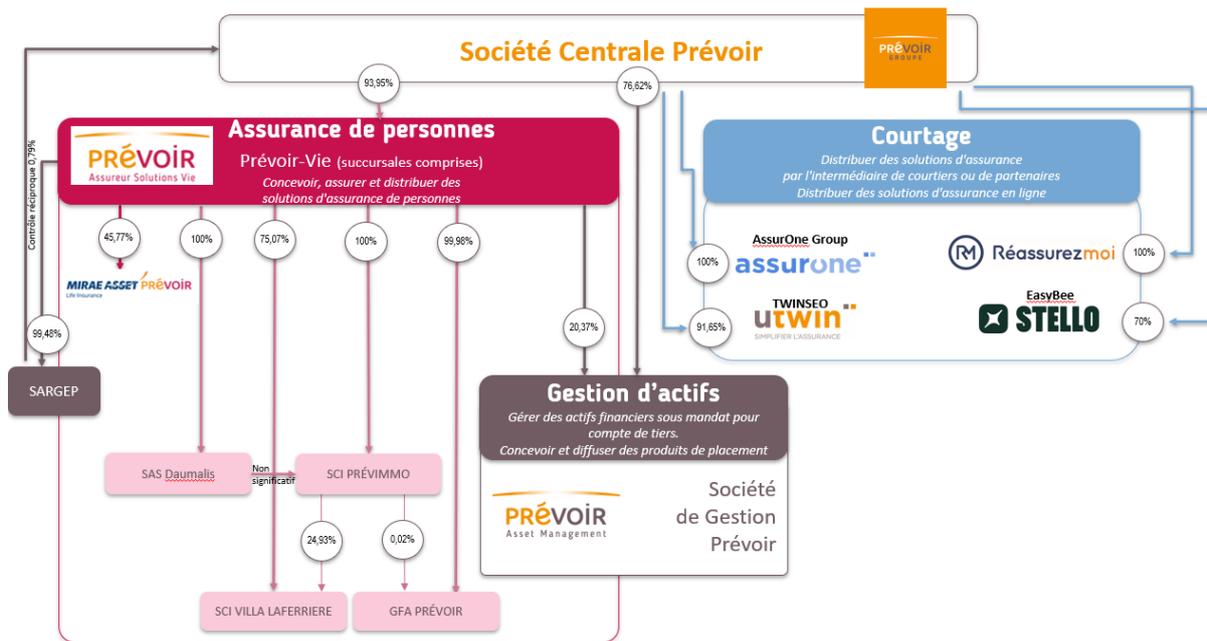
Les sociétés du Groupe Prévoir sont majoritairement détenues par une holding, la « Société Centrale Prévoir », une société anonyme dont le siège social se situe au 22 rue de La Rochefoucauld 75009 Paris.

La Société Centrale Prévoir constitue la structure de tête du Groupe Prévoir. Elle assure notamment, vis-à-vis de ses affiliées, les fonctions suivantes :

- Le comité stratégique de la Société Centrale Prévoir définit les orientations stratégiques du Groupe et suit l'avancée du Projet d'Entreprise. Il transmet ses informations au Conseil d'administration de Prévoir Vie ;
- Le comité d'audit de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'audit pour toutes ses filiales et participations (à l'exception de MapLife au Vietnam qui dispose de son propre comité);
- Le comité d'investissement de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'investissement de Prévoir Vie.
- Le comité des rémunérations, des nominations, des carrières et de la RSE (COREM-RSE) de la Société Centrale Prévoir vaut pour Prévoir Vie.

A.1.3. Organigramme simplifié au 31 décembre 2022

Le schéma ci-dessous décrit l'organisation du Groupe Prévoir au 31/12/2022 et les liens capitalistiques entre les différentes entités.



Structure juridique du Groupe Prévoir

Dans la structure juridique du Groupe, l'entreprise, est une filiale détenue à 93,95% par la société holding, la Société Centrale Prévoir. La principale évolution survenue dans la structure du Groupe en 2022 ne concerne pas Prévoir-Vie, elle consiste en l'acquisition de 70% en janvier 2022 de la société Easybee par la Société Centrale Prévoir.

A.1.4. Filiales de Prévoir-Vie

Au 31 décembre 2022, l'entreprise détient les filiales ci-dessous :

Filiales	Activité	% de détention
Mirae Asset Prevoir Life Insurance Company (MapLife) - Vietnam	Assurance	45,8%
SARGEP	Gestion d'actif	99,5%
SAS Daumalis	Immobilier	100,0%
SCI Villa Laferrière	Immobilier	75,1%
SCI Previmmo	Immobilier	100,0%
GFA PREVOIR	Autres	100,0%
SGP	Asset Management	20,4%

Filiales significatives

A.1.5. Activités de Prévoir-Vie

La société Prévoir-Vie est une société d'assurance mixte.

En France¹, à fin 2022, l'entreprise est agréée pour opérer dans les branches suivantes :

- 1 – Accidents
- 2 - Maladie
- 20 – Vie, décès et complémentaire
- 22 – Assurances liées à des fonds d'investissement et complémentaires

L'entreprise s'appuie sur un portefeuille « Réseau de Salariés » et une activité « Partenaires » avec notamment ADP April (assurance emprunteur). L'activité Partenaires représente 19,3% du chiffre d'affaires total de l'entreprise en 2022, en recul de +1,3 pt par rapport à 2021.

Le portefeuille de contrats de Prévoir-Vie comporte trois familles principales de produits :

- Une famille dénommée « Prévoyance Vie », qui regroupe des produits de prévoyance, de type « mixtes », « dotales », « dotales/rentes éducation », « vies entières » ou « temporaires », ainsi que des contrats de prévoyance prévoyant le versement de rentes viagères en cas de décès. Les tarifs de ces contrats reposent sur une table de mortalité et un taux technique variables selon les époques de commercialisation ;
- Une famille dénommée « Prévoyance Non vie » qui regroupe des produits couvrant exclusivement le dommage corporel via des indemnités journalières ou des rentes en cas d'incapacité, d'invalidité, d'hospitalisation ou de dépendance, des capitaux en cas de dépendance, d'invalidité ou de décès accidentel, de maladies graves et des garanties de frais de soins. La famille « Prévoyance Non Vie » comporte aussi des garanties complémentaires de type exonération des cotisations en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité de produits de type « Prévoyance Vie » ;

Les familles de produits « Prévoyance Vie » et « Prévoyance Non Vie », toutes générations de taux confondus, représente 17,3% du total des provisions techniques (hors provisions pour frais d'acquisition reportés).

- Une famille dénommée « Contrats d'épargne », composée par :
 - des contrats individuels en euros à primes périodiques, assortis selon les générations soit d'un taux minimum brut contractuel égal à 4,5%, 3%, 2,25%, 2%, 1,5%, 1%, 0,8% ou 0%, soit d'un taux minimum annuel garanti ;
 - des contrats en euros à primes périodiques, qui permettent aux travailleurs non-salariés non agricoles de se constituer un supplément de retraite sous la forme d'une rente viagère. Ces contrats sont souscrits dans le cadre de la loi Madelin. Ils bénéficient soit d'un taux minimum brut contractuel inférieur ou égal à 2,5% selon les générations, soit d'un taux minimum annuel garanti ;
 - des contrats d'épargne retraite multi-supports ;
 - des produits individuels en euros à versements libres, assortis selon les générations soit d'un taux minimum brut contractuel égal à 4,5%, 3,5%, 1,5%, 0,6% ou 0%, soit d'un taux minimum annuel garanti.

La famille « Contrats d'épargne » représente 78,4% du total des provisions techniques (hors provision pour frais d'acquisition reportés).

- Le portefeuille de Prévoir-Vie comprend également :
 - des rentes viagères et certaines en cours de service ;
 - des contrats collectifs d'assurance en cas de vie (retraite à cotisations définies) regroupés sous l'appellation « Prévoir Entreprise », et des contrats collectifs d'assurance décès ;
 - des provisions pour des contrats en instance de règlement.

¹ Cf. Annexe Quantitative : Tableau S.05.02. Primes, sinistres et dépenses par pays

En milliers d'euros	Encours (*) 2022	Encours (*) 2021	Variation	Var.%
Vie				
Epargne				
Supports en Euro	2 901 384	2 942 837	-41 452	-1,41%
Dont contrat à primes uniques	1 529 711	1 561 821	-32 110	-2,06%
Dont contrats à primes périodiques	1 371 673	1 381 016	-9 342	-0,68%
Supports en Unités des Comptes	27 923	30 281	-2 359	-7,79%
Prévoyance	419 350	420 181	-831	-0,20%
Autres provisions techniques Vie (PPB, PSAP et Prov pour égal.)	162 181	131 404	30 777	23,42%
Total Vie	3 510 837	3 524 703	-13 865	-0,39%
Non Vie				
Provision pour sinistres à payer	40 659	46 254	-5 595	-12,10%
Provision mathématique des rentes	21 660	18 215	3 445	18,91%
Provision pour risque croissant	162 818	154 821	7 997	5,17%
Autres provisions d'assurance non vie	1 485	1 413	72	5,12%
Total Non Vie	226 621	220 702	5 919	2,68%
Total des provisions techniques (hors prov. pour FAR)	3 737 459	3 745 405	-7 946	-0,21%

(*) Encours = provisions techniques France et Succursales, hors provisions pour FAR

Mouvements de portefeuille

La diminution de 13,9 M€ (-0,39%) en 2022 des provisions techniques Vie (hors FAR) provient :

- Des contrats d'épargne à primes uniques (-32,1 M€) : la collecte nette (avant déduction des chargements) des contrats de -52 M€ à laquelle s'ajoute les intérêts et participation nets crédités de +15 M€ explique cette variation négative.
- Des contrats d'épargne à primes périodiques (-9,3 M€) : le chiffre d'affaires diminue, les affaires nouvelles ne compensant pas la baisse du chiffre d'affaires sur les anciens produits. Par ailleurs, on note une hausse des prestations de type rachats.
- Des contrats en unités de compte : la baisse de la valeur de la part entre 2021 et 2022 explique le recul de la provision.
- Des contrats de Prévoyance (-0,8 M€) : Ce recul s'explique par la hausse des prestations décès en 2022 sur les produits Vie Entière (effet canicule), ainsi que par l'arrivée au terme de la période de paiement des primes pour les premières générations du produit Vie Entière à paiement temporaire.
- De l'évolution des autres provisions, dont notamment d'une dotation supplémentaire à la Provision pour Participation aux Bénéfices et d'un recul des provisions pour sinistres à payer.

Les provisions techniques non vie progressent de +5,9 M€ (+2,68%). Cette progression provient :

- De la hausse des provisions pour risques croissants de +8 M€ issue de la dotation élevée aux produits dépendance non encore à maturité.
- De la hausse des provisions mathématiques des rentes de +3,4 M€ expliquée par l'accroissement du portefeuille de rentiers dépendants (+2 M€) et la comptabilisation des sinistres en cours invalidité sur les produits Emprunteur en provisions de rentes vs sinistres à payer l'an passé (+1,4M€).
- D'un recul des provisions pour sinistres à payer de 5,6 M€, lié à une baisse des prestations réglées en frais de soins sur le périmètre Partenaires, une évolution de la méthode de calculs des provisions de sinistres des contrats en acceptation (calcul réalisé par Prévoir à partir des données portefeuille en l'absence d'éléments fournis par le partenaire assureur), et enfin à une baisse des provisions de passage en invalidité sur le produit emprunteur le plus ancien (baisse du nombre de contrats en sinistres à fin 2022 et baisse de la provision unitaire).

Au 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires de l'entreprise s'établit à 490,1 M€ (dont 361,2 M€ au titre des engagements Vie et 128,9 M€ au titre des engagements Non Vie) et se décompose en lignes d'activités réglementaires Solvabilité 2 de la manière suivante :

Engagements Vie :

<i>En milliers d'euros</i>	Primes acquises 2022	Poids
30 - Assurance avec participation aux bénéfices	285 640	79%
31 - Assurance indexée et en unités de compte	9 420	3%
32 - Autres	62 553	17%
36 - Réassurance vie	3 561	1%
Total Vie	361 173	100%

Cf. QRT S.05.01 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité, en annexe

Lignes d'activités réglementaires Solvabilité 2 – Engagements Vie

Le chiffre d'affaires Vie est essentiellement constitué par la ligne d'activité « 30 - Assurance avec participation aux bénéfices » qui regroupe l'ensemble des contrats pris en compte dans le périmètre du calcul de la participation aux bénéfices réglementaire et recevant de la participation aux bénéfices. Les produits ne recevant pas de participation aux bénéfices, mais contribuant au calcul de la participation aux bénéfices réglementaire, sont classés en Lob 32. Il s'agit des produits/garanties de type temporaire décès et des produits de prévoyance pour les TNS dont la garantie principale est le versement d'une rente en cas de décès. La quasi-totalité des engagements Vie de Prévoir-Vie est toujours portée par la Lob 30.

Le total des primes acquises Vie passe de 385,5 M€ en 2021 à 361,2 M€ en 2022. Ce recul de -6,3% provient des contrats d'épargne à versements libres (-22,5 M€) qui font face à la remontée du taux du Livret A et dont l'encaissement en 2021 était particulièrement élevé après une année 2020 atone à la suite de la crise sanitaire.

Engagements Non Vie :

<i>En milliers d'euros</i>	Primes acquises 2022	Poids
1 - Assurance des frais médicaux	40 602	31,5%
2 - Assurance de protection du revenu	59 555	46,2%
29 - Assurance maladie	26 830	20,8%
33 - Rentes	-	0,0%
35 - Réassurance maladie	1 920	1,5%
Total Non Vie	128 908	100,00%

Cf. QRT S.05.01 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité, en annexe

Lignes d'activités réglementaires Solvabilité 2 – Engagements Non Vie

Le chiffre d'affaires Non Vie est réparti sur 5 lignes d'activités dont la principale est la ligne d'activité « 2 - Assurance de protection du revenu », essentiellement constituée par des produits en cours de commercialisation.

Du point de vue réglementaire, le portefeuille Non Vie est composé des lignes d'activité suivantes :

- Une ligne d'activité de frais de soin (LoB 1 - Medical Expense Insurance) qui regroupe les garanties de remboursement des frais de soins ;
- Une ligne d'activité de protection des revenus (LoB 2 - Non-SLT Health - Income Protection Insurance) qui concerne les contrats pour lesquels il existe contractuellement une possibilité de révision tarifaire illimitée inscrite dans les conditions générales du produit. Les contrats de cette LoB ne sont pas en cours de service de prestations. Il s'agit souvent de contrats proposant exclusivement des garanties Non Vie, ou de contrats proposant principalement des garanties Vie, type temporaires décès ou des produits de prévoyance à destination des TNS qui comportent des garanties accessoires Non Vie « dommages corporels ».
- Une ligne d'activité d'assurance de santé (classée réglementairement en LoB 29 - Health Insurance SLT) qui inclut les contrats traités comme des produits Vie (tarification et provisionnement type vie) n'ayant

pas de possibilité de révisions tarifaires dans leurs conditions générales. Les contrats de cette LoB ne sont pas en cours de service de prestations. Il s'agit souvent de produits proposant des garanties Vie et Non Vie (produits de type mixte, vie entière..., et aussi des produits de type assurance de prêt) ;

- Une ligne d'activité de rentes (LoB 33 - Annuities steaming from Non-Life insurance contracts and relating to health insurance obligations). Ces contrats ont fait l'objet d'un sinistre et sont en cours de paiement d'une prestation. Ce sont les prestations issues des contrats classés en LoB 29 ou LoB 2.
- Et une ligne d'activité de réassurance maladie (LoB 35). Depuis 2017, Prévoir-Vie réassure un produit d'assurance de prêt commercialisé par April et assuré par Axeria.

Le chiffre d'affaires Non Vie recule de 6 M€ par rapport à 2021 (-4,4%). Cette évolution est liée aux produits Partenaires dont le chiffre d'affaires baisse de 8,9 M€, suite au ralentissement des affaires en Santé sur CoverLife partiellement compensé par le chiffre d'affaires issu des autres offres frais de soins, au transfert du portefeuille de SPVie à mi année et enfin au poids des produits emprunteur en run off dans le portefeuille non compensé par les affaires nouvelles. En revanche, le chiffre d'affaires issu du Réseau Salariés progresse de 2,3 M€ tiré par les produits Frais de soins. Les produits des succursales contribuent positivement à l'évolution du chiffre d'affaires Non Vie à hauteur de 0,6 M€.

A.1.6. Tendances et facteurs impactant l'évolution

Prévoir-Vie a démontré sa capacité de résilience et d'adaptation positive en absorbant les nombreux chocs auxquels l'entreprise a dû encore faire face (inflation, hausse des taux longs, tensions géopolitiques et sur le marché du travail, bataille des marges dans l'exercice des partenariats) et dégage ainsi un résultat social de 36,1M€ en hausse de 2% par rapport à 2021.

La poussée inflationniste soudaine, avec dans son sillage la hausse des taux longs et des taux de l'épargne administrée, a conduit Prévoir-Vie à poursuivre en 2022 l'accompagnement de ses assurés dans l'anticipation de devoir accroître la rémunération de leur épargne dans les années à venir. Prévoir-Vie a donc consenti un effort significatif en abondant la provision pour participation aux bénéficiaires. Cet effort a été rendu plus aisé grâce à la belle progression des produits financiers.

La transformation de Prévoir-Vie, avec ses conséquences vertueuses perceptibles dès le mitan du PE6, est toujours à l'œuvre aujourd'hui et le PE7 vise à les amplifier davantage encore : orientation prévoyance, seniors et TNS ; performance et développement du réseau et des partenariats ; haut niveau de service aux clients pour un meilleur maintien.

A.1.7. Autres informations

Au 31 décembre 2022, l'entreprise emploie 1138 salariés.

A.2. Résultat de souscription

A.2.1. Performance de souscription

En milliers d'euros	2022	2021	Variation
Primes	361 173	385 469	- 24 295
Prestations (hors frais par destination)	- 351 320	- 349 770	- 1 550
Charges des provisions techniques	78 706	65 648	13 058
Ajustement des A.C.A.V.	5	8	13
Commissions Partenaires	- 14 479	- 15 519	1 039
Solde de réassurance	- 6 813	- 11 390	4 577
Solde de souscription	67 271	74 429	- 7 159
Frais d'acquisition	- 71 050	- 71 906	856
Frais d'administration	- 13 521	- 13 898	376
Frais des placements	- 3 470	- 3 265	- 205
Frais des prestations	- 5 700	- 5 306	- 393
Autres charges techniques	- 17 123	- 16 577	- 546
Autres produits techniques	1 206	1 039	167
Solde technique Vie	- 42 387	- 35 484	- 6 903

Evolution de la performance de souscription VIE

Les primes acquises brutes s'élèvent à 361,2 M€. Les primes nettes des opérations de réassurance sont en baisse de 6,5% à 328,9 M€ à fin 2022.

Les prestations brutes des opérations de réassurance et incluant la charge de provision pour sinistres sont en légère hausse de 0,4% à 351,3 M€.

La reprise de provisions mathématiques et techniques (nette d'intérêts techniques et de participation aux bénéfices incorporés aux provisions) s'élève à 78,7 M€ en 2021, en augmentation de 19,9% par rapport à 2021. Cette hausse provient notamment des reprises de provisions sur l'épargne Prime unique commercialisée par le Réseau Salariés.

Les frais d'acquisition et d'administration s'élèvent à 84,6 M€ en baisse par rapport à 2021.

En milliers d'euros	2022	2021	Variation
Primes	128 979	134 998	- 6 019
Prestations (hors frais par destination)	- 41 109	- 53 737	12 629
Charges des provisions techniques	- 11 516	- 11 376	- 140
Ajustement des A.C.A.V.	-	-	-
Commissions Partenaires	- 16 295	- 23 183	6 888
Solde de réassurance	- 13 131	- 8 447	- 4 683
Solde de souscription	46 929	38 254	8 675
Frais d'acquisition	- 19 968	- 22 507	2 539
Frais d'administration	- 3 883	- 3 882	0
Frais des placements	- 181	- 166	- 15
Frais des prestations	- 3 586	- 3 310	- 276
Autres charges techniques	- 4 883	- 5 218	335
Autres produits techniques	603	660	- 57
Solde technique Non Vie	15 030	3 831	11 199

Evolution de la performance de souscription NON-VIE

Les primes acquises brutes s'élèvent à 128,9 M€. Les primes nettes des opérations de réassurance sont en hausse de 10,1% à 91,1 M€ à fin 2022.

La charge des sinistres brute des opérations de réassurance est en baisse de 23,5% à 41,1 M€. Le ratio Charge des sinistres (sinistres réglés + variation des PSAP) / Primes brutes commerciales s'élève à 31,9% en baisse de

7,9% par rapport à 2021. La baisse de la charge de sinistres provient pour partie d'une baisse de prestations en santé et des prestations incapacité invalidité sur les produits emprunteurs et TNS.

La charge de provisions techniques brutes des opérations de réassurance s'élève à 11,5 M€ en légère hausse de 1,2% par rapport à l'an passé.

Les frais d'acquisition et d'administration Non Vie s'élèvent à 24 M€ en 2022, en baisse de 2,5 M€ principalement en raison de la baisse des frais d'acquisition.

L'évolution des frais en 2022 porte essentiellement sur les frais d'acquisition en raison de la baisse des effectifs commerciaux. Cette baisse est particulièrement marquée en non vie en raison de la baisse des affaires nouvelles 100% Non Vie (Santé et Dépendance).

Compte tenu de tous ces éléments, le solde technique Non Vie est en forte hausse et passe de 3,8 M€ en 2021 à 15M€ en 2022.

A.2.2. Atténuation des risques

La réassurance est la première technique d'atténuation des risques mise en œuvre par l'entreprise.

en milliers d'euros	Lob 30	Lob 32	Lob 36	Total 2022
Primes cédées	2 237	29 327	734	32 298
Charge de prestations cédées	662	10 694	1	11 357
Charge de provisions cédées	206	2 994	12	3 212
Commissions et participations	769	9 905	241	10 914
Solde de réassurance Vie	600	5 734	480	6 813

Cf. QRT S.05.01 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité, en annexe

Détail du solde de réassurance Vie par ligne d'activité

En 2022, le solde de cession en réassurance Vie de l'entreprise représente 1,9% du chiffre d'affaires Vie contre 3% en 2021. Il recule de 40,2% par rapport à 2021, en baisse de 4,6 M€. La baisse du solde de réassurance s'explique d'une part par une sinistralité décès stable entre 2021 et 2022 sur l'offre emprunteur la plus ancienne, et par la dotation importantes aux provisions de primes sur les offres emprunteurs en début de commercialisation.

en milliers d'euros	Lob 1	Lob 2	Lob 29	Lob 33	Lob 35	Total 2022
Primes cédées	3 696	21 812	12 037	-	218	37 763
Charge de prestations cédées	1 074	5 174	2 205	- 464	- 68	7 920
Charge de provisions cédées	-	4 835	- 629	-	9	4 214
Commissions et participations	2 833	5 339	4 250	-	74	12 497
Solde de réassurance Non Vie	- 211	6 464	6 211	464	203	13 131

Cf. QRT S.05.01 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité, en annexe

Détail du solde de réassurance Non Vie par ligne d'activité

Le solde de cession en réassurance Non Vie de l'entreprise représente 10,2% de son chiffre d'affaires Non Vie contre 6,3% en 2021. Cette hausse du solde de réassurance non vie (4,7 M€) provient de deux effets :

- baisse du chiffre d'affaires cédés (et par conséquent des commissions reçues) suite à l'arrêt de la réassurance sur les 3 produits Frais de soins Partenaires à compter de 2022 et à la forte diminution du chiffre d'affaires du portefeuille SPVie consécutive au transfert de portefeuille intervenu au 1^{er} semestre 2022
- baisse de la charge des prestations et provisions cédées consécutives à l'arrêt de la réassurance sur les 3 produits frais de soins partenaires et à une reprise de provisions sur l'ancienne offre emprunteur. Ce deuxième effet compense la baisse des primes cédées.

A.3. Résultat des investissements

A.3.1. Composition du portefeuille

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution de la répartition des placements en valeur nette comptable (VNC) sur l'exercice écoulé. Les mêmes éléments, en valeur de marché, sont présentés dans la section 2 du chapitre C. Pour les investissements réalisés à travers des fonds (OPCVM Actions, Fonds de dettes, Private Equity, Fonds immobilier...) la répartition entre les différentes catégories ci-dessous est réalisée en fonction du sous-jacent du fond.

Valeur nette comptable en milliers d'euros	2022	2021	Poids 2022
Classe d'actifs			
Obligations	2 440 519	2 442 622	60,1%
Actions (hors UC)	784 282	760 397	19,3%
Actions en représentation des UC	25 528	30 300	0,6%
Immobilier	703 251	693 137	17,3%
Trésorerie	110 118	129 568	2,7%
Total	4 063 699	4 056 024	100%

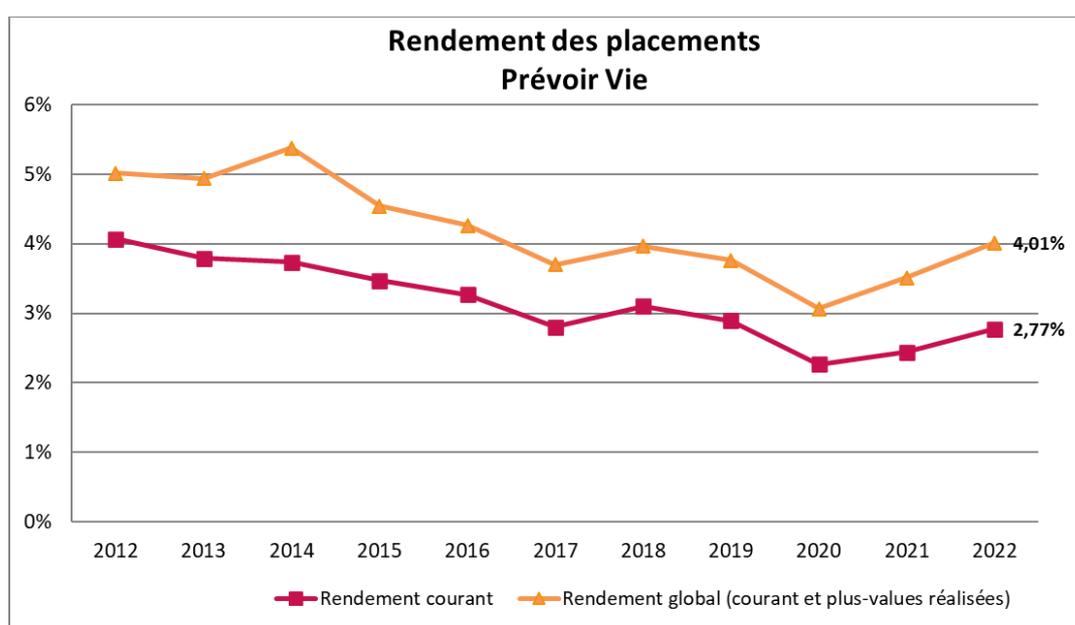
La nomenclature utilisée dans ce tableau peut présenter des différences, comparée à celle utilisée au bilan prudentiel.

Composition des placements au 31.12.2022

La légère augmentation de l'assiette des placements en VNC est due à l'effet mécanique de réévaluation du prix de revient du portefeuille actions lors du réinvestissement de tout ou partie des plus-values réalisées ou encore à l'enregistrement de gains de change. L'orientation des investissements de Prévoir-Vie sur l'exercice a consisté à maintenir la part obligataire en réinvestissant les remboursements, ce qui entraîne une stabilité de l'allocation d'actif en valeur comptable.

L'entreprise ne détient, en portefeuille, ni produit dérivé à des fins de couverture, ni véhicule de titrisation.

A.3.2. Résultat des activités de placement



Résultat des activités de placement au 31.12.2022

Les produits de placement nets des charges de placement s'élèvent à 166,8 M€ en hausse de 14,4% par rapport à 2021.

Rendement courant : les revenus courants correspondent aux coupons obligataires, dividendes d'actions, loyers immobiliers, écarts de change sur les placements en devises dont sont déduites les charges de gestion des placements.

Le rendement courant progresse de 33bp avec des évolutions positives sur l'ensemble des classes d'actif :

- Les revenus obligataires progressent, en grande partie grâce à la poche d'obligations indexées sur l'inflation et les autres titres à taux variable. Au global, le rendement comptable obligataire sur l'exercice s'élève à 2,72% contre 2,41% en 2021. Pour les obligations à taux fixe, on note un fort ralentissement de l'érosion du rendement (« seulement » -6bp) en raison de la hausse significative du taux des réinvestissements réalisés en 2022 ;
- Les revenus du portefeuille d'actions ont fortement augmenté sur le portefeuille coté avec la hausse des dividendes unitaires et sont également en hausse sur les fonds non cotés ;
- Les revenus immobiliers, nets de charges, progressent légèrement grâce à la signature de nouveaux baux. Les charges immobilières (frais de gestion, travaux et amortissements) sont stables ;
- Les écarts de change jouent de nouveau favorablement sur l'exercice écoulé ;

Le rendement global correspond au rendement courant augmenté des plus-values réalisées sur les cessions d'actifs et corrigé de la variation de la provision pour dépréciation durable des placements.

- Les profits de cessions nets ont augmenté de 27% sur l'exercice afin de permettre à l'entreprise d'alimenter de manière importante la dotation de participation aux bénéfices des assurés dans un contexte de remontée des taux d'intérêt. Le montant des plus-values nettes réalisées représente 4,5% du stock de plus-values latentes (actions + immobilier) de Prévoir-Vie à fin 2022 ;
- L'entreprise enregistre une dotation à la provision pour dépréciation durable en raison de la baisse des marchés sur l'année 2022.

A.4. Résultat des autres activités

Prévoir-Vie n'exerce pas d'activité, en dehors de ses métiers de souscription et de placement, qui générerait des produits et dépenses significatifs.

A.5. Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

B. Système de gouvernance

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1. Modalité d'exercice de la direction générale

Selon délibération du Conseil d'Administration en date du 4 juin 2013, prise conformément à l'article L. 225-51-1 du Code de Commerce qui a instauré pour les sociétés anonymes la possibilité de cumuler ou dissocier les fonctions de président du Conseil d'Administration et de Directeur général, la direction générale de la société est assumée par le président du Conseil d'Administration jusqu'à décision contraire de celui-ci.

La direction générale, formée du Président-Directeur général et du Directeur général délégué, met en œuvre la stratégie adoptée par le Conseil d'Administration. Elle est assistée par le comité de direction qui associe les directeurs représentant tous les enjeux de l'entreprise. Parmi eux, le Directeur général délégué et le Directeur financier ont été désignés par le Conseil d'Administration "dirigeants effectifs" au sens de la directive européenne Solvabilité 2 ; ils interviennent dans toutes les décisions significatives.

B.1.2. Conseil d'Administration

Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre conformément à son intérêt social en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans les limites de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet pour avis à leur examen.

Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un Président.

Rôle du président du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Il préside les réunions des Assemblées Générales.

Composition du Conseil d'Administration

La composition du Conseil d'Administration a été modifiée au cours de l'année 2022 avec la nomination d'un nouveau membre, M. Damien Stefani.

Le Conseil d'administration de Prévoir-Vie est composé d'administrateurs familiaux et d'administrateurs indépendants. Autour du conseil d'administration (9 membres, 4 femmes et 5 hommes parmi lesquels un représentant permanent de la Société Centrale Prévoir), des comités spécialisés ont été formés pour approfondir des sujets spécifiques : le comité d'audit, le comité stratégique, le comité des rémunérations et nominations, des carrières et de la RSE (COREM-RSE), ainsi que le comité d'investissement.

La proportion de femmes au sein du Conseil d'Administration au 31 décembre 2022 est conforme aux dispositions de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 en matière de représentation équilibrée entre femmes et hommes au sein du Conseil d'Administration.

La proportion d'administrateurs indépendants est conforme aux bonnes pratiques et aux recommandations de l'Institut Français des Administrateurs.

Président-Directeur général, Madame Patricia Lacoste

19 rue d'Aumale - 75009 Paris

Née le 5 décembre 1961

Mandat renouvelé par l'AGM du 2 juin 2022 - Expiration du mandat : 2028

[Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2022](#)

Président-Directeur général de :

- Société Centrale Prévoir

Administrateur de :

- SARGEP

- SCOR SE

- ALD Automotive

Représentant permanent de :

- Société Centrale Prévoir au Conseil de Société de Gestion Prévoir (SGP)

- Prévoir-Vie au Conseil de Mirae Asset Prévoir Life Insurance (MAP Life)

Membre du conseil de surveillance d'AssurOne

Membre du conseil de surveillance d'Utwin/Twinseo

Membre du comité exécutif de la Fondation Prévoir

Administrateur indépendant, Monsieur Jacques Potdevin

19 rue d'Aumale - 75009 Paris

Né le 14 septembre 1949

Mandat renouvelé par l'AGM du 1^{er} juin 2017 - Expiration du mandat : 2023

[Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2022](#)

Président de :

- JPA Entreprise

- JPA International

Directeur général délégué de :

- JPA Groupe

- JPA Audit

Administrateur de :

- Société Centrale Prévoir

Président du Comité d'audit du Groupe Prévoir

Membre du comité des nominations, des rémunérations et des carrières et de la RSE du groupe Prévoir

Membre du comité stratégique et Président du comité d'audit de la société NGE

Membre du bureau des Trustee de l'International Valuation Standards Council (IVSC)

Administrateur indépendant, Monsieur Laurent Tran Van Lieu

19 rue d'Aumale - 75009 Paris

Né le 3 juillet 1963

Mandat renouvelé par l'AGM du 1^{er} juin 2017 - Expiration du mandat : 2023

[Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2022](#)

Membre du comité d'audit du groupe Prévoir

Président d'Antescofo

Membre du comité de surveillance d'Utwin/Twinseo

Administrateur, Société Centrale Prévoir

19 rue d'Aumale - 75009 Paris

Mandat renouvelé par l'AGM du 4 juin 2020 - Expiration du mandat : 2026

[Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2022](#)

Administrateur de :

- Société de Gestion Prévoir

Représentée par Monsieur Jean-Baptiste de Labrusse

[Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2022](#)

Administrateur de :

- Société Centrale Prévoir

- Société de Gestion Prévoir

- Sargep

Président du Comité des nominations, des rémunérations et des carrières et de la RSE Du groupe Prévoir

Membre du comité stratégique du groupe Prévoir

Président du comité exécutif de la Fondation Prévoir

Administrateur indépendant, Monsieur Emmanuel du Boullay

19 rue d'Aumale - 75009 Paris

Né le 15 mars 1952

Mandat renouvelé par l'AGM du 6 juin 2019 - Expiration du mandat : 2025

[Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2022](#)

Président de :

- SAS FINCA

Administrateur de :

- Société Centrale Prévoir

- Activa Finances

Membre du comité de surveillance d'AssurOne

Administrateur indépendant, Madame Laurie Maillard

19 rue d'Aumale - 75009 Paris

Née le 27 décembre 1954

Mandat renouvelé par l'AGM du 6 juin 2019 - Expiration du mandat : 2025

[Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2022](#)

Président du comité stratégique du groupe Prévoir

Membre du comité d'audit du groupe Prévoir

Directeur général de :

- La société de conseil Edifège

Administrateur de :

- AF3M

Administrateur, Madame Maïlis Robert-Ambroix

19 rue d'Aumale - 75009 Paris

Née le 14 février 1968

Mandat renouvelé par l'AGO du 3 juin 2021 - Expiration du mandat : 2027

[Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2022](#)

Membre du comité des nominations, des rémunérations et des carrières et de la RSE du groupe Prévoir

Membre du comité stratégique du groupe Prévoir

Associée de :

- Numénor Conseil

Administrateur de :

- Société Centrale Prévoir

Membre du comité de surveillance d'Utwin/Twinseo

Administrateur, Monsieur Damien Stefani

19 rue d'Aumale - 75009 Paris

Né le 23/01/1975

Nommé par l'AGO du 2 juin 2022 - Expiration du mandat : 2028

[Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2022](#)

Directeur Financier de Bacardi

Administrateur salarié, Madame Nathalie Degremont Fifer

19 rue d'Aumale - 75009 Paris

Née le 20 février 1971

Élue par le comité d'entreprise du 12 octobre 2018 - Expiration du mandat : 2025

[Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2022](#)

Inspecteur des Ressources Humaines

B.1.3. Les autres comités

Le Conseil d'Administration dispose de quatre comités chargés d'examiner, chacun dans son domaine de compétences, les questions qui lui sont soumises par le Conseil d'Administration ou son Président, et de rendre compte au conseil des résultats de ses travaux :

- Le Comité stratégique
- Le Comité d'investissement
- Le Comité d'audit
- Le Comité des rémunérations, des carrières, des nominations et de la RSE

Les membres des comités sont désignés par le Conseil d'Administration, qui s'assure qu'ils ont l'expérience et l'expertise nécessaires à l'exercice de leur mandat au sein du comité.

Chaque comité dispose d'une charte de fonctionnement qui définit son périmètre, ses missions, et ses règles de fonctionnement.

Comité stratégique

Rôle du comité : Le comité stratégique est placé sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la Société Centrale Prévoir (holding du Groupe). Il couvre en particulier la stratégie et les activités de Prévoir-Vie et de ses succursales d'assurance. Sa mission est d'assister le Conseil dans les orientations stratégiques de Prévoir-Vie et l'avancée du 7^{ème} Projet d'Entreprise.

Composition : Il est actuellement composé de trois administrateurs, choisis parmi les administrateurs des sociétés du Groupe. Des directeurs du Groupe sont invités à ces réunions en fonction des sujets. Son Président rend compte des travaux du comité au Conseil d'Administration de la Société Centrale Prévoir. Le Conseil d'Administration de Prévoir-Vie reçoit également une information sur ces travaux.

Comité d'investissement

Rôle du comité : Le comité d'investissement est placé sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la Société Centrale Prévoir (holding du Groupe). Le comité d'investissement de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'investissement de la compagnie d'assurance filiale, Prévoir-Vie en prenant en compte ses spécificités. Ce point a été discuté et validé lors de leurs Conseils d'Administration respectifs en date du 4 avril 2013. Il couvre en particulier les activités d'investissement de la société d'assurance mixte Prévoir-Vie et de ses succursales d'assurance. Sa mission est d'assister le Conseil sur les sujets relatifs à la gestion des actifs financiers de Prévoir-Vie. Son Président rend compte des travaux du comité au Conseil d'Administration.

Composition : Il est composé actuellement de deux membres, choisis parmi les administrateurs des sociétés du Groupe. La direction générale et la direction financière du Groupe ainsi que la direction générale de la Société de Gestion Prévoir sont invitées à ces réunions.

Comité d'audit

Rôle du comité : Le Comité d'audit est placé sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la Société Centrale Prévoir (holding du Groupe). Compte tenu des modalités d'application par suite de la transposition dans le droit français de la 8^{ème} directive, le comité d'audit de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'audit de la compagnie d'assurance Prévoir-Vie y compris les succursales en Pologne et au Portugal. Ce point a été discuté et validé lors des conseils d'administration respectifs de ces entités en septembre 2009.

Le Comité d'audit couvre en particulier les activités de la société d'assurance mixte Prévoir-Vie. Les missions du comité d'audit comprennent notamment le suivi de la gestion des risques et du contrôle interne, l'examen du reporting financier, l'examen des activités de l'audit interne et l'audit externe. Le comité d'audit de la filiale MAPLife au Vietnam est maintenu et décrit ses objectifs et modes de fonctionnement dans une charte spécifique.

Son Président rend compte des travaux du comité au Conseil d'Administration.

Composition : Il est composé de quatre membres choisis parmi les administrateurs indépendants des sociétés du Groupe.

Comité des rémunérations, des carrières, des nominations et de la RSE (COREM-RSE)

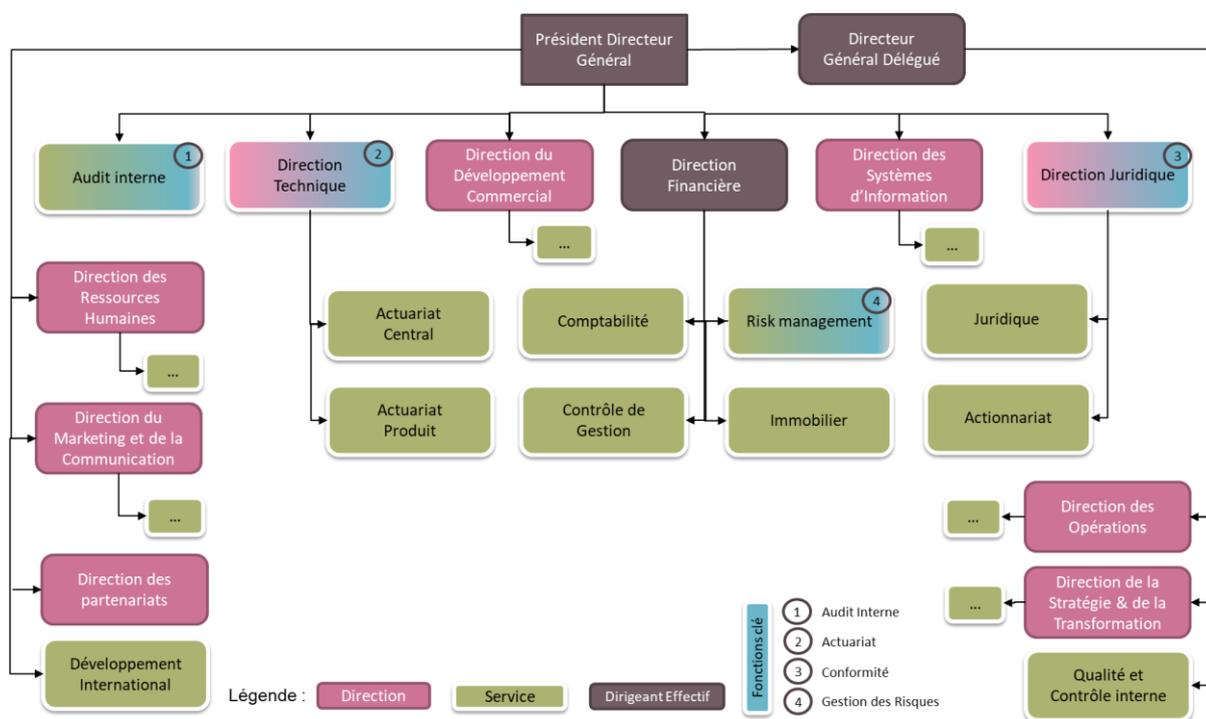
Rôle du comité : Le comité des rémunérations, des nominations, des carrières et de la RSE (COREM-RSE) est placé sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la Société Centrale Prévoir (holding du Groupe). Il couvre en particulier les activités de la société d'assurance mixte Prévoir-Vie. Sa mission est de formuler des propositions de rémunération des dirigeants et d'émettre des recommandations pour les nominations des administrateurs et des dirigeants. Les comptes rendus de ce comité sont mis à la disposition de l'ensemble des administrateurs.

Composition : Il est composé de trois membres choisis parmi les administrateurs des sociétés du Groupe.

B.1.4. Structure organisationnelle de l'entreprise

L'organigramme suivant montre de façon simplifiée la structure hiérarchique de l'entreprise et met en évidence les dirigeants effectifs ainsi que les fonctions clés au sens Solvabilité 2.

Le directeur général est chargé du pilotage général de l'entreprise. Des réunions de direction se tiennent deux fois par mois. Des réunions de direction dites « stratégiques » se tiennent également deux fois par mois pour suivre l'avancement du projet d'entreprise.



B.1.5. Politique de rémunération

La politique de rémunération de Prévoir Vie et de la Société Centrale Prévoir est proposée par le Directeur des Ressources Humaines et la Direction Générale et est présentée pour avis au Comité des rémunérations, des carrières et des nominations, qui est une émanation des Conseils d'Administration de Prévoir Vie et de la Société Centrale Prévoir.

La politique de rémunération est validée par les Conseils d'Administration.

L'actualisation de la politique de rémunération intervient annuellement et en préalable à la Négociation Annuelle Obligatoire des salariés du siège et du réseau.

La politique de rémunération a pour objectifs de mettre en œuvre les 5 grands principes suivants :

1. l'entreprise définit sa politique de rémunération dans le cadre d'une gestion équilibrée prenant en compte sa situation économique ;
2. dans sa politique de rémunération l'entreprise vise le respect de l'équité interne ;

3. dans sa politique de rémunération l'entreprise vise le respect de l'équilibre externe et la recherche de compétitivité ;
4. la politique de rémunération mise en place assure la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs de l'entreprise ;
5. une politique spécifique de rémunération s'applique pour les salariés du réseau commercial.

A travers son système de rémunération, l'entreprise entend atteindre les objectifs suivants :

- Respect du plan stratégique ;
- Développement de la performance individuelle des salariés ;
- Respect de la charte d'éthique et du devoir de conseil envers les assurés ;
- Maintien des salariés dans l'entreprise.

Dans ce cadre, et afin de s'assurer de la pertinence du système mis en place, l'entreprise procède à diverses évolutions de son système de rémunération :

- Des indicateurs produits mensuellement par le Contrôle de gestion vérifient que les dispositions du système de rémunération permettent d'atteindre les objectifs de productivité et de qualité prévus dans le plan stratégique ;
- Les taux de rétention des commerciaux non cadres du Groupe PREVOIR sont régulièrement comparés à ceux de la profession, pour s'assurer de la pertinence du système de rémunération, avec l'objectif d'être au-delà du taux de la profession ;
- Le niveau de rémunération des commerciaux est ajusté chaque année en fonction notamment de la révision des coefficients de commissionnement affectés aux produits, en prenant en compte la rentabilité de ces derniers.

B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

L'entreprise a défini les normes minimums en termes d'aptitude et d'intégrité pour l'ensemble des personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent des fonctions clés.

Ces normes définissent les exigences suivantes :

- Leurs qualifications, leurs connaissances et leurs expériences professionnelles sont propres à permettre une gestion saine et prudente ("compétence"),
- Leur réputation et leur intégrité sont de bon niveau ("honorabilité")

Ces normes sont définies et formalisées dans une politique écrite validée par les Conseils d'Administration de Prévoir-Vie et de la Société Centrale Prévoir.

Conformément à l'Orientation 11 des Orientations relatives au système de gouvernance, Prévoir applique une politique relative aux exigences de compétence et d'honorabilité comprenant les éléments suivants :

- Une description des procédures d'évaluation de la compétence et de l'honorabilité des membres des Conseils d'Administration et des personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions clés, lors de leur sélection et, par la suite, sur une base continue et/ou lors d'une évolution significative du poste.
- Une description de la procédure d'évaluation des aptitudes, des connaissances, de l'expertise et de l'intégrité personnelle des autres membres du personnel pertinents qui ne sont pas soumis aux exigences de l'article 42 de la directive Solvabilité 2, lorsque leur profil est examiné pour le poste spécifique, et par la suite sur une base continue et /ou lors d'une évolution significative du poste.

La politique s'applique aux instances de gouvernance et à leurs membres ainsi qu'aux effectifs suivants :

Avec notification à l'ACPR :

- Les dirigeants effectifs et les fonctions clés (Gestion des Risques, Conformité, Audit, Actuariat).

Sans notification à l'ACPR :

- Les Conseils d'Administration et les comités issus de ces conseils et leurs membres ;
- Les autres membres du Comité de Direction ;
- Les responsables des fonctions " sensibles " (comptabilité, actuariat central, actuariat produit, gestion des actifs, juridique) ;
- L'ensemble des personnels de Prévoir-Vie (honorabilité).

La politique « compétence et honorabilité » est passée en revue au moins une fois par an et, en cas de modification, transmise pour avis au Comité des nominations, des rémunérations et des carrières afin d'être ensuite approuvée par les Conseils d'Administration de la Société Centrale Prévoir, et de Prévoir-Vie.

B.2.1. Exigences et évaluation de la compétence de l'organe d'administration et de supervision de l'entreprise

Le Conseil d'Administration (organe d'administration et de supervision de l'entreprise) doit disposer collectivement d'une expérience et de connaissances appropriées à propos :

- Des marchés de l'assurance de personnes (Vie et Non Vie) ;
- Des marchés financier et immobilier (dans les pays où des investissements sont réalisés) ;
- De la stratégie et du modèle économique des sociétés du Groupe Prévoir ;
- De l'analyse actuarielle et financière ;
- Du cadre législatif et des exigences réglementaires ;
- Du cadre social et des ressources humaines.

Les compétences individuelles sont examinées et prises en compte pour s'assurer que le Conseil d'Administration dispose collectivement des compétences appropriées.

Les comités émanant des Conseils nécessitent une compétence collective spécifique. Leurs membres sont nommés pour répondre à cette compétence : Audit / Investissement / Nominations, rémunérations et carrières / Stratégie.

Chaque Conseil d'Administration de Prévoir procède également à une auto-évaluation collective régulière (au moins une fois tous les 3 ans) afin de déterminer si ses membres sont en mesure d'accomplir la tâche qui leur est confiée de manière honnête, loyale, autonome, éthique et intègre.

Pour le suivi de leurs compétences, le Groupe Prévoir met en place un programme de formation à destination des membres des Conseils d'Administration. Ce programme est adapté à leurs besoins pour la bonne réalisation de leurs missions. Par ailleurs, Prévoir adhère à l'IFA (Institut Français des Administrateurs) et permet à ses administrateurs d'accéder aux formations et activités proposées par l'IFA.

B.2.2. Exigences et évaluation de la compétence des autres fonctions

Le dispositif d'appréciation des compétences concerne a minima :

- Les dirigeants effectifs ;
- Les fonctions clés ;
- Les autres membres du comité de Direction ;
- Les responsables des fonctions « sensibles » (comptabilité, actuariat central, actuariat produit, gestion des actifs, juridique, administrateurs des Systèmes d'Information -réseau, système, base de données, poste de travail, stockage- et tout intervenant ayant accès aux environnements de production informatique).

Pour chaque fonction, l'entreprise définit une fiche de fonction décrivant a) les objectifs et missions de la fonction, b) les qualifications, les connaissances et les expériences professionnelles requises, en adéquation avec les besoins décrits dans la fiche de fonction.

En cas de création d'une nouvelle fonction, un comité d'évaluation se réunit pour analyser et valider la cohérence des missions de la fonction et son classement selon la nomenclature de la Profession de l'Assurance.

Ce comité d'évaluation des fonctions est composé du directeur des ressources humaines, du responsable du recrutement et de trois membres du comité de direction.

L'évaluation du respect des exigences de compétence est faite au moment de la prise de poste, ou lors d'une évolution significative du contenu du poste. Elle doit permettre de garantir que les qualifications, les connaissances et l'expérience sont appropriées et adéquates par rapport aux exigences et responsabilités du poste. L'entreprise propose des sessions de formation professionnelle de sorte que le personnel concerné soit en mesure de respecter l'évolution et/ou l'augmentation du nombre d'exigences définies par la législation en vigueur, et liées à ses responsabilités.

Les dirigeants effectifs et les fonctions clés doivent disposer des qualifications, des connaissances et de l'expérience professionnelle appropriées et adéquates pour pouvoir exécuter l'ensemble des activités qui leur sont confiées. Leur nomination est notifiée à l'Autorité de Contrôle.

Les exigences propres aux dirigeants effectifs et aux fonctions clé sont rappelées dans les politiques suivantes :

- Politique d'Audit interne ;
- Politique de Gestion des Risques ;
- Politique de Vérification de la conformité et contrôle interne ;
- Politique de Souscription et de Provisionnement.

B.2.3. Exigences et évaluation de l'honorabilité

Le processus de sélection des membres des Conseils d'Administration, ou de recrutement d'un collaborateur de l'entreprise inclut obligatoirement une pièce d'identité et un extrait de casier judiciaire de la personne concernée, en plus de son curriculum vitae.

Pour les collaborateurs, la Direction des Ressources Humaines sollicite également une déclaration dans laquelle ils s'engagent à respecter les normes actuelles de compétence et d'honorabilité, et à signaler immédiatement à la Direction des Ressources Humaines tout événement significatif et pertinent à cet égard.

La procédure de validation de l'honorabilité mise en place par l'entreprise repose donc sur un questionnaire d'évaluation ainsi que sur le recueil de l'extrait du casier judiciaire ou, à défaut, d'un document équivalent délivré

par une autorité judiciaire ou administrative compétente daté de moins de 3 mois (conformément à l'Article 43 de la Directive Solvabilité 2).

Les salariés doivent en outre éviter les activités susceptibles de créer des conflits d'intérêts. A cet effet, l'entreprise a mis en place une Charte Ethique.

B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1. Gouvernance de la gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques mis en place par l'entreprise repose sur les acteurs présentés ci-après. Tous ont des missions spécifiques au regard de la gestion des risques. L'entreprise s'assure que l'ensemble de ces acteurs reçoit les formations nécessaires à la réalisation de ces missions.

Instances de gouvernance

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations relatives à l'activité de l'entreprise. A ce titre, et après avis de Comités consultatifs (Comité Stratégique, Comité d'Audit, Comité d'Investissement, Comité des Rémunérations, des Carrières et des Nominations), il définit les principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque. Au regard de la gestion des risques, il a pour mission de :

- S'assurer que les risques sont clairement identifiés et maîtrisés ;
- S'assurer de la revue annuelle du processus de gestion des risques et des politiques associées ;
- Valider les politiques écrites de gestion des risques (politique générale et sous-politiques) ;
- Valider le rapport actuariel et le rapport ORSA ;
- Valider les rapports narratifs ;
- Intégrer les résultats du système de gestion des risques dans ses prises de décision ;
- Déterminer l'appétence au risque et les limites associées.

Le Comité d'Audit

Sa fonction est d'assister le Conseil d'Administration dans la réalisation de ses missions telles que prévues dans la charte du Comité d'Audit.

En matière de gestion des risques, il a notamment pour rôle de :

- Valider le plan d'audit proposé par la fonction Audit interne ;
- Evaluer a posteriori le fonctionnement global et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- Apporter des recommandations aux Conseils d'Administration pour améliorer le processus de gestion des risques ;
- Suivre le processus d'élaboration de l'information financière ;
- Donner un avis consultatif sur l'ensemble du reporting S2 soumis à l'approbation des Conseils d'Administration.

Le Comité d'investissement

Le Comité d'investissement a pour mission d'assister les Conseils d'Administration sur les sujets relatifs à la gestion des actifs financiers du Groupe. Il se réunit tous les trimestres.

Le Comité d'investissement définit l'orientation des placements, validée par les Conseils d'Administration.

Instances opérationnelles

La Direction Générale

La Direction Générale exerce les missions suivantes dans le cadre de la gestion des risques :

- S'assurer de l'implication de l'ensemble des acteurs ;
- Rappeler régulièrement les rôles et les responsabilités de chacun vis-à-vis de la maîtrise des risques ;
- Communiquer la cartographie des risques au Comité d'audit et aux Conseils d'Administration ;
- Présider le comité des risques.

Le Comité des risques

Ce Comité a pour mission, sur l'ensemble des risques auxquels l'entreprise est exposée (assuranciers, financiers & ALM, opérationnels, ...), de :

- Mettre en œuvre le système de gestion des risques : déceler – mesurer – contrôler – gérer – déclarer ;
- Centraliser les travaux des fonctions clés ;
- Identifier les risques auxquels l'entreprise est exposée ;
- Informer / alerter les instances de gouvernance.

Il est composé du comité de direction, des 4 fonctions clés, du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information et du Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne (RQCI). Il est présidé par le Directeur Général. Il se réunit tous les trimestres, et sur convocation expresse en cas de besoin.

Les Fonctions clés (au sens Solvabilité 2)

Fonction gestion des risques

La fonction gestion des risques de l'entreprise est assumée par le Responsable du Risk Management.

Ses principales missions sont de :

- Identifier, évaluer et contrôler les risques liés aux investissements ;
- Définir et mettre en œuvre la politique de gestion des risques ALM ;
- Réaliser le calcul de l'ORSA et formaliser le rapport ORSA ;
- Préparer et formaliser les travaux du Comité des risques

Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est assumée par le Directeur Technique. Elle contribue notamment à la mise en œuvre du système de gestion des risques. Ses principales missions sont décrites à la section B.6.

Fonction Vérification de la conformité

La fonction Vérification de la conformité est assumée par le Directeur juridique et a pour missions de :

- Vérifier et garantir la conformité de l'entreprise et de ses succursales au regard des évolutions légales et réglementaires ;
- Conseiller et assister les Directeurs dans la mise en œuvre des plans d'actions visant à garantir le respect de la conformité dans leurs périmètres respectifs ;
- Produire annuellement un rapport d'activité de la fonction vérification de la conformité à destination du Comité d'audit et du Conseil d'Administration.

Fonction Audit interne

La fonction Audit interne est assumée par le Responsable de l'Audit interne. Ses missions sont de :

- Elaborer et mettre en œuvre un plan d'audit annuel, validé par le Comité d'audit pour le compte des Conseils d'Administration ;
- Evaluer l'adéquation du système de contrôle interne et des autres éléments du système de gestion des risques ainsi que leur conformité avec les procédures et leur fiabilité ;
- Evaluer l'efficacité du système de gestion des risques ;
- Produire, lorsque cela est nécessaire ou justifié et au moins annuellement, un rapport écrit sur ses conclusions (rapport d'audit interne), à destination des Conseils d'Administration ;
- Assurer le suivi des recommandations présentes dans le rapport d'audit interne.

Les autres intervenants opérationnels

Les Correspondants Processus et Contrôle Interne (CPCI)

Ce sont les personnes en charge du contrôle interne au sein des services opérationnels et fonctionnels du Groupe Prévoir.

Un CPCI a la charge d'un ou plusieurs processus, pour lequel il :

- Est responsable de l'efficacité globale du processus, donc de sa performance ;
- Est garant de l'amélioration permanente de la performance du processus ;
- Communique les informations importantes relatives au fonctionnement et aux résultats du processus ;
- Intègre la démarche dans le travail de tous les jours ;
- Rend compte de la maturité et de la performance de son processus à son sponsor ;
- Identifie et évalue les risques, met en œuvre les éléments de maîtrise de risques (y compris les contrôles)

- Définit et met en œuvre les contrôles de niveau 1 nécessaires. Le CPCI peut déléguer les contrôles aux chargés de contrôle.

Les CPCI rendent compte à leur sponsor qui est un membre du Comité de Direction.

Les collaborateurs

L'ensemble des collaborateurs participe à la maîtrise des risques notamment en :

- Respectant les procédures de travail formalisées ;
- Signalant les incidents ;
- S'assurant de la qualité des données utilisées et produites.

Le tableau suivant synthétise les différents documents à produire et à approuver par les acteurs du dispositif de gestion des risques de l'entreprise :

Document	Fréquence	Emission	Revue	Validation
Rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR)	1 fois par an au minimum	Direction Financière	Comité d'audit	Conseil d'Administration
Rapport Régulier au Contrôleur (RSR)	1 fois tous les 3 ans au minimum	Direction Financière	Comité d'audit	Conseil d'Administration
Rapport ORSA	Au moins 1 fois par an	Fonction Gestion des risques	Comité d'audit	Conseil d'Administration
Rapport de la fonction actuarielle	Au moins 1 fois par an	Fonction Actuarielle	Comité d'audit	Conseil d'Administration
Plan d'audit	1 fois par an	Fonction Audit interne	Comité des risques	Comité d'audit
Rapport du comité d'audit	1 fois par an	Comité d'audit		Conseil d'Administration
Rapport de la fonction conformité	1 fois par an	Fonction Conformité	Comité d'audit	Conseil d'Administration

B.3.2. Système de gestion des risques

Dans le cadre de sa mise en conformité avec les exigences Solvabilité 2 (alinéa 1 de l'article 44 de la Directive Solvabilité 2), l'entreprise a mis en place un système de gestion des risques permettant d'identifier, évaluer, suivre, gérer et communiquer les risques auxquels l'entreprise est ou pourrait être exposée.

Identification des risques

Le dispositif d'identification des risques en vigueur dans l'entreprise s'appuie sur une approche « bottom-up » au travers des contrôles de 1^{er} niveau réalisés par les opérationnels et combinés aux travaux du Contrôle Interne (cartographies des processus, cartographie des risques, suivi des incidents, plan de contrôle permanent).

L'identification des risques est réalisée par différents acteurs :

- L'ensemble des CPCI responsables de leur(s) processus pour les risques opérationnels ;
- Le Risk Management pour les risques financiers et relatifs à la gestion Actif/Passif (ALM) ;
- La Direction Technique pour les risques assurantiels (techniques).

Le Comité des risques est informé de l'ensemble des risques ainsi identifiés.

La nomenclature des processus, des risques et des contrôles réalisés par le SQCI permet de définir un référentiel commun et de faciliter in fine un pilotage transversal des risques.

En complément, le Comité des risques identifie annuellement une liste de scénarios de risques majeurs (approche top-down). Les éléments de maîtrise identifiés entrent dans le champ des missions d'audit interne.

Evaluation des risques

La mesure des différents risques de l'entreprise est effectuée en respectant une méthode homogène basée sur les différents indicateurs de risques définis. Ainsi, chaque risque est évalué selon ses spécificités et une méthodologie de cotation appropriée :

- L'évaluation quantitative des risques financiers et assurantiels s'appuie sur les règles de calcul standards du Pilier 1 de la Directive Solvabilité 2 ;
- L'évaluation qualitative des risques opérationnels s'appuie sur des échelles internes de survenance et d'impact.

Les scénarios de risques majeurs identifiés par le Comité de Direction sont évalués selon une approche comparable à celle des risques opérationnels afin de permettre une vision consolidée.

Maîtrise des risques

Le dispositif de maîtrise des risques au sein de l'entreprise comprend 3 lignes de maîtrise :

- 1ère ligne : le management opérationnel ;
- 2ème ligne : les 3 fonctions clef au sens S2 (actuariat, conformité, gestion des risques), la Déléguée à la Protection des Données personnelles, le RSSI et le SQCI ;
- 3ème ligne : L'audit interne.

Communication des risques

Récapitulatif, par sous-politique de gestion des risques, des communications et reportings (études, résultats, rapports...) actuellement soumis aux instances :

Sous-politiques de gestion des risques	Documents	Emetteurs	Destinataires
Toute sous politique	Rapport d'activité vérification de la conformité	Fonction vérification de la conformité	Comité d'Audit Conseil d'Administration
	Rapport du comité d'audit	Comité d'audit	
	Rapport ORSA	Fonction gestion des risques	
	Scénario de risques majeurs	Comité des risques	
Souscription	Analyse des lois de comportement	Actuariat Produits	Comité de Direction
	Etudes sur la sinistralité		Comité d'orientation de l'offre
	Mesure de la rentabilité prévisionnelle de la nouvelle génération	Actuariat Central et Contrôle de Gestion	Comité de Direction et Comité d'Audit
	Rapport de la fonction actuarielle	Fonction actuarielle	Comité d'Audit et Conseils d'Administration
Provisionnement	Rapports narratifs	Actuariat Central	Comité d'Audit et Conseils d'Administration
	Rapport de la fonction actuarielle	Fonction actuarielle	
Gestion actif – passif	Rapports narratifs Suivi allocation d'actifs	Risk Management	Comité d'Audit, Comité d'Investissement et Conseils d'Administration
Investissements	Rapports narratifs	Risk Management	Comité d'Audit et Conseils d'Administration
	Suivi allocation d'actifs Suivi des portefeuilles	Risk Management Société de Gestion	Comité d'Investissement
Risques opérationnels	Cartographie des risques et plans d'actions prioritaires	Service de la Qualité et du Contrôle Interne (SQCI)	Comité des Risques et Comité d'Audit
	Synthèse semestrielle de l'évaluation du dispositif de contrôle interne	Audit interne	Comité des Risques et Comité d'Audit
Réassurance	Rapports narratifs	Actuariat Central	Comité d'Audit et Conseils d'Administration

De plus l'entreprise réalise et publie une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) à travers laquelle elle analyse les risques extra-financiers auxquels elle est exposée et communique sur les indicateurs clés associés à ces risques. Ces indicateurs font l'objet d'un suivi régulier afin de veiller à leur amélioration au cours du temps.

Plans d'urgence

Afin de veiller à la continuité de ses activités en général et de son système de gestion des risques en particulier, l'entreprise a mis en place un dispositif lui permettant de faire face à une situation de crise pouvant perturber ou interrompre son activité. Ce dispositif repose sur deux composantes :

La composante stratégique qui se traduit par :

- La définition des modalités de la gestion de crise, selon les scénarios retenus ;
- L'expression de besoin dans l'analyse d'impact métier pour toutes les directions de l'entreprise ;
- La définition des grandes lignes de la stratégie de secours.

La composante opérationnelle qui se traduit par :

- La mise en place d'un Plan de Continuité Métiers (PCM), définissant les moyens de travail en mode dégradé ;
- La mise à jour du Plan de Secours Informatique (PSI), selon les évolutions des besoins métiers ;
- Un socle de documentation, de moyens mis en œuvre et de ressources humaines, technologiques et matérielles nécessaires à la reprise de l'activité.

B.3.3. Description du processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité

L'ORSA ou évaluation interne des risques et de la solvabilité (Own Risk and Solvency Assessment) est le processus par lequel l'entreprise procède aux 3 évaluations suivantes :

1. l'évaluation de la mesure dans laquelle le profil de risque de l'organisme s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le calcul du SCR ;
2. l'évaluation du respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques ;
3. l'évaluation du besoin global de solvabilité (BGS) : cette notion englobe le SCR ainsi que d'autres évaluations portant notamment sur des risques non couverts par la Formule Standard.

Le dispositif ORSA repose sur les acteurs suivants :

Le Conseil d'Administration définit les principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque. Au regard de l'ORSA il doit ainsi :

- Valider la politique écrite ORSA ;
- Déterminer l'appétence au risque et les limites associées ;
- Valider le rapport ORSA final à destination de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ;
- Le cas échéant, demander la réalisation d'un ORSA exceptionnel ;
- Intégrer les résultats du système de gestion des risques dans ses prises de décision.

Le Comité d'audit, en matière d'ORSA, a notamment pour rôle de :

- S'assurer que l'ORSA a été réalisé en application des principes décrits dans la politique ORSA ;
- Apporter des recommandations aux Conseils d'Administration pour améliorer le processus ORSA ;
- Donner un avis consultatif sur l'ensemble du reporting ORSA soumis à l'approbation des Conseils d'Administration.

Le Comité des risques a comme rôle de :

- S'assurer de la bonne réalisation de l'ORSA ;
- S'assurer de la qualité des données et de la fiabilité des résultats obtenus, en lien avec les recommandations de la Fonction actuarielle et du Contrôle Interne ;
- Préparer la revue annuelle de la politique écrite ;
- Donner un avis consultatif sur le rapport ORSA avant transmission au Comité d'audit et aux Conseils d'Administration ;
- Sensibiliser tous les acteurs à l'importance de la réalisation de l'ORSA et au respect des procédures.

La Fonction gestion des risques a pour principales missions, dans le cadre de l'ORSA, de :

- Mettre en œuvre le processus opérationnel de l'ORSA régulier et exceptionnel ;
- Décliner l'appétence au risque en tolérances au risque et limites opérationnelles ;
- Réaliser le calcul de l'ORSA et formaliser le rapport ORSA ;
- Adresser ce rapport au Comité des risques à destination du Comité d'audit puis des Conseils d'Administration.

B.4. Contrôle interne

B.4.1. Système de contrôle interne (SCI)

Les trois lignes de maîtrise

La Direction Générale est au cœur du dispositif de maîtrise globale des risques. Sa structure en « trois lignes de maîtrise » est une approche pertinente des rôles et responsabilités du management opérationnel, des fonctions transverses et de l'audit interne.

(1) Le management opérationnel

La première ligne de maîtrise des activités est constituée par les managers opérationnels, responsables de l'évaluation et de la diminution des risques, notamment par un Dispositif de Maîtrise des Risques complété si nécessaire par des contrôles opérationnels. Les personnes en charge du contrôle interne pour ces fonctions sont les Correspondants Processus et Contrôle Interne (CPCI) identifiées nominativement dans la cartographie des risques.

(2) Le contrôle permanent

La deuxième ligne de maîtrise est constituée du contrôle permanent, de la fonction vérification de la Conformité, ou encore des experts métiers qui réalisent des contrôles par délégation décidés par le contrôle permanent.

(3) L'audit interne

En tant que troisième ligne de maîtrise des activités, une fonction d'audit interne indépendante est rattachée au Président.

L'audit interne fournit, à travers une approche fondée sur le risque, une assurance globale au Conseil d'Administration, au comité d'audit et à la direction générale.

Responsabilités des organes de gouvernance

Le Conseil d'Administration

Il incombe au Conseil d'Administration de veiller à ce que les risques susceptibles de compromettre les objectifs d'entreprise soient identifiés à temps et que des mesures appropriées soient engagées. Pour assumer sa fonction de surveillance, le Conseil d'Administration ou son comité d'audit examinent régulièrement la qualité du Système de Contrôle Interne (SCI) avec la direction.

Le Comité d'audit

Le Comité d'audit examine chaque année les sujets préparés par le Service Qualité et Contrôle Interne dont la mise à jour de la cartographie des risques et la liste des plans d'actions prioritaires. Son Président rend compte des travaux du Comité aux Conseils d'Administration de Société Centrale Prévoir et Prévoir Vie.

Pilotage du Système de Contrôle Interne

▪ **Le Comité des risques**

Ce comité a pour mission, sur l'ensemble des risques auxquels l'entreprise est exposée (assurantiels, financiers & ALM, opérationnels, ...), de mettre en œuvre le système de gestion des risques :

- centraliser les travaux des fonctions clés ;
- identifier les risques auxquels l'entreprise est exposée ;
- informer / alerter les instances de gouvernance.

Il est composé du comité de direction, du Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne (RQCI), du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Informations (RSSI) et des 4 fonctions clés. Il est présidé par le Directeur général. Il se réunit tous les trimestres, et sur convocation expresse en cas de besoin.

- Le Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne

L'animation du Système de Contrôle Interne (SCI) est assurée par le Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne. Il définit et met en œuvre la politique de contrôle interne, il anime le réseau des Correspondants Processus et Contrôle Interne, il pilote le Contrôle Permanent. Le RQCI reporte au Directeur Général Délégué de l'entreprise.

Processus et procédures

Cadre de contrôle interne

La présentation de l'environnement de contrôle interne et la sensibilisation de l'ensemble du personnel aux activités de contrôle interne est de la responsabilité du RQCI.

L'entreprise s'inspire des 17 principes de contrôle interne et des points d'attention associés développés par le Committee Of Sponsoring Organisation (COSO) selon les 5 composants :

- Environnement de contrôle ;
- Evaluation des risques ;
- Activités de contrôle ;
- Information et communication ;
- Activités de pilotage.

Sur la base d'entretiens avec les Correspondants Processus et Contrôle Interne et sur la base des documents existants au sein de l'entreprise, des constats sont relevés qui servent par la suite à forger un jugement sur l'application des principes de contrôle interne.

Activités de contrôle

Les activités de contrôles sont fondées sur les 3 principes n°10 à 12 du COSO 2013 :

- L'entreprise sélectionne et développe des activités de contrôle qui visent à maîtriser et à ramener à un niveau acceptable les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs.
- L'entreprise sélectionne et développe des contrôles généraux informatiques pour faciliter la réalisation des objectifs.
- L'entreprise déploie les activités de contrôle par le biais de règles qui précisent les objectifs poursuivis, et de procédures qui permettent de mettre en œuvre ces règles.

Le plan de contrôle permanent est défini et planifié dans l'outil de Gestion des Risques. Sa mise à jour est faite en fonction des évolutions réglementaires, des résultats des contrôles et audits de l'année précédente, de la mise à jour de la cartographie des risques et des incidents.

Information et communication

Liste des communications et reportings mis en place :

Objet	Informations	Emetteur	Destinataire
Rapports narratifs S2	Informations relatives au contrôle interne	RQCI	Conseils d'Administration
Cartographie des risques	Communication sur les risques identifiés et leur cotation	RQCI	Comité des risques, Comité d'audit et Conseil d'Administration

Informations sur les activités conduites en 2022 :

- Cartographie des risques 2022

En 2022 il n'y a pas eu d'évolution de la cartographie des risques opérationnels.

- Plans de contrôles et résultats des contrôles

Les activités de contrôle servent à assurer :

- le bon fonctionnement des processus internes ;
- la fiabilité de l'information financière ;

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale et le Conseil d'Administration.

En 2022, les contrôles de niveau 1 et de niveau 2 étaient regroupés dans 7 plans de contrôle dont les thématiques métiers sont listées ci-dessous :

1. Gouvernance produit ;
2. Distribution et Contractualisation ;
3. Exécution et gestion des contrats ;
4. Réclamations ;
5. Sécurité ;
6. Financier et technique ;
7. Ressources humaines ;

B.4.2. Fonction vérification de la conformité

Conformément à l'article 46 alinéa 1 de la Directive Solvabilité 2, le système de contrôle interne de l'entreprise comporte une fonction clé chargée de vérifier la conformité aux dispositions légales et réglementaires.

Gouvernance

La fonction conformité est portée depuis le 1^{er} juillet 2019, par le Directeur Juridique et de la conformité. Le Responsable de la fonction conformité donne délégation à chaque Directeur pour s'assurer de la bonne mise en œuvre et application des réglementations dans son domaine. Cette délégation est acceptée et est matérialisée par la signature du plan de conformité.

Périmètre de la vérification de la conformité

Périmètre de la vérification de la conformité :

- Les activités de l'entreprise et de ses succursales;
- Les activités de la Société Centrale Prévoir (en lien avec sa qualité d'entreprise mère de groupe d'assurance).

Activités et responsabilités relatives à la vérification de la conformité

- Le plan de conformité décrit pour chaque Direction le périmètre et les actions mises ou à mettre en œuvre à des fins de conformité. Ce document est mis à jour au moins une fois par an par la fonction conformité et validé par le Comité des Risques ;
- Chaque Direction s'appuie sur des experts métiers pour mettre en œuvre le plan de conformité sur son périmètre ;
- Le suivi de la mise en œuvre des vérifications prévues dans le plan de conformité est réalisé par la fonction conformité.
- La fonction conformité vérifie notamment la conformité de la conception des produits avant commercialisation

Un rapport d'activité annuel est fait par chaque Directeur avec la collaboration du responsable de la fonction conformité qui en fait une synthèse globale. Il comprend notamment le bilan des mises en conformité réglementaires de l'année et les actions prévues à court et moyen terme.

B.5. Fonction d'audit interne

B.5.1. Mise en œuvre de l'audit interne dans l'entreprise

L'Audit Interne donne à l'entreprise une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses recommandations pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide à atteindre ses objectifs :

- En évaluant périodiquement, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle interne et de management opérationnel et stratégique ;
- En appréciant la qualité des méthodes de pilotage et de gestion, l'utilisation des ressources et des moyens mis en œuvre pour garantir la régularité, la sécurité et la validation des opérations réalisées ;
- En proposant des recommandations pour renforcer leur efficacité ;
- En vérifiant la mise en œuvre effective et les résultats des plans d'action faisant suite aux recommandations.

B.5.2. Indépendance de l'audit interne

Le responsable de l'audit interne est hiérarchiquement rattaché au Président du Groupe et reporte au Comité d'audit dans le cadre de la charte du comité. Il n'assume aucune responsabilité opérationnelle en dehors des activités propres à l'audit interne.

En tant que de besoin, et en accord avec le Président, il peut faire appel à des ressources et des compétences externes pour mener à bien ses travaux et missions d'audit.

B.5.3. Politique d'audit interne

La politique d'audit interne a pour objectif de définir les missions et les principes de fonctionnement de l'audit interne du Groupe. Elle est rédigée en conformité avec la directive Solvabilité 2 et ses orientations, les instructions et recommandations de l'ACPR et le cadre de référence international de la pratique professionnelle de l'audit interne.

La politique d'audit interne est élaborée par le responsable de l'audit interne. Cette politique est revue annuellement selon les principes applicables à la gouvernance du Groupe Prévoir.

B.6. Fonction actuarielle

B.6.1. Mise en œuvre de la fonction actuarielle dans l'entreprise

La fonction actuarielle est assumée par le Directeur Technique. Elle contribue notamment à la mise en œuvre du système de gestion des risques.

Dans ce cadre, les principales missions de la fonction actuarielle consistent à :

- Valider la pertinence des méthodes, des modèles, des hypothèses, de la qualité et de l'exhaustivité des données utilisées pour le calcul des provisions techniques en compte sociaux, et sous Solvabilité 2 ;
- Valider le calcul des provisions techniques en comptes sociaux et sous Solvabilité 2 (*Best Estimate*) ;
- Emettre un avis lors de la mise sur le marché d'une nouvelle offre d'assurance ;
- Rédiger un rapport actuariel à présenter au Comité des Risques et au Comité d'Audit, puis à soumettre pour validation au Conseil d'Administration.

Le rapport actuariel est constitué de 2 parties :

- Le rapport de la fonction actuarielle sur les modalités de calcul des provisions sociales, présenté en mars.
- Le rapport de la fonction actuarielle sur le caractère approprié des règles de calcul des provisions prudentielles, présenté en septembre. Ce rapport émet également une opinion générale sur la politique de souscription et sur l'adéquation des programmes de réassurance.

Le périmètre de l'exercice de la fonction actuarielle concerne l'entreprise d'assurance Prévoir-Vie, à l'exclusion de la filiale d'assurance au Vietnam qui figure en titre de participation dans le bilan Groupe (cf. section D.1.5) et ne fait donc pas l'objet d'un calcul de *Best Estimate*.

La fonction actuarielle s'exerce de manière continue. Son organisation repose sur des échanges individuels et sur la participation à des Comités transverses. Les échanges individuels visent à analyser les méthodes appliquées, à valider les hypothèses et les conclusions, à proposer des axes d'amélioration et à contrôler l'avancée des recommandations. La participation aux Comités transverses permet de disposer d'une vision exhaustive des évolutions et de leur impact sur les provisions, de vérifier la cohérence des actions menées, de challenger les méthodes, d'apporter son avis en amont des développements et des calculs, et de participer au pilotage du plan d'actions.

B.7. Sous-traitance

B.7.1. La politique de sous-traitance

La politique de sous-traitance s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'un système de gestion des risques efficace et conforme aux nouvelles exigences réglementaires.

L'objectif de cette politique est de décrire le dispositif de gestion des risques opérationnels liés à la sous-traitance mis en place par l'entreprise et d'établir son périmètre d'application.

B.7.2. Périmètre d'application

La politique de sous-traitance s'applique à :

- La distribution et la gestion d'offres d'assurance en marque blanche
- La gestion de certains contrats d'assurance distribués sous la marque Prévoir
- L'externalisation de tout ou partie de la relation clients
- Les garanties d'assistance intégrées dans certains contrats d'assurance
- La gestion des valeurs mobilières
- L'externalisation de systèmes d'information et de prestations de services informatiques

L'activité d'assurance en marque blanche est rattachée au Directeur des partenariats au sein de la Direction des partenariats de Prévoir-Vie. Dans ce cadre, la Direction des partenariats délègue systématiquement la distribution et la souscription des contrats à un partenaire distributeur (immatriculé à l'ORIAS) et délègue généralement tout ou partie de la gestion de ces contrats (gestion administrative, encaissement, gestion des

sinistres, règlement des sinistres ...). Les obligations des sous-traitants sont contractualisées dans une convention de délégation écrite et signées par les parties.

La délégation de gestion des contrats d'assurance distribués par le réseau salariés de Prévoir Vie est actuellement mise en place pour de l'Assurance de Prêt, la Santé et le Plan épargne retraite. Dans ce cadre, Prévoir-Vie délègue tout ou partie de la gestion des contrats. Cette délégation de gestion est pilotée par la Direction Technique.

L'externalisation d'une partie de la relation clients par téléphone est mise en place pour la prise en charge des demandes clients reçues par les différents canaux de communication dédiés à la gestion de la relation Client chez Prévoir (appels entrants, appels sortants, email, espace client, courrier postal, reprise de leads internet pour la conversion en rendez-vous pour le réseau commercial). Elle est mise en œuvre par la responsable de la relation Client, rattachée à la direction générale de Prévoir-Vie. Le périmètre intègre une activité d'aide à la vente d'assurance emprunteur mise en œuvre par le responsable E-business, rattachée à la direction Stratégique.

La sous-traitance des garanties d'assistance intégrées dans certains contrats d'assurance est pilotée par le marketing produits, conjointement avec l'actuariat produits, dans le cadre du processus « sélectionner, intégrer et piloter les partenaires cœur de métier ».

Pour la gestion des valeurs mobilières, des mandats de gestion ont été mis en place avec la Société de Gestion Prévoir (SGP) pour les actions et les produits de taux. Cette délégation est pilotée par la Direction Financière.

L'externalisation de systèmes d'information consiste en la délégation de l'hébergement et/ou de la gestion d'infrastructures matérielles et logicielles. Prévoir externalise deux composants : son Système de Messagerie/Outils collaboratifs et son Infrastructure de secours des serveurs de production.

L'externalisation de prestations de services de la DSI correspond essentiellement à des prestations de maintien en conditions opérationnelles. Prévoir-Vie externalise une partie de la supervision de l'exploitation (Tierce Maintenance d'Exploitation) ainsi que le support de premier niveau pour le réseau commercial.

Ces deux externalisations sont pilotées par la Direction des Systèmes d'Information.

B.7.3. Processus de suivi la politique

La politique de sous-traitance est établie par les Responsables des activités et validée par les Conseils d'Administration.

B.8. Autres informations

Aucune autre information importante concernant le système de gouvernance n'est à noter.

C. Profil de risque

De par ses activités, ainsi que par l'environnement économique, concurrentiel et réglementaire dans lequel elle évolue, l'entreprise est soumise à différentes natures de risques.

En raison de nombreuses éventualités et incertitudes liées à ces risques, l'entreprise a formalisé des procédures et des contrôles qui lui permettent d'identifier et de gérer ses risques. Ces procédures et ces contrôles sont implémentés à la fois au cœur des processus opérationnels qui supportent les activités de l'entreprise, mais aussi dans des processus spécifiques dédiés à la gestion des risques.

L'organisation de la gestion des risques est détaillée dans la section B.3 du présent document. Cette organisation fait ressortir que l'entreprise est soumise à des risques assurantiels (ou risque de souscription), des risques financiers (les risques de marché, le risque de contrepartie et le risque de liquidité), des risques opérationnels et d'autres risques (comme le risque de réputation, le risque stratégique ou encore le risque environnemental) qui font l'objet de processus particuliers.

Les risques quantifiables font l'objet du calcul d'une exigence de capital de solvabilité requis (SCR). L'ensemble des montants composant le SCR de l'entreprise est représenté dans le QRT S25.01.21 présenté en annexe de ce rapport. Les mouvements de ses composants sont détaillés dans la partie E.2 du rapport. Il apparaît ainsi que le profil de risque de l'entreprise est particulièrement marqué par le risque de marché, le risque de souscription représentant le second montant le plus important mais pour une part bien inférieure.

Le montant cumulé du SCR de ces deux catégories de risque représente 97,4% de la somme de l'ensemble des catégories de risque, avant absorption par les provisions techniques et les impôts.

En plus de calculer le SCR nécessaire pour couvrir le risque pris dans les conditions prévues de façon réglementaire (à l'horizon d'un an et sur un niveau de confiance de 99,5%), l'entreprise réalise dans le cadre de l'ORSA, une évaluation prospective de sa solvabilité propre sur l'horizon du business plan. Dans ce cadre, un scénario central est établi sur la base des ambitions stratégiques et est aligné sur les politiques de gestion des risques. Des scénarios de stress sont également réalisés pour vérifier la robustesse de la solvabilité dans des conditions adverses.

C.1. Risque de souscription

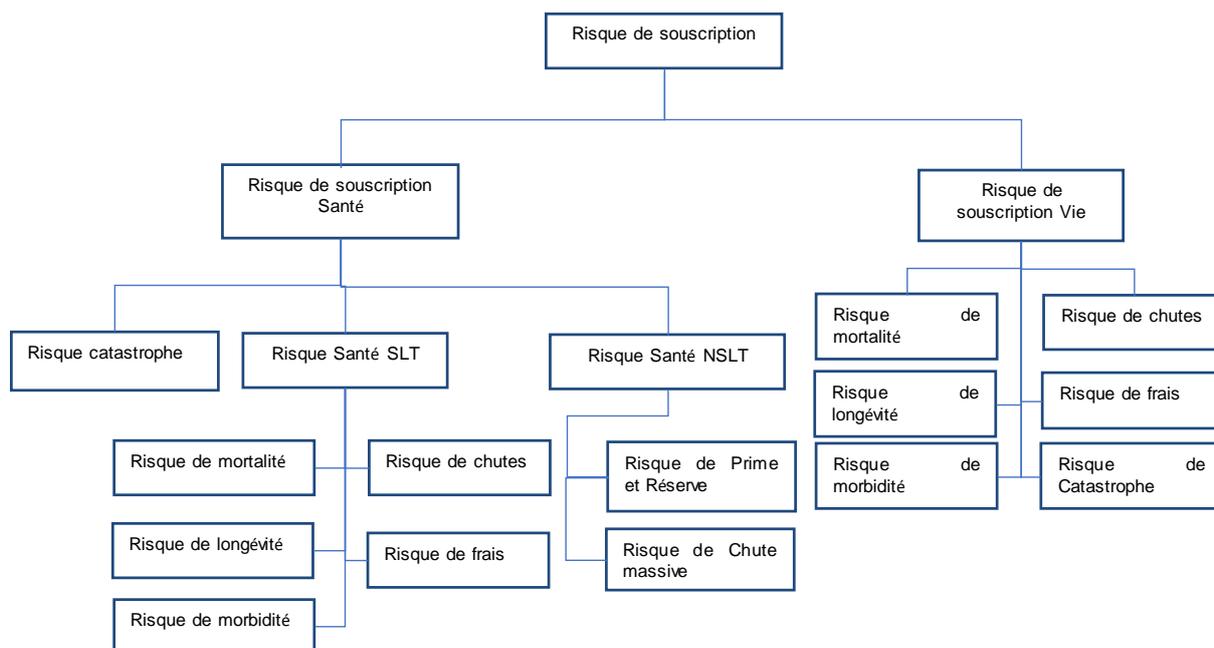
C.1.1. L'exposition au risque de souscription

L'activité de l'entreprise consiste en l'engagement de verser au souscripteur (ou à ses ayants-droit), soit une somme donnée à une date déterminée, par un événement particulier se rattachant à la vie ou l'état de santé de l'assuré ou à son décès, soit une somme donnée en cas de sortie anticipée.

La description du profil des risques techniques liés à la souscription se fonde principalement sur la nature des garanties contenues dans les produits d'assurance commercialisés et le volume d'affaire correspondant. On distingue principalement :

- Le risque Vie qui concerne les produits/garanties du Groupe classés en LoB 30, 31, 32 et 36 ;
- Le risque Santé similaire aux techniques appliquées en vie (Santé SLT) pour les garanties des LoB 29 et 33 et 35 ;
- Le risque Santé non-similaire aux techniques appliquées en vie (Santé NSLT) pour les garanties des LoB 1 et 2 ;
- Le risque de catastrophe qui est calculé globalement sur les risques Santé (santé SLT et santé NSLT).

Une approche compréhensible de l'évaluation des risques par la formule standard conduit à la représentation suivante :



La sélection des produits pour réaliser les chocs se fait globalement au niveau de l'entité mixte. L'entreprise peut donc bénéficier d'effets de compensation sur certains chocs Vie et santé SLT pour les produits incluant simultanément des garanties vie et non vie. Cet effet n'impacte pas le risque de souscription Santé non SLT, les calculs étant réalisés directement sur la base des primes et réserves constituées sur les garanties Non Vie.

Concernant les chocs de chutes (rachat/résiliation), les impacts de ces chocs ne sont pas les mêmes sur les garanties vie et non vie. Les garanties vie sont sensibles aux rachats à la hausse car ils entraînent essentiellement une perte de profits futurs et des prestations supplémentaires à régler. Une augmentation des résiliations sur les garanties non vie se traduit aussi par une perte de primes futures, mais aboutit également à récupérer des provisions de primes sans verser de prestations supplémentaires. Ainsi le choc de rachat à la hausse peut amener à constater des gains sur les produits non-vie.

En 2022, le choc de chutes retenu est le choc de rachat de masse (vs choc de rachat à la hausse en 2021). En effet, la forte hausse du taux d'actualisation entraîne une baisse sensible du Best Estimate sur les engagements vie par rapport à l'an passé (le Best Estimate des engagements vie devient inférieur aux provisions sociales), traduisant une hausse des profits futurs attendus. En revanche, l'arrêt du partenariat avec SPVie a conduit une hausse du Best Estimate des garanties Non Vie suite à la perte des primes futures attendues, réduisant la sensibilité de ces engagements au choc de rachat. Par conséquent, le Best Estimate des garanties Vie étant bien plus élevé que celui des garanties Non Vie de Prévoir-Vie, le Best Estimate de Prévoir-Vie diminue et devient sensible au choc de masse (hausse de 40% des taux de chute sur la première année projetée). En conséquence, le SCR de chute de l'activité Santé SLT est ramené à zéro.

C.1.2. Risque de souscription Vie (hors santé similaire à la vie)

L'exposition au risque de souscription Vie

La description du profil des risques techniques liés à la souscription se fonde principalement sur la nature des garanties contenues dans les produits d'assurance commercialisés et les risques associés :

- **Risque de mortalité** : représentant la perte résultant d'une hausse des taux de mortalité, pour les polices pour lesquelles l'augmentation du taux de mortalité entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance (ex. : les temporaires décès) ;
- **Risque de longévité** : représentant la perte résultant d'une baisse des taux de mortalité, lorsque la baisse du taux de mortalité entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance (ex. : les rentes) ;
- **Risque de morbidité** : représentant la perte liée l'augmentation des taux d'invalidité, de maladie et de morbidité ;

- **Risque de chutes (ou risque de rachats)** : représentant la perte découlant de l'augmentation des taux de rachat/résiliation pour les polices pour lesquelles l'augmentation des rachats/résiliations entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance ;
- **Risque lié aux frais** : représentant une évolution défavorable des dépenses engagées pour la gestion des contrats d'assurance ;
- **Risque de catastrophe** : perte résultant de l'incertitude relative aux hypothèses de fixation des prix et de provisionnement lié à des événements extrêmes ou irréguliers, notamment par les garanties liées aux catastrophes (ex. : temporaire décès).

Le risque de souscription Vie de l'entreprise est principalement composé par les risques suivants :

- Rachat de masse
- Frais
- Mortalité

Le montant cumulé du SCR correspondant à ces risques représente 96,2 % de la somme du risque de souscription Vie hors santé similaire à la vie (avant diversification).

Les concentrations du risque de souscription Vie

Pour le risque de souscription vie, les expositions les plus importantes peuvent être représentées de la façon suivante :

- Les risques de mortalité, de longévité, de morbidité et de catastrophe sont caractérisés par le montant des capitaux sous risque ;
- Les risques de rachat et de frais sont dépendants des montants de réserve.

Le tableau suivant fait apparaître la répartition du montant des expositions Vie par ligne d'activité Solvabilité 2 sur la période de référence, les montants de Best Estimate ci-après sont bruts de réassurance et avant déduction de la PPB admissible aux fonds propres :

En milliers d'euros	2022	2021	Var. en %
BEL			
Lob 30 - Assurances avec participation aux bénéficiaires	3 197 076	4 102 931	-22,08%
Lob 31 - Assurances indexées en Unités de comptes	28 448	30 342	-6,24%
Lob 32 - Autres assurances Vie	-74 214	-104 079	-28,69%
Lob 36 - Réassurance Vie	7 292	7 307	-0,21%
Total BEL vie (hors santé SLT)	3 158 601	4 036 500	-21,75%
Capitaux sous risques bruts de réassurance			
Lob 30 - Assurances avec participation aux bénéficiaires	4 760 740	5 372 411	-11,39%
Lob 31 - Assurances indexées en Unités de comptes	27 923	30 281	-7,79%
Lob 32 - Autres assurances Vie	18 843 464	21 824 612	-13,66%
Lob 36 - Réassurance Vie	2 817 647	3 190 009	-11,67%

Concentrations d'exposition pour le risque de souscription Vie (hors santé SLT)

Les expositions sont principalement localisées sur la Lob 30 « Assurances avec participation aux bénéficiaires » et la Lob 32 « Autres assurances vie ». La Lob 30 représente la quasi-totalité du montant des provisions techniques vie (98,4% des provisions vie hors PPB en norme comptable) et 18% du montant des capitaux vie sous risque de l'entreprise. La Lob 32 représente 0,7% des provisions techniques vie hors PPB en norme comptable et 71,2% du montant des capitaux sous risque. Le produit d'assurance de Prêt ADP April représente encore 68% des capitaux vie sous risque de la Lob 32 en dépit de l'arrêt de sa commercialisation.

Les principales évolutions du BEL (Best Estimate Liability) Vie entre 2022 et 2021 sont les suivantes :

- Une hausse du taux d'actualisation qui diminue très significativement les BE de toutes les Lob, à l'exception du BE de la lob 32, ce dernier étant négatif.
- Des évolutions ont été apportées aux règles de gestion (*management actions*) utilisées dans le modèle de projection des flux du portefeuille d'assurance afin d'utiliser des règles identiques pour les calculs du

Best Estimate et du SCR, qui ont conduit à une réduction de la participation aux bénéficiaires incorporée aux prestations projetées.

- Une réduction des encours des contrats d'épargne qui, en dépit de la réduction du périmètre des primes projetées (modification de la frontière des contrats à la suite de l'évolution du taux du livret A), contribue à la diminution du BE de la lob 30.

L'évolution du BEL de la Lob 31 est liée à la baisse de la valeur de part entre 2022 et 2021 qui n'a pas été compensée par le développement de l'activité des produits en unité de compte.

Techniques d'atténuation des risques de souscription Vie

Les opérations de cessions en réassurance visent à protéger le portefeuille de polices de l'entreprise, face à des risques d'assurance pouvant affecter leurs fonds propres.

Cet objectif est mis en regard d'objectifs de l'appétence aux risques de l'entreprise et de son niveau de solvabilité.

Les principaux traités actuellement souscrits couvrent les garanties suivantes :

- Les contrats de prévoyance des TNS (décès en rente viagère) : la réassurance permet ici d'atténuer les écarts sur les hypothèses de mortalité et de morbidité
- L'assurance de Prêt : la réassurance permet ici d'atténuer la survenance d'un risque Catastrophe.

C.1.3. Risque de souscription Santé similaire aux techniques Vie (santé SLT)

Le risque de souscription Santé similaire à la Vie (santé SLT) représente 30% du risque souscription Santé (c'est-à-dire de la somme : risque de souscription Santé SLT+ risque de souscription santé NSLT + risque de catastrophe du risque santé) avant diversification.

L'exposition au risque de souscription – Santé SLT

Sont classées en risque Santé SLT les polices d'assurance comportant des garanties sans possibilité de révision tarifaire. Les flux de ces garanties (classées en Lob 29 ou Lob 33 ou Lob 35) sont projetés sur la durée du contrat. Elles concernent principalement :

- Les garanties assurance emprunteur ;
- Les garanties accessoires de dommages corporels d'un contrat d'assurance vie. Il peut s'agir de garanties accident, invalidité, exonération ou d'indemnité en cas d'arrêt de travail ;
- Les contrats en cours de service de rentes invalidité.

La composition du risque de souscription Santé des garanties classées en santé SLT est la même que celle du risque de souscription Vie, à l'exception du risque catastrophe. Ce dernier est calculé séparément sur l'ensemble des produits/garanties soumis au risque de Souscription Santé.

Les principaux risques des garanties classées en Santé SLT de l'entreprise sont les suivants :

- **Risque de morbidité** : ce risque est essentiellement porté par le produit d'assurance emprunteur, les capitaux sous risque étant élevés, une augmentation de la morbidité augmente fortement les prestations dues
- **Risque de frais** : ce risque est d'autant plus fort que le produit contribue fortement au chiffre d'affaire de la société, il est donc principalement porté par l'assurance emprunteur et par les garanties accident des produits vie entière.
- **Risque de longévité** : ce risque est porté par les portefeuilles de rentes en service.

Le montant cumulé du SCR correspondant à ces trois risques représente 100% de la somme du risque de souscription Santé SLT (avant diversification).

Les concentrations sur le risque de souscription Santé SLT

Les expositions les plus importantes sont portées par le montant de provisions techniques (BEL) et peuvent être représentées par le tableau suivant :

En milliers d'euros	2022	2021	Var. en %
BEL			
Lob 29 - Santé assimilée à la vie	15 985	18 501	-13,60%
Lob 33 - Rentes issues de contrats non vie et liée à des garanties santé	16 980	17 460	-2,75%
Lob 35 - Réassurance maladie	916	1 261	-27,32%

Evolution des BE pour le risque Santé SLT

Les détails des expositions par sous-risque sont fournis en annexe 1 de ce rapport.

C.1.4. Risque de souscription Santé non similaire aux techniques Vie (santé NSLT)

Le risque de souscription Santé non similaire à la Vie (santé NSLT) représente 60,9% du risque Souscription santé (c'est-à-dire de la somme : risque de souscription Santé SLT+ risque de souscription santé NSLT + risque de catastrophe du risque santé) avant diversification.

L'exposition au risque de souscription – Santé Non-SLT (Santé NSLT)

Sont classées en risque Santé NSLT les polices d'assurance avec une possibilité de révision tarifaire illimitée. Ces garanties sont classées en Lob 1 ou Lob 2. Les flux sont projetés jusqu'à la date de révision tarifaire prévue au contrat (projection sur une période comprise entre 0 et 12 mois). Ces polices concernent généralement des produits assurant exclusivement le dommage corporel, ou des produits ayant une garantie Vie, mais assortis de nombreuses garanties dommages corporels. Elles concernent donc principalement les garanties suivantes :

- Incapacité/Invalidité
- Hospitalisation
- Décès accidentel
- Les garanties de remboursement des frais de soins (contrats santé).

En ce qui concerne les activités Santé NSLT, l'une des principales responsabilités de l'entreprise dans le cadre de ses activités d'assurance est d'établir des réserves en cas de survenance d'un événement mettant en jeu une police d'assurance.

Ces réserves doivent être suffisantes pour garantir le paiement du sinistre dans le futur, il est donc pris en compte les risques suivants :

- **Risque de prime et de réserves** : représentant la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et leur mauvaise estimation ainsi que l'éventualité dans laquelle le coût des futurs sinistres soit supérieur aux primes perçues
- **Risque de chute** : représentant, comme en santé SLT la perte découlant de l'augmentation des taux de résiliation pour les polices pour lesquelles la perte de primes futures entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance.

Le risque de primes et réserves est le risque le plus sensible sur les garanties classées en Santé NSLT car le volume des primes sous risque est important (en effet, ce risque est estimé en appliquant un coefficient défini par EIOPA au montant des primes et réserves). Le risque de primes et réserves représente 87,6% du risque souscription Santé NSLT (hors diversification).

Les concentrations sur le risque de souscription Santé non SLT

Les expositions les plus importantes sont portées par le montant de provisions techniques (BEL) et peuvent être représentées par le tableau suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	2022	2021	Var. en %
BEL - Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)			
Lob 1 - Assurance des frais médicaux	3 391	4 958	-31,60%
Lob 2 - Assurance de protection du revenu	3 174	-6 551	-148,45%
Total BEL non vie	6 565	-1 594	-511,95%

Evolution des BEL pour le risque Santé NSLT

Les détails des expositions par sous-risque sont fournis en annexe 1 de ce rapport.

C.1.5. Risque souscription Catastrophe des produits classés en santé (SLT et NSLT)

L'exposition au risque de souscription – Catastrophe

Enfin, le risque de catastrophe est calculé globalement pour le risque de souscription santé. Il matérialise la survenance de catastrophes naturelles ou humaines, par nature imprévisibles. Il représente les pertes résultant d'événements extrêmes ou irréguliers non capturés par les risques de tarification et de provisionnement.

Le risque catastrophe est principalement porté par les polices d'assurance avec des garanties Décès accidentel et Incapacité, compte tenu des montants de capitaux sous risques.

C.1.6. Techniques d'atténuation des risques de souscription Non Vie

Les opérations de cessions en réassurance visent à protéger le portefeuille de polices de l'entreprise, face à des risques d'assurance pouvant affecter leurs fonds propres.

Cet objectif est mis en regard d'objectifs de l'appétence aux risques du groupe et de son niveau de solvabilité.

Les principaux traités actuellement souscrits couvrent les garanties suivantes :

- Dépendance, Assurance de Prêt et Garantie décès, incapacité/invalidité des contrats de prévoyance des TNS : la réassurance permet d'atténuer les écarts sur les hypothèses de morbidité et de mortalité ;
- De façon générale, la réassurance permet également l'atténuation des écarts sur les hypothèses de chute et la survenance d'un risque Catastrophe.

C.2. Risque de Marché

C.2.1. L'exposition au risque de marché

Le risque de marché provient de l'aléa portant sur l'évolution de la volatilité des prix de marché des produits financiers détenus à l'actif ou au passif et de leur corrélation.

Ces différents risques ont, non seulement un impact sur la politique d'investissement de l'entreprise, mais aussi sur la valeur des engagements liés aux contrats d'assurance à travers par exemple les mécanismes de participation aux bénéficiaires, les taux minimums garantis et les options offertes aux clients.

Les principaux risques de marché auxquels est exposée l'entreprise sont les suivants :

- **Risque action** qui représente la perte potentielle liée à une baisse de la valeur de marché des actions détenues en direct ou à travers des fonds à dominante actions ;
- **Risque de taux** qui résulte de changements du niveau de la courbe des taux d'intérêts sans risque et de l'augmentation de sa volatilité. Il peut engendrer un effet défavorable si l'impact au bilan de l'entreprise est moins favorable à l'actif qu'au passif ;
- **Risque immobilier** qui concerne la perte potentielle liée à une variation défavorable du marché immobilier sur la valeur des actifs ;
- **Risque de spread** qui représente la perte que l'entreprise subirait en cas de dégradation de la qualité de crédit d'une contrepartie obligataire ;
- **Risque de change** qui mesure la sensibilité des actifs et des passifs à une variation des cours des devises par rapport à l'Euro.
- **Risque de concentration** qui traduit le fait que la volatilité d'un portefeuille augmente avec sa concentration sur un même émetteur.

Parmi ces risques de marché, les risques les plus importants sont les risques action, immobilier et de spread qui représentent 84,4% de la somme du SCR cumulé sur le risque de marché, hors effets de diversification entre risques (cf. Chapitre E.2.).

La constitution du portefeuille d'actifs de l'entreprise, et l'évolution des positions au regard de l'exercice précédent, sont représentées (en valeur nette comptable) dans le tableau de Composition des placements au 31.12.2022 en section 3 du chapitre A.

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution, en valeur de marché, de la répartition des placements sur l'exercice écoulé. Pour les investissements réalisés à travers des fonds (OPCVM Actions, Fonds de dettes, Private Equity, Fonds immobilier...) la répartition entre les différentes catégories ci-dessous est réalisée en fonction du sous-jacent du fonds selon la même approche que pour définir le module du SCR de marché applicable.

Valeur de marché en milliers d'euros	2022	2021	Poids 2022
Classe d'actifs			
Obligations	2 089 078	2 570 964	42,6%
Actions (hors UC)	1 347 385	1 621 040	27,5%
Actions en représentation des UC	25 528	30 300	0,5%
Immobilier	1 329 530	1 291 712	27,1%
Trésorerie	110 118	129 568	2,2%
Total	4 901 640	5 643 584	100%

Les montants de chaque classe d'actif ont peu évolué en valeur comptable (cf. Chapitre A.3.). En revanche, on observe l'impact des mouvements importants de hausse des taux et du contexte géopolitique sur les valeurs de marché des différentes classes d'actifs. La hausse brutale des taux impacte violemment à la baisse la valorisation du portefeuille obligataire. Les marchés actions ont également été chahutés en 2022. On notera tout de même qu'en dépit de ce contexte adverse, la valorisation du parc immobilier a continué de légèrement progresser.

C.2.2. Les concentrations de risque de marché

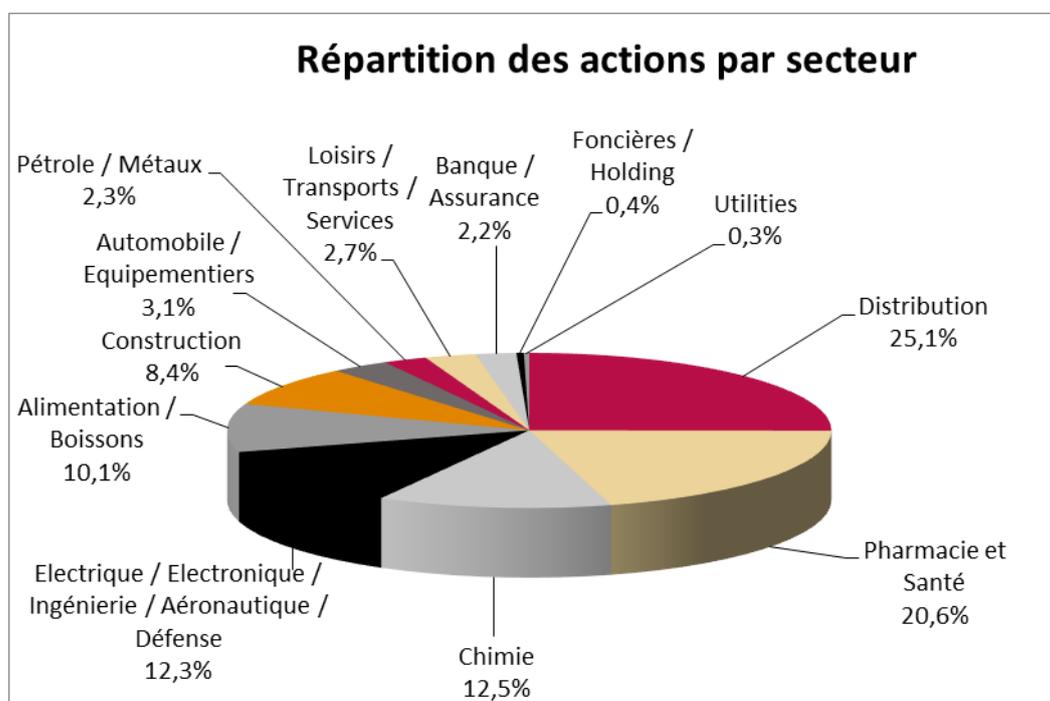
▪ Le risque action

A fin 2022, la valeur de marché du portefeuille (hors titres de participations) soumis au risque de baisse des marchés actions s'élève à 1 325 M€, en net recul sur l'exercice. Le portefeuille est composé pour 76,4% d'actions détenues en direct et pour le reste d'OPCVM actions.

Les principales concentrations du portefeuille sont traduites dans les représentations suivantes, par zone géographique et par secteur d'activité.

	ACTIONS	OPCVM	Total	
Zone géographique	Valeur de marché			%
France	808 058 744	183 030	808 241 774	61,0%
Europe	167 849 703	244 007 462	411 857 165	31,1%
Asie	0	19 753 012	19 753 012	1,5%
USA	36 693 232	28 289 447	64 982 679	4,9%
International	0	20 400 413	20 400 413	1,5%
TOTAL	1 012 601 679	312 633 364	1 325 235 043	100%

Les investissements demeurent très majoritairement concentrés sur l'Europe, en particulier sur la France pour les actions détenues en direct. La stratégie d'investissement des OPCVM actions couvre plus largement l'International mais privilégie toutefois la zone Europe. La répartition géographique n'a pas connu d'évolution significative durant l'exercice.



Concentrations d'exposition pour le risque action

L'entreprise veille à diversifier ses investissements entre différents secteurs économiques. Le secteur distribution a légèrement reculé sur l'exercice (-1,5 pts) en raison de l'allègement de certaines valeurs dans le secteur du luxe, qui est prépondérant dans le portefeuille actions. La hiérarchie des autres secteurs demeure inchangée.

▪ **Le risque immobilier**

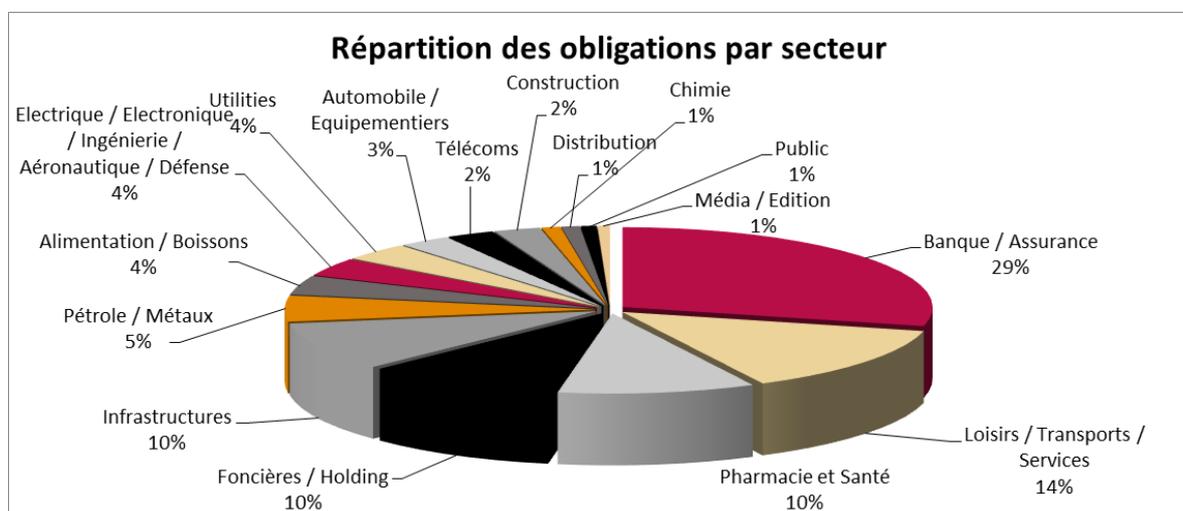
La valeur de marché du portefeuille soumis au risque de marché immobilier s'élève à 1 330 M€.

Le portefeuille immobilier de l'entreprise est majoritairement constitué d'immeubles situés à Paris dans le quartier central des affaires. La majorité des immeubles sont détenus en direct ou via des Sociétés Civiles Immobilières détenues par l'entreprise. Toutefois, l'entreprise investit également dans l'immobilier à travers des fonds, aux Etats-Unis et en Allemagne.

▪ **Le risque de spread**

L'exposition aux sous-jacents obligataires se répartit entre la détention en direct d'un portefeuille d'obligations (1 965 M€) et la souscription de fonds de dettes (124 M€). Certaines expositions spécifiques de type dettes souveraines et supranationales sont exclues du calcul du SCR de spread, elles représentent 18,64% de la valeur de marché de la poche obligataire et fonds de dettes.

Le graphique suivant présente la répartition par secteur économique des obligations détenues en direct, soumises au risque de spread.



Concentrations d'exposition par secteur pour les risques liés aux obligations

Le secteur Banque/Assurance demeure prépondérant. Le poids du secteur Loisirs/Transports /Services a reculé mécaniquement du fait du reclassement de certains émetteurs (notamment les autoroutes et aéroports) dans une nouvelle catégorie « infrastructures ». A cette exception près, les pondérations et la hiérarchie des secteurs demeurent relativement stables.

Les fonds de dette sont majoritairement souscrits dans le secteur des collectivités locales (58%).

Le rating moyen du portefeuille de l'entreprise est de A, stable par rapport à l'exercice précédent. La hausse des taux d'intérêt a entraîné un recul de la durée du portefeuille qui passe de 10 ans à 8,5 ans.

▪ **Le risque de taux d'intérêt**

L'entreprise est exposée aux fluctuations de la courbe des taux d'intérêt. Du fait de la différence de sensibilité entre ses expositions à l'actif et au passif, les scénarios qui impactent défavorablement les fonds propres de l'entreprise correspondent à des mouvements baissiers de taux.

Les postes du bilan sensibles aux fluctuations des taux d'intérêts sont les portefeuilles obligataires (2 089M€) et les provisions techniques cédées aux réassureurs (-16 M€) à l'actif et les provisions techniques brutes de réassurance au passif (3 199 M€), avant prise en compte de la marge de risque.

Les provisions techniques sont impactées à double titre par les variations de taux :

- elles sont calculées avec un taux d'actualisation qui suit le mouvement des taux de marché ;

- les provisions techniques des contrats d'assurance-vie intègrent une estimation des participations aux bénéficiaires futures qui seront distribuées aux assurés. Ces participations sont également dépendantes du niveau des taux d'intérêt.

Les deux effets décrits ci-dessus impactent le montant des provisions dans des sens opposés ce qui réduit la sensibilité du passif aux variations de taux. Le niveau des taux d'intérêt a très fortement augmenté durant l'exercice aussi, le niveau du choc de taux réalisé a augmenté et entraîné une progression importante du montant du SCR associé (cf. Chapitre E.2.).

- **Le risque de change**

L'exposition au risque de devise est représentée principalement par des actions de grands groupes cotés pour une valeur de marché représentant 4,1% du total des placements de l'entreprise. L'exposition au risque de change demeure donc limitée. 51,9% de l'exposition correspond à des titres en francs suisses, 45,5% en dollars américains et le reste en livres sterling et zloty polonais.

- **Le risque de concentration**

L'exposition considérée dans le SCR de concentration (i.e. franchissant le seuil de concentration défini dans la formule standard), représente 2,8% du total des placements de l'entreprise. Il s'agit d'un grand groupe français coté qui a connu de très belles performances ces dernières années et a donc vu sa valorisation progresser fortement.

C.2.3. La sensibilité des expositions sur les risques de marché

Dans le cadre de l'ORSA, l'entreprise appréhende de façon prospective sa capacité à couvrir les exigences de capital réglementaire (SCR et MCR), ceci sur un horizon au moins égal à celui de son plan d'activité et selon différents scénarios : un scénario central correspondant à celui du plan budgétaire et des scénarios de stress. A travers ces scénarios, l'entreprise vérifie régulièrement sa capacité à résister à des fluctuations de l'environnement économique : baisse des marchés actions, immobiliers, hausse des taux d'intérêt...

C.2.4. Les techniques d'atténuation des risques de marché

L'entreprise n'utilise pas d'instruments dérivés pour la couverture de ses risques de marché. Elle s'attache à limiter et maîtriser les risques de marché à travers ses principes de gestion des risques d'investissements et de gestion actif-passif.

- **Principe de la personne prudente**

Le double principe fort et historique de la politique d'investissement de l'entreprise est :

- d'investir uniquement dans des produits financiers dont il peut identifier, gérer et contrôler les risques et dont les mécanismes de valorisation sont compris par les instances de gouvernance,
- de faire appel à des tierces parties (gérant, dépositaire...) reconnues sur le Marché.

- **Obligations**

Le profil de gestion est « buy & hold » - les titres sont choisis et détenus sur le long terme. Les opportunités d'investissement sont étudiées sur la base d'une analyse multicritères (émetteur, rating, rendement, secteur économique, durée). Si l'émetteur n'est pas déjà présent dans le portefeuille, une analyse crédit est réalisée. Le poids relatif de l'émetteur dans le portefeuille est également pris en compte afin de limiter le risque de concentration. En particulier, des seuils d'investissement maximum par émetteur, en fonction de leur rating, sont définis. Une contrainte forte consiste à maintenir le rating global du portefeuille ; aussi, des simulations sont réalisées pour évaluer l'impact sur le portefeuille (rating, duration, rendement) de différents scénarios d'investissement.

- **Actions**

Le profil de gestion est également « buy & hold » - les titres sont choisis et détenus sur le long terme. Avant tout achat, une analyse fondamentale de l'émetteur est réalisée pour étudier l'opportunité d'investir dans cette entreprise, le moment de l'achat est quant à lui déterminé suite à une analyse de marché.

- **Immobilier**

Pour ses investissements immobiliers, l'entreprise retient prioritairement des immeubles de qualité dans les beaux quartiers de Paris avec un objectif de détention sur le long terme.

C.3. Risque de Contrepartie

C.3.1. L'exposition au risque de Contrepartie

L'entreprise fait face à un risque de contrepartie relatif à la perte qu'elle subirait en cas d'insolvabilité d'un de ses partenaires d'affaires, à savoir le défaut d'un réassureur, d'une banque, d'un distributeur, d'un délégataire de gestion ou encore l'inexécution de ses engagements par un débiteur.

Le risque de défaut des émetteurs obligataires n'est pas inclus ici du fait qu'il est déjà pris en compte dans le risque de Spread (risque de marché).

Pour l'entreprise, le facteur de risque principal relatif au risque de contrepartie concerne le défaut d'un réassureur ou d'un délégataire de gestion/distribution dans le cadre de son activité de partenariat, ou encore le défaut d'une ou plusieurs banques. Le poids du SCR de contrepartie dans le SCR total de l'entreprise demeure limité (moins de 2%).

C.3.2. La mitigation du risque de contrepartie

Pour limiter le risque de contrepartie, l'entreprise apprécie la solidité financière de ses partenaires d'affaires. En particulier, elle demande des nantissements ou dépôts espèce pour la part des réassureurs dans les provisions techniques.

En ce qui concerne le risque de défaut des banques, les dépôts et comptes à terme, réalisés auprès des contreparties bancaires (non incluses dans le risque de spread) sont réparties entre plusieurs institutions avec un rating minimum de A-.

C.4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que l'entreprise ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins de paiement par la mobilisation de ressources financières liquides. Le risque peut en particulier survenir en cas de difficulté à céder des actifs pour faire face à une augmentation subite des prestations à régler aux assurés (hausse de sinistralité ou de rachats).

Le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi par l'entreprise pour ses activités d'assurance et de placements financiers selon les deux axes suivants :

- Axe 1 : Suivi de la liquidité de ses investissements

L'entreprise évalue le niveau de disponibilité de ses investissements en qualifiant ces différents postes d'actifs en fonction de sa capacité à pouvoir vendre ses actifs de façon immédiate et sans perte de valeur.

- Axe 2 : Projection des flux prévisionnels de trésorerie (à court et à moyen terme)

L'entreprise établit une projection et un suivi de ses flux de trésorerie dérivant de son activité assurantielle, de son portefeuille financier et de sa gestion courante. Les principaux flux de trésorerie entrants sont composés des primes versées par les assurés, des revenus financiers du portefeuille de placements et des remboursements obligataires. Les principales dépenses sont constituées par les prestations réglées aux assurés et les frais généraux de l'entreprise.

Pour la gestion du risque de liquidité, l'entreprise s'assure de disposer à tout moment des fonds nécessaires au règlement de ses engagements et réalise des scénarios de stress afin d'évaluer la liquidité de ses placements au regard du montant d'actifs qu'il conviendrait qu'elle cède pour faire face à l'augmentation des besoins de trésorerie.

C.5. Risque opérationnel

L'entreprise a implémenté un cadre d'analyse pour :

- Identifier et quantifier les risques opérationnels qui pourraient provenir d'une défaillance globale de l'organisation, des systèmes de l'entreprise, d'origine humaine ou bien résultant d'un événement externe ;
- S'assurer de la pertinence des processus mis en place pour maîtriser ces risques.

Le pilotage des risques opérationnels est décliné par le Service Qualité et Contrôle Interne (SQCI) conformément à la Politique de Contrôle Interne et gestion des risques opérationnels.

Le pilotage repose sur le déploiement et le maintien d'une organisation adaptée et homogène de contrôle interne, garante d'une bonne maîtrise des risques opérationnels de chaque Direction de l'entreprise.

Le dispositif de maîtrise des risques opérationnels de l'entreprise repose sur :

- L'élaboration d'une cartographie des risques ;
- La gestion d'une base de données incidents ;
- La mise en œuvre d'un plan de contrôle permanent ;
- Le suivi de l'exécution des plans d'action.

C.5.1. Cartographie des risques

La cartographie des risques a été élaborée par le SQCI à partir de l'analyse des risques relatifs à chacun des processus identifiés par les Correspondants Processus et Contrôle Interne (CPCI). La méthodologie appliquée prend en compte d'une part de la criticité (impact et occurrence) qui donne le risque brut et d'autre part des Eléments de Maîtrise de Risques (formalisation, compétences, contrôles et pilotage) qui donnent le risque net.

En 2022, aucun enrichissement de la cartographie des risques n'a eu lieu.

C.5.2. Base de données incidents

Chaque collaborateur peut faire remonter un incident auprès du SQCI. Les critères d'incidents opérationnels sont : les fraudes, , tout événement ayant un impact financier, d'image, opérationnel ou organisationnel, réglementaire ou juridique, selon des seuils précisés dans la procédure afférente. Chaque incident est rattaché à un processus et à un ou plusieurs risques et peut faire l'objet d'un plan d'action.

C.5.3. Plan de contrôle permanent

Depuis la mise en œuvre de l'outil de Gestion des Risques en 2017, des chargés de contrôle ont été nommés pour faire remonter les résultats des contrôles directement dans l'outil. Dans la continuité des années précédentes, le déploiement des plans de contrôle permanent s'est poursuivi en 2022 au sein des Directions.

Le contrôleur permanent assure :

- L'animation et le pilotage des plans de contrôles de premier niveau ;
- La réalisation des contrôles de second niveau.

Les résultats des contrôles de second niveau ont systématiquement été communiqués aux personnes et Directeur(s) concerné(s). En cas d'évaluation insuffisante, des plans de remédiations sont proposés et suivis par le Service Qualité et Contrôle Interne.

C.6. Autres risques

Chaque année l'entreprise procède à l'identification et l'évaluation de ses risques majeurs. Pour le pilotage de ces risques majeurs, l'entreprise met en place différentes actions :

- Création et animation de groupes de travail dédiés afin de détailler les analyses
- Développement de plans de contrôle permanent spécifiques
- Missions d'audit interne sur la gestion des risques majeurs
- Exploitation de la base incidents dans l'évaluation des risques
- Rapprochements de la cartographie des risques majeurs avec les cartographies réglementaires (RGPD, LCB FT par exemple) et des risques opérationnels
- Alignement progressif des indicateurs du tableau de bord stratégique avec les risques majeurs
- Benchmark avec les informations de place (France Assureurs et EIOPA)
- Reportings de l'ensemble de ces actions vers les comité des risques et d'audit, et le conseil d'administration

C.7. Autres informations

Aucune autre information concernant le profil de risque de Prévoir-Vie n'est à noter.

D. Valorisation aux fins de solvabilité

D.1. Actifs

<i>En milliers d'euros</i>	Solvabilité 2	Normes comptables françaises	Ecart
Actifs			
Frais d'acquisition différés	0	3 025	-3 025
Immobilisations incorporelles	0	1 863	-1 863
Excédent du régime de retraite	0	0	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	112 179	29 549	82 630
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	4 715 574	3 960 264	755 311
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	1 177 669	635 687	541 982
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	79 595	79 595	0
<i>Actions</i>	1 018 016	566 998	451 018
<i>Obligations</i>	2 003 143	2 326 092	-322 949
<i>Organismes de placement collectif</i>	410 632	325 372	85 260
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	26 518	26 518	0
<i>Autres investissements</i>	0	0	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	25 528	25 528	0
Prêts et prêts hypothécaires	6 644	6 644	0
Avances sur police	84	84	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	-15 948	119 324	-135 272
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	32 409	32 409	0
Créances nées d'opérations de réassurance	6 391	6 391	0
Autres créances (hors assurance)	13 470	13 470	0
Actions propres auto-détenues (directement)	0	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	73 031	73 031	0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	0	0	0
Total de l'actif	4 969 363	4 271 582	697 781

Bilan - Actif

Les investissements (autres que les actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés) valorisés selon le référentiel Solvabilité 2 passent de 5 452 M€ en 2021 à 4 716 M€ en 2022.

D.1.1. Frais d'acquisition reportés

En normes françaises, les frais d'acquisition des contrats (commissions d'acquisition et frais internes liés à la commercialisation des contrats) sont activés puis amortis sur la durée de vie des contrats.

En normes prudentielles, les modalités de calcul du Best Estimate amènent à reconnaître immédiatement l'ensemble des marges futures dans les fonds propres ; il n'y a donc plus lieu de constater des FAR à l'actif du bilan.

D.1.2. Actifs incorporels

Sous Solvabilité 2, la valeur des actifs incorporels est nulle, ces actifs ne pouvant faire l'objet d'une cession séparée.

D.1.3. Actifs corporels détenus pour usage propre

L'entreprise est propriétaire de ses locaux d'exploitation. Pour l'évaluation de ses immeubles d'exploitation sous Solvabilité 2, Prévoir retient la méthode de réévaluation en substituant la valeur d'expertise à la valeur nette comptable sans recalcul des amortissements.

Pour l'évaluation des autres immobilisations corporelles d'exploitation Prévoir a retenu la méthode du coût ; la méthode de la réévaluation n'est donc pas utilisée pour ces dernières.

D.1.4. Actifs immobiliers

Ce poste comprend les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées. Pour l'évaluation de ses immeubles de placement sous Solvabilité 2, Prévoir retient la méthode de réévaluation en substituant la valeur d'expertise à la valeur nette comptable sans recalcul des amortissements.

La valeur de réalisation est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert agréé par la même autorité.

Pour cette catégorie d'actifs, les contrats de location recouvrent des baux d'habitation et des baux commerciaux.

D.1.5. Participations

Dans les comptes sociaux, le périmètre s'entend de toutes les participations dont la détention est durable et permettant à la société d'exercer une influence notable sur l'entreprise détenue. C'est-à-dire, l'ensemble des sociétés placées sous le contrôle direct ou indirect de la société, ainsi que celles dans lesquelles une influence notable est exercée.

La valorisation Solvabilité 2 maintient la valeur nette comptable dans le bilan prudentiel car ces titres de participations et les autres titres détenus n'ont pas de valeurs cotées sur un marché actif.

Prévoir-Vie détient depuis 2019 une participation de 20,37% dans la Société de Gestion Prévoir suite à la fusion absorption de la société Prévoir Risques Divers. Cette participation est traitée comme une participation stratégique.

La Sargep, société de gestion d'actifs du groupe, est également traitée comme une participation stratégique.

Ces deux participations sont consolidées en intégration globale dans les comptes de la Société Centrale Prévoir.

Depuis 2018, et suite à l'entrée au capital de la filiale vietnamienne d'un nouvel actionnaire entraînant une baisse de pourcentage de contrôle de 91,5% à 45,8%, la participation dans la nouvelle structure Mirae Asset Prévoir Life Insurance Company Limited (MAPLIFE) demeure classée en « participations » au bilan prudentiel mais n'est plus considérée en participation stratégique pour le calcul du SCR de marché (elle fait l'objet d'un choc similaire aux actions non cotées).

D.1.6. Placements

En normes comptables françaises, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

Les actions sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et une dépréciation peut être constatée à la date de clôture, ligne à ligne, dans la mesure où il apparaît qu'elle a un caractère durable.

En normes prudentielles, les actions sont valorisées à leur juste valeur à la date de clôture, correspondant au prix coté sur un marché actif, ou à la valeur d'un actif similaire en absence d'un marché actif.

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, linéairement si la prime ou la décote est inférieure à 10% du prix de remboursement, de manière actuarielle dans le cas contraire. Les seules provisions pour dépréciation constituées correspondent au cas où le débiteur se montrerait défaillant pour le paiement des intérêts ou le remboursement du capital.

Les obligations à taux variable, y compris indexées sur l'inflation, sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, linéairement.

La valeur des obligations en normes comptables françaises inclut les surcotes/décotes, le différentiel sur obligations indexées ainsi que les coupons courus.

En normes prudentielles, les obligations sont valorisées à leur juste valeur à la date de clôture, correspondant au prix de marché pour les obligations cotées ou à la valeur d'un actif similaire en absence d'un marché actif.

Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont enregistrés dans les états financiers en normes françaises pour leur valeur de réalisation au jour de l'inventaire afin que la valeur globale de ces titres corresponde au montant des engagements envers les assurés. Cette valeur de réalisation est la même que celle utilisée pour la valorisation Solvabilité 2, c'est-à-dire la juste valeur à la date de clôture.

D.1.7. Provisions techniques cédées

En normes françaises, les provisions techniques cédées sont basées sur les provisions techniques brutes sur lesquelles sont appliquées les dispositions des traités de réassurance.

Dans le bilan prudentiel, la part des réassureurs dans les provisions techniques est calculée avec les flux de trésorerie cédés aux réassureurs (prestations cédées et commissions reçues - primes cédées). Ces flux sont évalués conformément à la méthodologie retenue pour le calcul de la meilleure estimation des passifs (cf. D.2).

La réassurance en quote-part est modélisée ainsi que les traités en excédent de plein pour l'Assurance de prêt April et le produit emprunteur portugais DOMUS.

D.1.8. Autres comptes d'actifs

Eu égard aux règles de matérialité et de proportionnalité, les autres comptes d'actifs sont valorisés en normes Solvabilité 2 à leur valeur nette comptable reprise dans le bilan en normes françaises :

- Trésorerie et équivalents de trésorerie : ils comprennent uniquement les soldes bancaires, dont la valeur nette comptable est reprise dans le bilan ;
- Autres créances et débiteurs divers : pour ces comptes d'actif, la valeur nette comptable est maintenue dans le bilan prudentiel. Ces postes sont constitués des créances sur les assurés pour les contrats commercialisés dans le cadre normal de l'activité, des créances sur les réassureurs, et des créances sur le personnel, les organismes sociaux ou l'Etat. Une provision pour dépréciation est pratiquée s'il existe des risques de non-recouvrement.

D.2. Provisions techniques

D.2.1. Méthodes

Les provisions techniques en norme solvabilité 2 correspondent à la somme du Best Estimate et de la marge de risque.

La meilleure estimation des engagements au passif, Best Estimate (BE), est calculée selon la méthode de calcul définie par l'EIOPA² sur les contrats en portefeuille au 31 décembre de l'année inventoriée.

Afin de mesurer la sensibilité des engagements de passif au contexte financier, un modèle stochastique de projection des flux (prestations, taxes sociales, frais et primes) est utilisé pour les garanties d'épargne : le BE correspond à la somme actualisée des flux futurs ainsi projetés. Ce modèle stochastique repose sur un jeu de 1000 scénarios économiques construits à partir de la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA (cf. D.2.5). Le Best Estimate des garanties d'épargne correspond à la moyenne des BE issus de chaque scénario.

Les flux des garanties de prévoyance n'étant pas sensibles aux évolutions du marché financier, ils sont projetés dans un modèle déterministe (réalisation d'un unique scénario financier, « le scénario central », pour calculer les engagements sur les garanties de prévoyance).

D.2.2. Horizon de projection

Périmètres Vie

Les contrats/garanties sont projetés sur un horizon de 50 ans. Si, la dernière année de projection, il reste des contrats en portefeuille, le modèle dénoue les engagements résiduels sous la forme de prestations décès.

Flux projetés

Les primes périodiques futures qui ont un impact sur les garanties (capital au terme, garanties de prévoyance complémentaires...) du contrat sont modélisées et projetées.

Périmètre Non Vie

Santé Similaire à la Vie (lobs 29, 33 et 35)

La meilleure estimation des passifs s'apprécie selon une méthodologie similaire au périmètre Vie. Les primes périodiques futures sont modélisées et projetées ainsi que les autres flux futurs de trésorerie, les prestations et les frais, sur l'horizon probable de durée du contrat. L'horizon maximum de projection retenu est de 50 ans car, à ce terme, tous les contrats ont pris fin. Le Best Estimate dépend des lois de chute modélisées et de la sinistralité attendue.

Santé Similaire à la Non-Vie (lobs 1 et 2)

Pour les LoB 1 et 2, la meilleure estimation des passifs est la somme des éléments suivants :

1. Le BE de sinistres pour les contrats en cours de prestation non consolidée du type Indemnités journalières ou exonération des primes en cas d'hospitalisation ou d'arrêt de travail. Le BE de sinistre est égal à la provision pour sinistres à payer constituée dans les comptes sociaux.
2. Le BE de primes, pour les contrats non sinistrés, qui est obtenu avec la projection, sur une durée maximale d'un an, des flux du contrat. La projection prend fin à la prochaine date d'application de la révision tarifaire.

Ce 2^{ème} calcul est sans objet lorsque la date de révision tarifaire est le 1^{er} janvier (contrats santé et certaines garanties de prévoyance).

² European Insurance and Occupational Pensions Authority

D.2.3. Hypothèses utilisées

- Hypothèses de chute des contrats

Les hypothèses portant sur les taux futurs de rachats/résiliations (également nommés rachats structurels), de réduction, de rachats partiels sont basées sur l'expérience. Les taux utilisés résultent de la moyenne des taux de chutes observés sur le portefeuille de contrats de l'entreprise sur les 3 dernières années. Les taux de chute sont différents en fonction du produit et de l'ancienneté du contrat.

Evolution des hypothèses de chutes structurelles entre 2022 et 2021

L'orientation depuis plusieurs années vers une clientèle plus installée financièrement contribue à l'amélioration des hypothèses de rachats structurels sur la majorité des produits. Toutefois, les produits retraite (à l'exception du produit multi supports), les produits de dépendance et les anciennes générations de produits de prévoyance à destination des travailleurs non salariés subissent une dégradation de leur maintien.

- Hypothèses de sinistralité

Sinistralité du risque décès :

Les hypothèses de sinistralité décès utilisées dans la projection consistent en 5 tables d'expérience, établies sur les portefeuilles Vie Entière, Epargne à versements libres (étude de deux produits), Epargne Retraite et Prévoyance décès. Une nouvelle table d'expérience a été établie pour les produits Vie Entière en s'appuyant sur des données plus récentes (historique de 2017 à 2021). Cette nouvelle table induit plus de décès que la table précédente, en particulier chez les assurés les plus âgés. Il existe un effet du COVID sur cette augmentation dont la persistance fera l'objet d'un suivi.

L'application de la sinistralité décès observée dans la projection des flux fait apparaître des gains techniques sur les produits de prévoyance.

Sinistralité des risques autres que le décès :

Les hypothèses de sinistralité utilisées dans la projection dépendent de l'expérience et de la nature du risque. Elles sont basées sur l'observation du ratio charges de sinistres sur primes commerciales des 3 derniers exercices pour un risque donné. Pour les produits récents pour lesquels il n'y a pas ou très peu d'observations, l'entreprise utilise soit les hypothèses d'un produit de même nature, soit les hypothèses de la tarification abattues conformément au business plan établi.

Evolution de la sinistralité autre que le décès entre 2022 et 2021

La sinistralité non vie est globalement stable ou en amélioration entre 2022 et 2021. L'évolution la plus notable est l'amélioration de la sinistralité incapacité/invalidité sur les produits Emprunteur. Une amélioration de la sinistralité dépendance et santé est aussi observée.

- Hypothèses de frais

Les frais sont projetés par destination comptable. Les frais projetés sont issus de coûts unitaires définis à partir du montant des frais de l'année d'inventaire.

Le calcul du Best Estimate étant réalisé sous l'hypothèse d'un arrêt de la commercialisation de nouveaux contrats au-delà de la date d'inventaire (« run-off »), les frais futurs d'acquisition ne sont pas modélisés.

Evolution des coûts unitaires modélisés entre 2022 et 2021

Les coûts unitaires sont en hausse par rapport à 2021. L'assiette des frais est stable mais elle s'applique à un portefeuille plus petit.

- Hypothèses et règles pour déterminer les taux de participations aux bénéfices futures

Les prestations modélisées dans le calcul du Best Estimate intègrent les participations aux bénéfices futures. Celles-ci sont modélisées en tenant compte des obligations réglementaires (distribution d'une dotation de participation aux bénéfices dans les 8 ans suivant son affectation) et de la politique de participation aux bénéfices de Prévoir-Vie (garantir un rendement régulier aux assurés, tout en constituant des réserves de participation aux bénéfices).

D.2.4. Calcul de la marge de risque (RM)

La marge de risque représente la valeur actualisée à 6% de la chronique des SCR (cf. section E2) de souscription et opérationnel sur l'horizon de projection.

Prévoir-Vie utilise sur le périmètre Vie une des méthodes de simplification prévue à l'Article 58 des Actes Délégués : les SCR futurs sont obtenus selon l'hypothèse qu'ils évoluent dans les mêmes proportions que les BE futurs.

Sur le périmètre Non-Vie, la méthode simplificatrice est également utilisée ou adaptée au mieux quand elle n'est pas utilisable.

D.2.5. Evolution et comparaison du Best Estimate (BE) et des provisions techniques (PT) des comptes sociaux

Les montants de Best Estimate fournis dans cette section sont avant déduction de la PPB admissible à la couverture du capital de solvabilité requis et reclassée en fonds excédentaires dans les fonds propres (cf. E.1.1.). Le total des Best Estimate figurant dans les tableaux de cette section ne correspond donc pas au Best Estimate figurant au bilan présenté dans le rapport.

En milliers d'euros	2022			2021		
	Solvabilité 2	Normes comptables françaises (hors FAR)	Ecart %	Solvabilité 2	Normes comptables françaises (hors FAR)	Ecart %
Provisions techniques vie	3 290 911	3 580 398	-8,1%	4 125 757	3 601 240	14,6%
Provisions techniques non vie	8 593	157 060	-94,5%	346	144 165	-99,8%
Meilleure estimation (BEL) Vie (*)	3 192 482			4 073 722		
Meilleure estimation (BEL) non Vie (*)	6 565			-1 594		
Marge de risque Vie	98 429			52 035		
Marge de risque Non Vie	2 028			1 940		

(*) avant déduction de la PPB admissible dans les fonds propres

Provisions techniques - comparaison S1 vs S2

Depuis 2021, les engagements Santé similaires à la vie (Health SLT) apparaissent désormais dans le BEL vie, et non plus dans le BEL non vie, afin de simplifier les comparaisons avec le bilan (QRT S02 01 02).

Les principaux écarts entre le Best Estimate (BE) et les provisions techniques des comptes sociaux en normes comptables françaises (PT) s'expliquent par :

- La prise en compte des futures sorties de contrats (rachats, résiliations, réductions) dans le calcul du BE ; ces éléments ne sont pas pris en compte dans le calcul des PT ;
- La prise en compte des participations aux bénéfices futures (cf. D.2.3). Dans les comptes sociaux, seules les réserves de participation aux bénéfices constituées et non encore distribuées au 31 décembre, sont provisionnées. En revanche, le Best Estimate vie intègre une estimation des participations aux bénéfices futures (en particulier au regard de la valeur de marché des actifs et des différents scénarios financiers modélisés) ;
- La prise en compte d'une sinistralité basée sur l'expérience de l'entreprise (au lieu des tables de mortalité réglementaires et des hypothèses de sinistralité utilisées lors de la tarification). Le BE matérialise les gains de sinistralité contrairement aux PT ;
- La prise en compte d'un horizon de calcul limité pour les contrats classés en Health-Non SLT (cf. D.2.1) ;
- La prise en compte des frais dans le calcul du Best Estimate (cf. D.2.3.). En normes comptables, seuls les frais de gestion sur les sinistres en cours sont pris en compte pour le provisionnement des engagements non vie.

Pour les garanties d'épargne en fonds euros, le Best Estimate tend à être supérieur aux provisions mathématiques comptables car il inclut les participations aux bénéfices futures dans les prestations à venir.

Pour les garanties de prévoyance, le Best Estimate est en général inférieur aux provisions mathématiques du fait de la reconnaissance de bénéfices techniques futurs attendus.

Evolution du BE entre 2022 et 2021

Le BE Vie diminue de 20% entre 2022 et 2021, son évolution s'explique en particulier par la hausse du taux d'actualisation, les évolutions apportées aux règles de gestion (management actions) ainsi que la baisse des plus-values latentes sur les actions qui entraînent une baisse des participations aux bénéficiaires futures. De plus, l'amélioration de la sinistralité emprunteur contribue aussi dans une moindre mesure à la baisse du BE des engagements Santé similaires à la vie (SLT).

La marge de risque Vie augmente de 89% : l'évolution de la marge de risque dépend de l'évolution du SCR de souscription (en forte hausse) et de celle du taux d'actualisation. La hausse du taux d'actualisation a permis d'atténuer la hausse de la marge de risque Vie (impact à la baisse de l'ordre de 20%).

Le BE Non Vie augmente très fortement. Cette hausse du BE Non Vie s'explique par la baisse du chiffre d'affaires des produits en Lob 2 liée au transfert du portefeuille SPvie ce qui entraîne une hausse sensible de BE de primes de la Lob 2. (Cf. annexe 1). Le BE de la lob 1 diminue comme les PSAP frais de soins.

La marge de risque non vie augmente de 5% : cette évolution suit l'évolution du SCR de souscription non vie.

D.2.6. Prise en compte de la réassurance dans le calcul du Best Estimate

Périmètre Vie (risque de souscription vie et santé similaire à la vie) :

Prévoir-Vie a deux types de couverture de réassurance sur le risque décès (risque souscription vie) et une couverture pour les risques incapacité/invalidité (risque de souscription santé similaire à la vie (HSLT)) :

En milliers d'euros	2022	2021	Variation 2022 / 2021	
Montant du BE Vie (*)	3 192 482	4 073 722	-881 239	-21,6%
<i>avec réassurance</i>	<i>3 207 276</i>	<i>4 091 431</i>	<i>-884 155</i>	<i>-21,6%</i>
<i>sans réassurance</i>	<i>3 192 482</i>	<i>4 073 722</i>	<i>-881 239</i>	<i>-21,6%</i>

(*) avant déduction de la PPB admissible dans les fonds propres

Mesure de la réassurance vie

Le BE avec réassurance évolue comme le BE sans réassurance, les traités modélisés étant essentiellement en quote-part.

Périmètre Non-Vie :

Prévoir-Vie a souscrit différents traités de réassurance sur des risques autres que le décès. Les principaux traités sont des traités en quote-part. Ces traités ont été souscrits pour des risques nouveaux (dépendance) ou pour des risques couvrant des populations nouvelles (TNS ou partenariats).

Ces traités couvrent principalement les risques suivants : dépendance, incapacité/invalidité des produits de prévoyance à destination des TNS et des produits emprunteurs et enfin les produits commercialisés par des partenaires proposant des garanties en cas de décès accidentel, hospitalisation.

En milliers d'euros	2022	2021	Variation 2022 / 2021	
Montant du BE Non Vie (*)	6 565	-1 594	8 158	-511,9%
<i>avec réassurance</i>	<i>7 719</i>	<i>3 387</i>	<i>4 331</i>	<i>127,9%</i>
<i>sans réassurance</i>	<i>6 565</i>	<i>-1 594</i>	<i>8 158</i>	<i>-511,9%</i>

(*) avant déduction de la PPB admissible dans les fonds propres

Mesure de la réassurance non-vie

Le BE non vie est composé d'un BE de prestations positif qui correspond aux sinistres à payer sur les produits des Lob 1 & 2 et d'un BE de primes négatif qui traduit les gains de sinistralité et les gains liés aux résiliations attendus sur les contrats en cours de paiement de leurs cotisations. La réassurance n'a pas le même impact sur le BE de prestations et sur le BE de primes. Elle réduit la charge des prestations de l'assureur et donc le BE de prestations. En revanche, elle augmente le BE de primes en cédant une partie des bénéfices futurs attendus.

En 2022, l'arrêt de la réassurance de certaines offres partenaires a réduit fortement le transfert de charge de prestations vers le réassureur. L'écart en valeur absolue entre la charge de prestations cédées aux réassureurs et les profits futurs cédés s'est creusé au profit de la cessation de profits futurs, conduisant à une hausse du BE net de réassurance.

D.3. Autres passifs

En milliers d'euros	Solvabilité 2	Normes comptables françaises	Ecart
Passifs			
Provisions techniques non-vie	8 593	157 060	-148 467
<i>Meilleure estimation</i>	6 565		
<i>Marge de risque</i>	2 028		
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	3 182 253	3 555 466	-373 213
<i>Meilleure estimation</i>	3 084 126		
<i>Marge de risque</i>	98 127		
Provisions techniques UC et indexés	28 750	27 957	793
<i>Meilleure estimation</i>	28 448		
<i>Marge de risque</i>	302		
Provisions autres que les provisions techniques	5 412	5 412	0
Provisions pour retraite	44	44	0
Dépôts des réassureurs	32 138	32 138	0
Passifs d'impôts différés	293 035	0	293 035
Dettes envers des établissements de crédit	88	88	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	0	0	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	3 219	3 219	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	14 186	14 186	0
Autres dettes (hors assurance)	44 721	44 721	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	0	0	0
Total du passif	3 612 439	3 840 291	-227 853
Excédent d'actif sur passif	1 356 924	431 291	925 633

Bilan - Passif

Les provisions techniques valorisées selon le référentiel Solvabilité 2 passent de 4 126 M€ en 2021 à 3 300 M€ en 2022 (cf. section D.2.6.), avant déduction de la part de la PPB admissible à la couverture du capital de solvabilité requis. Celle-ci passe de 87 M€ en 2021 à 80 M€ en 2022 et est reclassée dans les fonds propres en fonds excédentaires (cf. E.1.2.).

D.3.1. Impôts différés

La charge d'impôts comprend l'impôt exigible et l'impôt différé calculés sur tous les retraitements de valorisation Solvabilité 2 pouvant avoir une incidence sur le plan fiscal.

Les impôts sont comptabilisés directement en capitaux propres sur les retraitements permettant de passer d'un bilan en normes françaises aux normes Solvabilité 2.

Le taux d'impôt différé retenu correspond au taux applicable à compter du 01.01.2023. Il s'élève à 25,825%.

Pour les succursales étrangères le taux d'impôts différés correspond au taux d'impôt société local.

L'impôt différé passif est présenté net d'impôts différés actifs.

D.3.2. Provisions autres que les provisions techniques

Ce poste recouvre les provisions pour risques et charges majoritairement composées de provisions pour litiges.

En normes françaises, ces provisions sont calculées selon la meilleure estimation possible.

La nature de ces provisions n'amène pas de valorisation prudentielle spécifique et aucun avantage économique futur n'est attendu. Les montants sont non significatifs et ne donnent donc pas lieu à un recalcul sur une valeur actualisée (valeur des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour éteindre l'obligation).

D.3.3. Dettes pour dépôts espèces des réassureurs

Ces dettes matérialisent l'engagement du réassureur à couvrir les provisions techniques brutes en lien avec l'exécution des traités de réassurance. Ces dépôts ne donnent pas lieu à une revalorisation à la clôture de l'exercice.

La valeur en normes françaises est reconduite dans le bilan prudentiel.

D.3.4. Autres comptes de passifs

Eu égard aux règles de matérialité et de proportionnalité, les autres comptes du passif sont valorisés en normes Solvabilité 2 à leur valeur nette comptable reprise dans le bilan en normes françaises.

Ces postes regroupent principalement les autres dettes nées d'opérations d'assurance directe, les dettes nées d'opérations de réassurance, le personnel, l'Etat et les débiteurs divers.

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Les méthodes de valorisation retenues par l'entreprise dans le bilan Solvabilité 2 fournissent l'estimation la plus représentative du montant contre lequel les actifs et passifs pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normales.

Aucune méthode alternative n'est appliquée, l'entreprise ayant retenu la méthode de marché pour la valorisation de ses actifs, c'est-à-dire cotée sur un marché actif et la méthode de valorisation comptable, en retenant la valeur nette comptable en cas d'absence de valeur de marché.

Si un changement de circonstances modifie les techniques de valorisation, l'entreprise devra veiller à maintenir des techniques de valorisation cohérente en veillant aux changements suivants :

- une évolution du marché modifiant les conditions du marché ;
- la disponibilité de nouvelles informations ;
- des informations utilisées auparavant et qui ne sont plus disponibles ;
- l'amélioration des techniques de valorisation.

D.5. Autres informations

Aucune autre information importante concernant la valorisation n'est à noter.

E. Gestion du capital

E.1. Fonds propres

E.1.1. Gestion des fonds propres

La gestion des fonds propres de l'entreprise est placée sous la responsabilité de la Présidence. Le niveau des fonds propres de l'entreprise doit être en adéquation avec le développement de son activité et le respect des obligations réglementaires de solvabilité. L'entreprise veille à générer, via ses résultats et sa politique de versement des dividendes, les fonds propres nécessaires au développement prospectif de son activité.

L'entreprise doit disposer en permanence d'un minimum de fonds propres lui permettant de respecter le cadre d'appétence aux risques défini dans la stratégie. Les fonds propres de l'entreprise font ainsi l'objet d'évaluations sur l'horizon de son plan stratégique dans le cadre du processus de l'ORSA.

E.1.2. Composition des fonds propres

Les fonds propres de l'entreprise, valorisés conformément aux normes prudentielles Solvabilité 2, figurent dans le tableau S.23.01.01.

En milliers d'euros	2022	2021	Variation N/N-1
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	81 000	81 000	0,0%
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	76 606	76 606	0,0%
Fonds excédentaires	79 908	87 036	-8,2%
Réserve de réconciliation	1 096 190	1 030 897	6,3%
Fonds propres de base	1 333 704	1 275 540	4,6%
Autres éléments de fonds propres			
Fonds propres	1 333 704	1 275 540	4,6%

Evolution des fonds propres

Les fonds propres de l'entreprise en normes S2 sont uniquement composés de fonds propres de base, pour 1334 M€.

Les fonds propres de base se composent des éléments suivants :

- Le capital social et les primes liées au capital social.
- Les fonds excédentaires : l'article A. 132-16-1 du Code des assurances entré en vigueur en 2019 prévoit, sous conditions, qu'une fraction de la provision de participation aux bénéficiaires (PPB) soit admissible au titre de la couverture du Capital de Solvabilité Requis et du Minimum de Capital Requis. Ce montant, qui représente 58,7% de la valeur comptable de la PPB est intégré aux fonds propres de base et classé dans les fonds excédentaires. En 2021, la PPB admissible classée dans les fonds excédentaires représentait 83% de la valeur comptable, le recul de cette quote-part provient de l'augmentation des taux d'intérêt qui a accru l'effet de l'actualisation pour le calcul de la PPB admissible.
- La réserve de réconciliation est principalement constituée de réserves non distribuées, de la réserve de capitalisation (éléments également présents dans les fonds propres des comptes sociaux), et des écarts de réévaluation sur les postes de placement et les postes de provisions liés à l'application des normes Solvabilité 2 (valorisation en valeur de marché). Les différences de valorisation des actifs et passifs entre le bilan prudentiel et le bilan social sont détaillées au chapitre D. Valorisation à des fins de Solvabilité du présent rapport. Enfin la réserve de réconciliation est diminuée des distributions prévisionnelles de dividendes.

E.1.3. Evolution des fonds propres

Le passage des fonds propres comptables à l'actif net prudentiel s'explique principalement par la réévaluation des actifs financiers (intégration des plus-values latentes liée à la valorisation en valeur de marché) et par la réévaluation des passifs en vision prudentielle (meilleure estimation et marge de risque) ainsi que l'impact de ces réévaluations sur les impôts différés.

<i>En milliers d'euros</i>	2022	2021	Variation N/N-1
Fonds propres comptables	431 291	416 422	3,6%
Réévaluation des actifs	833 053	1 582 406	-47,4%
Réévaluation des provisions techniques (y.c. cédées)	385 615	-425 190	-190,7%
Impôts différés	-293 034	-275 419	6,4%
Dividende prévisionnel de l'exercice	-23 220	-22 680	2,4%
Fonds propres solvabilité 2	1 333 704	1 275 540	4,6%

Passage des fonds propres comptables aux fonds propres Solvabilité 2

- La hausse de la courbe des taux en 2022 entraîne un recul significatif du montant du Best Estimate à travers l'effet d'actualisation. Aussi l'écart de réévaluation des provisions techniques évolue de manière importante, le montant des engagements en normes S2 devient inférieur au montant des provisions techniques dans les comptes sociaux.
- En contrepartie, la hausse des taux implique une forte baisse de la valeur de marché des obligations et par ailleurs, le marché actions a également reculé. Le stock de plus-values latentes est réduit et l'impact de la réévaluation des actifs dans le bilan prudentiel diminue.
- La diminution du passif l'emporte sur la baisse de la valeur des placements aussi on constate une augmentation des fonds propres prudentiels, légèrement atténuée par l'effet des impôts différés.

E.1.4. Qualité des fonds propres

L'intégralité de l'actif net prudentiel est classée en Tier 1 non-restreint. Les fonds propres disponibles de l'entreprise ne font l'objet d'aucune déduction. De plus, aucune restriction n'affecte la disponibilité et la transférabilité des fonds propres de l'entreprise.

Ainsi, après déduction des dividendes prévisionnels qui doivent être versés en 2023, les fonds propres disponibles de l'entreprise sont donc intégralement éligibles pour couvrir à la fois le capital de solvabilité requis (SCR) et le minimum de capital requis (MCR).

E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le capital de solvabilité requis³ (SCR) correspond au montant de fonds propres prudentiels estimé réglementairement comme nécessaire à l'organisme assureur pour absorber des chocs correspondant à la réalisation de divers scénarios défavorables (baisse des marchés, hausse de sinistralité...). Le calcul est basé sur l'exposition aux risques liés à l'activité des organismes d'assurance, c'est-à-dire principalement le risque de souscription, le risque de contrepartie, le risque opérationnel et le risque de marché.

Les organismes assureurs peuvent choisir entre deux modèles de calcul : une approche standard dite « formule standard » ou un modèle interne propre à l'organisme. Le capital de solvabilité requis de l'entreprise est calculé en appliquant la formule standard, sans recours à des simplifications ni à des paramètres qui lui sont propres.

Le minimum de capital requis⁴ (MCR) correspond au montant minimum de fonds propres réglementaire dont le non-respect constitue le seuil déclencheur du retrait d'agrément.

Le minimum de capital requis de l'entreprise est calculé en appliquant la formule linéaire prévue par la réglementation :

- A la meilleure estimation des provisions techniques nettes de réassurance et aux capitaux sous risque pour l'activité vie.
- Aux primes émises nettes de réassurance, à la meilleure estimation des provisions techniques nettes de réassurance et aux capitaux sous risque pour l'activité santé.

La formule linéaire est combinée à un plancher et à un plafond, exprimés en pourcentage du capital de solvabilité requis.

E.2.1. Evolution du minimum de capital requis

Le MCR s'établit à 143,6 M€ contre 133,9 M€ à fin 2021. Il correspond au niveau plancher de 25% du SCR prévu par la réglementation. Avant application du plancher, le montant du MCR obtenu selon la formule linéaire décrite ci-dessus est de 89 M€, en baisse par rapport à l'exercice précédent.

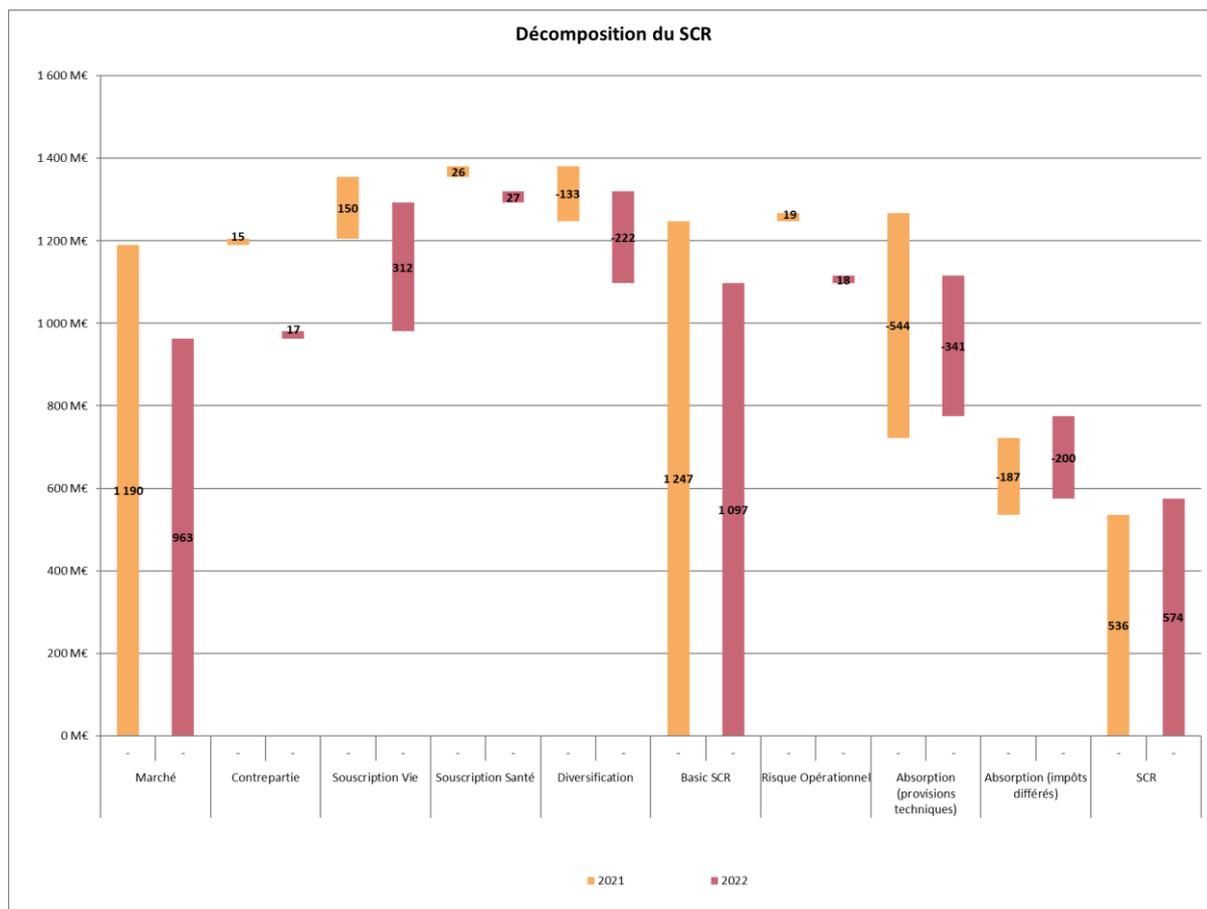
E.2.2. Evolution du capital de solvabilité requis

Le capital de solvabilité requis s'établit à 574,5 M€ à fin 2022, contre 535,7 M€ à fin 2021 soit une hausse de +7,24%.

Le graphe ci-dessous illustre la décomposition du SCR selon chaque module de risque avec prise en compte des effets de diversification entre risques et de l'absorption par les provisions techniques et les impôts. En effet, pour les sociétés mixtes, les scénarios défavorables réalisés pour évaluer le montant du SCR impactent à la baisse les participations aux bénéfices futures qui seraient servies aux assurés (absorption par les provisions techniques) et les impôts qui seraient dus. La prise en compte de ces effets amène à réduire le montant du capital de solvabilité requis.

³ Cf. Annexe quantitative : tableau S.25.01.21- Capital de Solvabilité requis

⁴ Cf. Annexe quantitative : tableau S.28.01.01- Minimum de capital requis



Evolution du SCR

Le SCR de marché brut (i.e. avant absorption par les provisions techniques) diminue de 19% (-227 M€) en raison de la baisse des SCR bruts sur les actions et sur le risque de crédit pour les émissions obligataires. Cette baisse est atténuée par l'augmentation du SCR de taux (cf. infra).

Le SCR de souscription brut vie est en très forte croissance (+162 M€ soit +109%) en raison de l'augmentation du SCR de rachat de masse. La hausse des taux d'intérêt en 2022 accroît significativement les marges financières futures projetées (et donc prises en compte dans le montant des fonds propres S2) mais a ainsi également renchéri fortement le montant des marges « perdues » dans le scénario du SCR de rachat de masse (hypothèse d'une chute instantanée de 40% des contrats).

Ces évolutions entraînent une réduction du déséquilibre dans les pondérations respectives des risques de marché et de souscription. Cela provoque une augmentation de l'effet de diversification de 67% (-222 M€ contre -133 M€ en 2021).

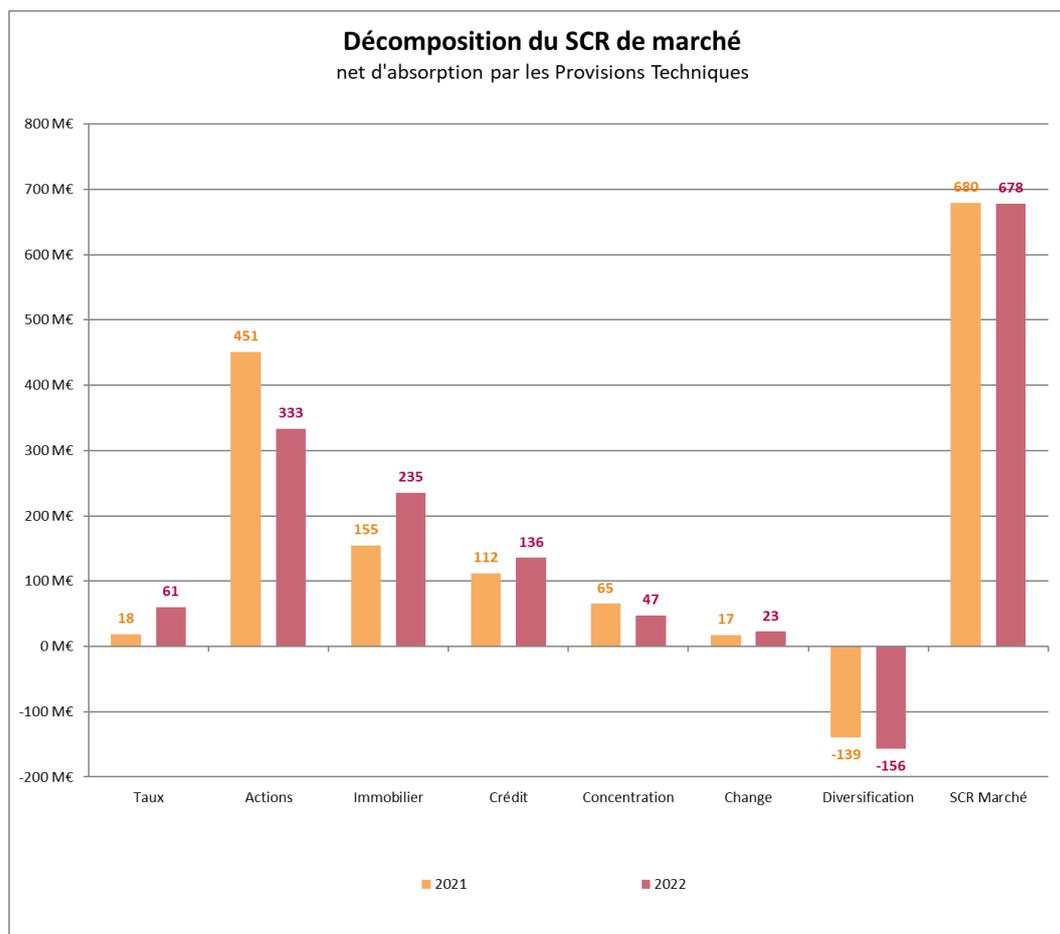
L'absorption du SCR brut par les provisions techniques est en baisse de 203 M€ (soit -37%) en raison de plusieurs phénomènes :

- La baisse importante des plus-values latentes sur les actions a provoqué une baisse des participations aux bénéfices projetées dans le Best estimate, ce qui réduit la capacité d'absorption dans les scénarios de choc.
- Des évolutions ont été apportées aux règles de gestion (*management actions*) utilisées dans le modèle de projection des flux du portefeuille d'assurance afin d'utiliser des règles identiques pour les calculs du Best Estimate et du SCR. Cela a eu pour conséquence de réduire l'absorption par les provisions techniques (impact évalué à 22% de l'absorption par les provisions techniques en *proforma* 2021).
- Les scénarios économiques stochastiques à fin 2022 affichent une volatilité accrue, en particulier sur les scénarios de taux d'intérêt, ce qui amène également à une réduction de l'absorption.

Finalement, le SCR net d'absorption par les provisions techniques est en progression et après prise en compte de l'absorption par les impôts différés, le SCR s'élève à 574 M€ en hausse de 7%.

L'évolution des SCR de marché et de souscription, nets d'absorption, est détaillée dans la suite de cette section.

SCR de marché



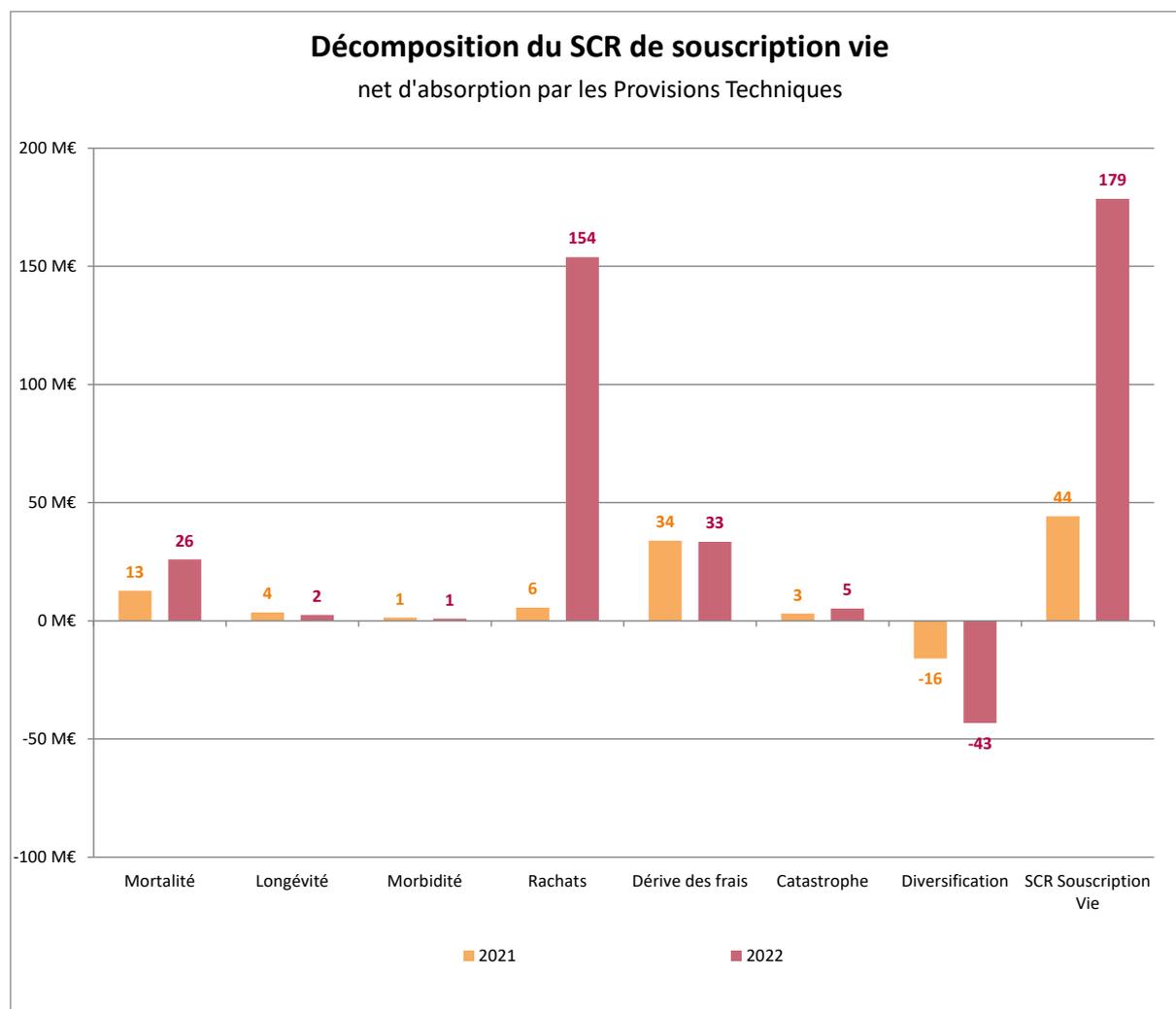
Evolution du SCR de marché (net d'absorption par les provisions techniques)

La stabilité du SCR de marché net en 2022 masque des évolutions contrastées des différents sous-modules de risque.

- Le SCR actions baisse fortement (-118 M€) sous l'effet conjugué de la baisse des valeurs de marché du portefeuille et de la variation du Dampener qui module le niveau de choc appliqué pour le calcul du SCR (le niveau du Dampener est passé de +6,88% à -3,02% entre fin 2021 et fin 2022). Le recul du SCR actions a toutefois été limité par la diminution de l'absorption par les provisions techniques, tel qu'expliqué précédemment.
- Le SCR immobilier augmente de 80 M€ en raison de l'augmentation de la valeur de marché des immeubles mais aussi du fait de la baisse de l'absorption.
- Le SCR de crédit avant effet d'absorption diminue, en lien avec l'évolution de la valeur de marché des obligations. Toutefois, la réduction de l'absorption par les provisions techniques induit finalement une hausse du SCR net de crédit (+24 M€).
- La hausse des taux d'intérêt renforce le poids du choc de taux (+43 M€).

Ces différentes évolutions ont réduit les écarts de pondération entre les différents risques ce qui accroît le bénéfice de diversification.

Au final, le SCR de marché net de l'absorption par les provisions techniques s'établit à 678 M€ (-2 M€).



Evolution du SCR de souscription Vie (net d'absorption par les provisions techniques)

Le SCR de souscription vie augmente de 134,3 M€ entre 2021 et 2022.

La hausse la plus sensible est sur le SCR de rachats (+148,3 M€). Le recul du Best Estimate vie entre 2021 et 2022 traduit une hausse des profits futurs. La modélisation de fortes sorties de contrats sur la première année de projection entraîne la perte de ces profits futurs. Dans un contexte de hausse des taux, perdre de nombreux contrats d'épargne en début de projection réduit les encours et donc entraîne des pertes de produits financiers sur l'horizon de projection. Par ailleurs la baisse des plus-values latentes et la hausse de la volatilité des scénarios économiques réduisent la capacité d'absorption de ce choc par la participation aux bénéficiaires.

Le choc de mortalité augmente de +13,2 M€ entre 2021 et 2022. La dégradation de la sinistralité des produits Vie Entière explique la hausse de ce choc. Ces produits n'étant pas réassurés, le choc est intégralement porté par l'assureur.

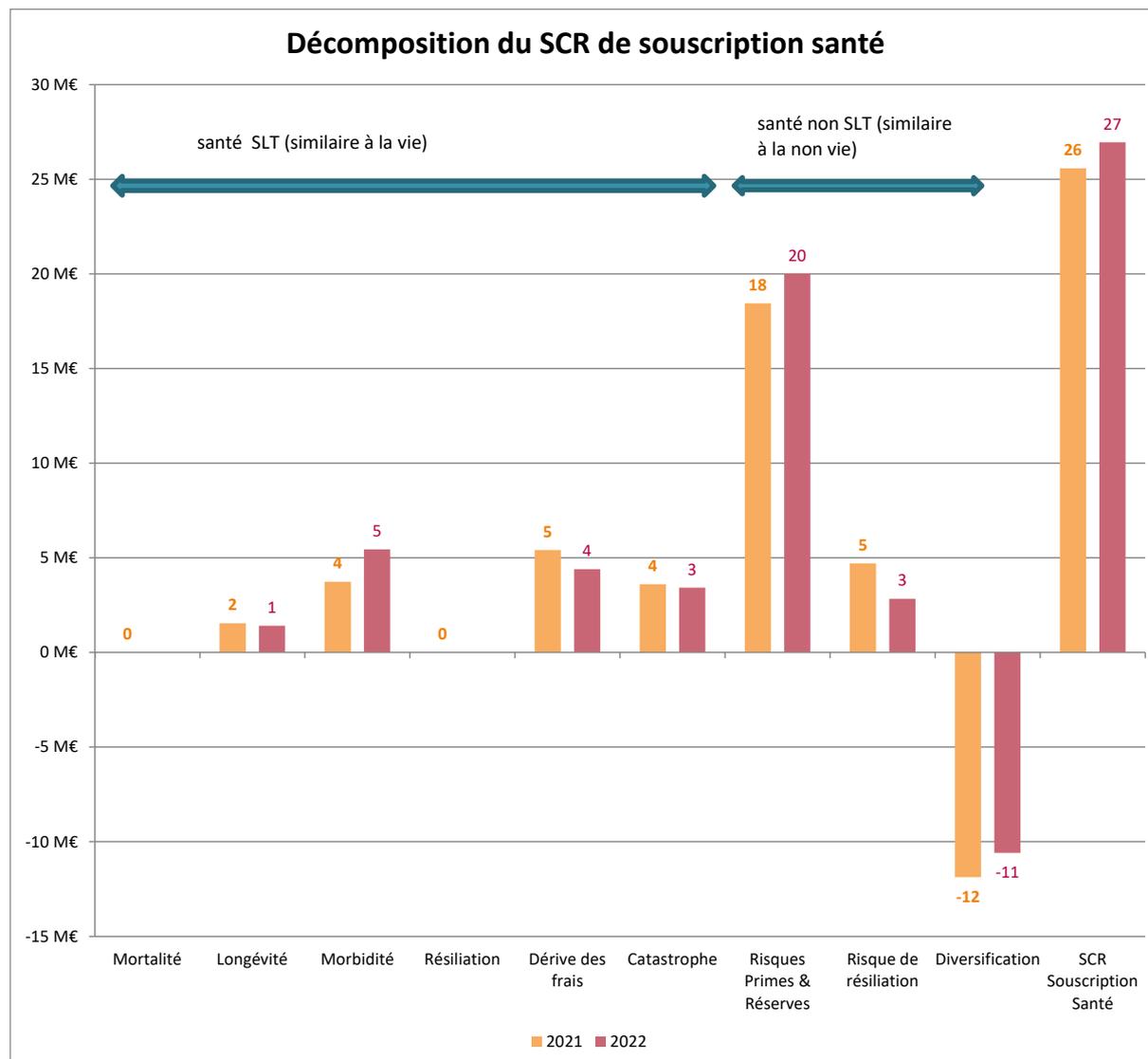
Le choc de catastrophe augmente comme le choc de mortalité.

Le choc de dérives des frais recule légèrement de -0,5 M€. La hausse du taux d'actualisation a réduit l'assiette de frais. Aussi en dépit de la hausse des coûts unitaires par rapport à l'an passé, le choc de frais reste stable par rapport à 2021.

Le SCR de morbidité recule légèrement de -0,5 M€ entre 2021 et 2022, comme le choc de longévitité. Pour ce dernier, les produits sensibles à ce choc sont les contrats d'épargne avec des taux techniques élevés et les contrats d'épargne retraite en run off avec sorties en rente. Ces portefeuilles étant en run off, l'assiette du choc décroît.

L'effet de diversification est plus important en montant entre 2021 et 2022. La forte hausse du choc de chute dans le SCR vie permet d'augmenter l'effet de diversification lié au choc de rachat.

SCR de souscription non-vie



Evolution du SCR de souscription santé

Le SCR de souscription santé est en légère hausse.

SCR Santé SLT

L'évolution la plus significative entre 2021 et 2022 concerne le choc de résiliation et le choc de morbidité.

L'absence du SCR de résiliation en branche Santé similaire à la vie est la conséquence directe et symétrique de l'apparition du SCR de rachat de masse dans le SCR de souscription vie (cf. C. 1.1).

Le choc de morbidité est essentiellement porté par les produits emprunteurs. L'amélioration du comportement a augmenté la population sous risque et donc l'exposition au choc de morbidité, même si le choc a été atténué par une amélioration de la sinistralité incapacité/invalidité de cette offre.

La baisse du choc de frais s'explique par la hausse du taux d'actualisation (cf SCR de souscription vie).

SCR Santé non SLT

Le SCR Santé non SLT est en très légère baisse de -304 k€. Elle provient du SCR de résiliation qui diminue à la suite de la hausse du BE de primes de la lob 2. Le SCR de primes et réserves progresse légèrement suite à la

hausse du volume de primes et réserves entre 2022 et 2021. Le calcul du choc est réalisé à partir d'une formule fournie par EIOPA qui pondère plus fortement les engagements en Lob 2.

SCR catastrophe

Le SCR catastrophe recule légèrement de -175 k€ suivant la baisse des capitaux sous risque.

E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le capital de solvabilité requis

L'entreprise ne fait pas usage du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

L'entreprise n'a pas recours à un modèle interne pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

En 2022, le ratio de couverture du capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles de l'entreprise s'élève à 232%. Les fonds propres prudentiels intègrent un montant de fonds excédentaires correspondant à une fraction de la provision pour participation aux bénéfices (PPB), admissible au titre de la couverture du SCR et du MCR (cf. E.1.2.). En ne tenant pas compte de ce montant, le ratio de couverture du SCR s'élève à 218%.

Le ratio de couverture du SCR à fin 2021 s'élevait à 238% (222% hors PPB). Durant l'exercice 2022, des évolutions ont été apportées aux règles de gestion (*management actions*) utilisées dans le modèle de projection des flux du portefeuille d'assurance afin d'utiliser des règles identiques pour les calculs du Best Estimate et du SCR (cf. E.2.2.). Le ratio de couverture fin 2021 *proforma* intégrant ces aménagements s'élevait à 221% (à comparer à 238%).

Le ratio de couverture du minimum de capital requis par les fonds propres éligibles de l'entreprise s'élève à 929% (873% hors PPB) contre 952% à la clôture de l'exercice précédent (887% hors PPB).

Aucun manquement à l'exigence de minimum de capital requis ou au capital de solvabilité requis concernant l'entreprise n'est intervenu au cours de la période de référence.

Malgré ce léger recul du ratio de couverture, l'excédent de fonds propres au-delà du SCR a, quant à lui, progressé pour s'élever à 759 M€ fin 2022 contre 740 M€ l'an passé.

E.6. Autres informations

Aucune autre information importante concernant la gestion des fonds propres n'est à noter.

Annexes

Annexe 1

Détail des concentrations sur le risque de souscription santé

Pour le risque de souscription Santé non-SLT

Les expositions les plus importantes concernant le risque de prime et de réserve sont représentées par le montant de provisions techniques (BEL) brutes de réassurance et le montant des primes futures.

Le tableau suivant fait apparaître la répartition du montant de ces expositions par ligne d'activité S2 sur la période de référence :

En milliers d'euros	2022	2021	Var.
Lob 1 - Assurance des frais médicaux			
BEL	3 391	4 958	-31,60%
Primes futures nettes de réassurance	47 216	26 625	77,33%
Lob 2 - Assurance de protection du revenu			
BEL	3 174	-6 551	-148,45%
Primes futures nettes de réassurance	46 648	48 216	-3,25%

Concentrations d'exposition pour le risque de souscription Santé NSLT

Les expositions sont également réparties entre la LoB 1 « assurance des frais médicaux » et la LoB 2 « Assurance de protection du revenu » en 2022. Elles sont particulièrement sensibles au risque de chute massive qui entraîne une perte de primes futures.

La hausse des primes futures de la LoB 1 est expliquée d'une part par la hausse du chiffre d'affaires Santé des produits commercialisés par le réseau Prévoir et principalement par l'arrêt de la réassurance à compter de 2022 sur les produits CoverLife, ECA et April Pro Santé ce qui mécaniquement augmente l'assiette du choc.

L'évolution par rapport à 2021 du BE de la LoB 2 s'explique par le transfert du portefeuille SPVIE (dont le BE de primes brut de 2021 était de -9,6M€). La hausse du taux d'actualisation contribue par ailleurs à la hausse du BE de la LoB 2.

Le BE de la LoB 1 diminue comme les PSAP frais de soins, ce BE étant composé uniquement d'un BE de prestations.

Pour le risque de souscription Santé SLT

Les expositions les plus importantes concernant l'ensemble des risques Santé SLT sont représentées par les montants de provisions techniques (BE). Le tableau suivant fait apparaître la répartition du montant de ces expositions par ligne d'activité S2 sur la période de référence :

En milliers d'euros	2022	2021	Var. en %
BEL			
Lob 29 - Santé assimilée à la vie	15 985	18 501	-13,60%
Lob 33 - Rentes issues de contrats non vie et liée à des garanties santé	16 980	17 460	-2,75%
Lob 35 - Réassurance maladie	916	1 261	-27,32%

Concentrations d'exposition pour le risque de souscription Santé SLT

Les expositions sont principalement localisées sur la Lob 29 « santé assimilée à la vie » et la LoB 33 « Rentes issues de contrats non vie et liées à des garanties santé ».

L'évolution par rapport à 2021 est principalement caractérisée par les éléments suivants :

Une augmentation des coûts unitaires modélisés qui contribue fortement à la hausse des BE de toutes les lob.

- Cette hausse est atténuée sur les lob 29 et 35 par l'amélioration de la sinistralité sur l'emprunteur et surtout par la hausse du taux d'actualisation.
- L'évolution du Best Estimate de la lob 33 est liée à l'évolution du portefeuille de rentiers dépendance qui s'accroît de 55 rentes (dont 29 sur le portefeuille dépendance PABE), mais cette hausse du Best Estimate est totalement compensée par la hausse du taux d'actualisation.
- Le Best Estimate de la lob 35 s'améliore suite à l'amélioration de la sinistralité projetée et à la hausse du taux d'actualisation.

Pour le risque de souscription CAT

Les expositions les plus importantes sont représentées par les montants de capitaux sous risque, représentées dans le tableau suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	2022	2021	Var.
Capitaux sous risques bruts de réassurance			
Lob 1 - Assurance des frais médicaux	27 091	18 013	50,40%
Lob 2 - Assurance de protection du revenu	22 844 647	23 796 214	-4,00%

Concentrations d'exposition pour le risque de souscription CAT

Les capitaux sous risque concernent essentiellement les risques de décès accidentel et principalement d'invalidité et d'incapacité de travail. Les principaux produits concernés sont l'assurance de prêt et les garanties décès accidentel vendues en partenariat. Ces capitaux sont très nettement réassurés. La baisse des capitaux sous risque est expliquée par le transfert du portefeuille SPvie décès accidentelle partiellement atténuée par les capitaux non vie des nouvelles offres emprunteurs lancées en 2022.

Le risque de CAT de la Lob 1 dépend des prestations frais médicaux nettes de réassurance. L'arrêt de la réassurance sur certains produits distribués en marque blanche contribue à la hausse de l'assiette du choc.

Etats quantitatifs (montants en k€)

Tableau S.02.01.02 : Bilan

	Valeur Solvabilité II	
	C0010	
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	112 179
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	4 715 574
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	1 177 669
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	79 595
Actions	R0100	1 018 016
Actions – cotées	R0110	1 012 602
Actions – non cotées	R0120	5 415
Obligations	R0130	2 003 143
Obligations d'État	R0140	386 335
Obligations d'entreprise	R0150	1 616 808
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	410 632
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	26 518
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	25 528
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	6 727
Avances sur police	R0240	84
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	6 644
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-15 948
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-1 154
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	-1 154
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	-14 794
Santé similaire à la vie	R0320	12 552
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-27 346
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	32 409
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	6 391
Autres créances (hors assurance)	R0380	13 470
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	73 031
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	4 969 363

	Valeur Solvabilité II
	C0010
Passifs	
Provisions techniques non-vie	
Provisions techniques non-vie (hors santé)	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0510 8 593
Meilleure estimation	R0520 0
Marge de risque	R0530 0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0540 0
Meilleure estimation	R0550 0
Marge de risque	R0560 8 593
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570 0
Meilleure estimation	R0580 6 565
Marge de risque	R0590 2 028
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0600 3 182 253
Meilleure estimation	R0610 37 286
Marge de risque	R0620 0
Provisions techniques UC et indexés	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0630 33 881
Meilleure estimation	R0640 3 405
Marge de risque	R0650 3 144 967
Autres provisions techniques	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660 0
Meilleure estimation	R0670 3 050 245
Marge de risque	R0680 94 722
Passifs éventuels	
Provisions autres que les provisions techniques	R0690 28 750
Provisions pour retraite	R0700 0
Dépôts des réassureurs	R0710 28 448
Passifs d'impôts différés	R0720 302
Produits dérivés	R0730 0
Dettes envers des établissements de crédit	R0740 0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0750 5 412
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0760 44
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0770 32 138
Autres dettes (hors assurance)	R0780 293 034
Passifs subordonnés	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0790 0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0800 88
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0810 0
Total du passif	R0820 3 219
Excédent d'actif sur passif	R0830 14 186
	R0840 44 721
	R0850 0
	R0860 0
	R0870 0
	R0880 0
	R0900 3 612 439
	R1000 1 356 924

Tableau S.23.01.01 : Fonds Propres

Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35

Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)
 Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires
 Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel
 Comptes mutualistes subordonnés
 Fonds excédentaires
 Actions de préférence
 Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence
 Réserve de réconciliation
 Passifs subordonnés
 Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets
 Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de

Déductions

Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des

Total fonds propres de base après déductions

Fonds propres auxiliaires

Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande
 Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel
 Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande
 Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs
 Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE
 Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE
 Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE
 Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE
 Autres fonds propres auxiliaires

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
R0010	81 000	81 000			
R0030	76 606	76 606			
R0040					
R0050					
R0070	79 908	79 908			
R0090					
R0110					
R0130	1 096 190	1 096 190			
R0140					
R0160					
R0180					
R0220					
R0230					
R0290	1 333 704	1 333 704			
R0300					
R0310					
R0320					
R0330					
R0340					
R0350					
R0360					
R0370					
R0390					

Total fonds propres auxiliaires**Fonds propres éligibles et disponibles**

Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis

Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis

Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis

Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis

Capital de solvabilité requis**Minimum de capital requis****Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis****Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis**

Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0030	C0040	C0050
R0400				
R0500	1 333 704	1 333 704		
R0510	1 333 704	1 333 704		
R0540	1 333 704	1 333 704		
R0550	1 333 704	1 333 704		
R0580	574 499			
R0600	143 625			
R0620	2,32			
R0640	9,29			

Réserve de réconciliation

Excédent d'actif sur passif

Actions propres (détenues directement et indirectement)

Dividendes, distributions et charges prévisibles

Autres éléments de fonds propres de base

Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés

Réserve de réconciliation**Bénéfices attendus**

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie

Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)

R0700	1 356 924	
R0710	0	
R0720	23 220	
R0730	237 515	
R0740		
R0760	1 096 190	
R0770	150 033	
R0780	13 802	
R0790	163 835	

Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	40 602	59 552							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-	-							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0140	3 696	21 812							
Net	R0200	36 907	37 740							
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	40 602	59 555							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-	-							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0240	3 696	21 812							
Net	R0300	36 907	37 743							
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	26 625	13 143							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	-							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0340	1 074	5 174							
Net	R0400	25 551	7 969							
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	-	8 453							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0440	-	4 835							
Net	R0500	-	3 618							
Dépenses engagées	R0550	19 103	11 409							
Autres dépenses	R1200	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses	R1300	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée			Total	
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110							100 154	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							-	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							-	
Part des réassureurs	R0140							25 507	
Net	R0200							74 647	
Primes acquises								-	
Brut – assurance directe	R0210							100 157	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							-	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							-	
Part des réassureurs	R0240							25 507	
Net	R0300							74 650	
Charge des sinistres								-	
Brut – assurance directe	R0310							39 768	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							-	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							-	
Part des réassureurs	R0340							6 247	
Net	R0400							33 520	
Variation des autres provisions techniques								-	
Brut – assurance directe	R0410							8 453	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							-	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							-	
Part des réassureurs	R0440							4 835	
Net	R0500							3 618	
Dépenses engagées	R0550							30 512	
Autres dépenses	R1200							-	
Total des dépenses	R1300							30 512	

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	26 904	285 640	9 420	62 553	-	-	1 920	3 561	389 998
Part des réassureurs	R1420	12 037	2 237	-	29 327	-	-	218	734	44 553
Net	R1500	14 867	283 402	9 420	33 226	-	-	1 702	2 827	345 445
Primes acquises										
Brut	R1510	26 830	285 640	9 420	62 553	-	-	1 920	3 561	389 924
Part des réassureurs	R1520	12 037	2 237	-	29 327	-	-	218	734	44 553
Net	R1600	14 793	283 402	9 420	33 226	-	-	1 702	2 827	345 371
Charge des sinistres										
Brut	R1610	5 369	321 296	1 649	26 365	3 192	-	837	2 010	352 661
Part des réassureurs	R1620	2 205	662	-	10 694	464	-	68	1	13 030
Net	R1700	3 164	320 634	1 649	15 670	2 728	-	768	2 009	339 631
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	964	93 816	8 881	5 075	1 930	-	97	34	76 834
Part des réassureurs	R1720	629	206	-	2 994	-	-	9	12	2 592
Net	R1800	1 594	94 023	8 881	2 081	1 930	-	89	21	79 426
Dépenses engagées	R1900	4 079	82 855	993	29 611	389	-	756	1 212	119 894
Autres dépenses	R2500	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses	R2600	-	-	-	-	-	-	-	-	119 894

Tableau S.12.01.02 : Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0		0			0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0		0			0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque								
Meilleure estimation								
Meilleure estimation brute	R0030	3 117 168	28 448	0		-74 214	0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	171	0	0		-27 517	0	0
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090	3 116 997	28 448	0		-46 697	0	0
Marge de risque	R0100	73 836	302		19 748			0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques								
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0		0			0
Meilleure estimation	R0120	0	0	0		0	0	0
Marge de risque	R0130	0	0		0			0
Provisions techniques – Total	R0200	3 191 003	28 750		-26 949			0

Provisions techniques calculées comme un tout
 Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout

Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque

Meilleure estimation

Meilleure estimation brute
 Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie

Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total

Marge de risque

Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques

Provisions techniques calculées comme un tout

Meilleure estimation

Marge de risque

	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)	
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
R0010	0	0	0			0	0	0
R0020	0	0	0			0	0	0
R0030	7292	3078693		15985	0	16980	916	33881
R0080	0	-27346		5280	0	7272	0	12552
R0090	7292	3106039		10705	0	9708	916	21329
R0100	1138	95024	2876			336	193	3405
R0110	0	0	0			0	0	0
R0120	0	0		0	0	0	0	0
R0130	0	0	0			0	0	0

Provisions techniques – Total

R0200	8430	3201233	18861	X	17316	1110	37286
--------------	------	---------	-------	---	-------	------	-------

Tableau S17.01.02 : Provisions techniques non-vie

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie		
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle		Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0														0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0														0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Provisions pour primes																	
Brut	R0060	17	- 9 586														- 9 569
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140																
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-	5 756														- 5 756
Provisions pour sinistres																	
Brut	R0160	17	- 3 830														- 3 813
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	3 374	12 760														16 134
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	110	4 492														4 602
Total meilleure estimation – brut	R0260	3 263	8 268														11 532
Total meilleure estimation – net	R0270	3 391	3 174														6 565
Marge de risque	R0280	3 281	4 438														7 719
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques	R0290	821	1 207														2 028
Provisions techniques calculées comme un tout	R0300	-	-														-
Meilleure estimation	R0310	-	-														-
Marge de risque	R0320	-	-														-
Provisions techniques – Total	R0330	4 212	4 381														8 593
Provisions techniques – Total	R0340	110	- 1 264														- 1 154
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total																	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie		4 102	5 645														9 747

Tableau S19.01.21 : Sinistres en non-vie

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année	Année de développement											Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)				
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +						
Précédentes	R0100																
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	10703	3264	875	280												15122
N-2	R0230	22982	4551	888													28422
N-1	R0240	27681	4660														32341
N	R0250	26853															26853
Total	R0260																102738

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(valeur absolue)

Année de développement

Année	Année de développement											Fin d'année (donnée s actualisé es)				
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +					
Précédentes	R0100														R0100	C0360
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		R0160	
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		R0170	
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		R0180	
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		R0190	
N-5	R0200	0	0	149,91	0	0	0	0	0	0	0	0	0		R0200	
N-4	R0210	0	379,53	987,74	0	0	0	0	0	0	0	0	0		R0210	
N-3	R0220	8344,4	1816,4	108,82	0	0	0	0	0	0	0	0	0		R0220	0,13355
N-2	R0230	14484	251,07	180,95	0	0	0	0	0	0	0	0	0		R0230	175,202
N-1	R0240	17763	809,44	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		R0240	783,734
N	R0250	15669	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		R0250	15174,7
Total	R0260														R0260	16133,8

Tableau S.22.01.21 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

	Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
Provisions techniques	3 219 596	-	-	30 304	-
Fonds propres de base	1 333 704	-	-	22 559	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	1 333 704	-	-	22 559	-
Capital de solvabilité requis	574 499	-	-	1 338	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	1 333 704	-	-	22 559	-
Minimum de capital requis	143 625	-	-	334	-

Tableau S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis pour les entreprises qui utilisent la formule standard

	Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
Risque de marché	962 729		
Risque de défaut de la contrepartie	17 478		
Risque de souscription en vie	312 287	aucun	
Risque de souscription en santé	26 957	aucun	
Risque de souscription en non-vie	-	aucun	
Diversification	- 222 050		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	-		
Capital de solvabilité requis de base	1 097 401		

Calcul du capital de solvabilité requis

Risque opérationnel	17 749
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	- 340 632
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	- 200 019
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	574 499
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	-
Capital de solvabilité requis	574 499
Autres informations sur le SCR	
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	-
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	-

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat Minimum de capital requis MCR _(L,NL)	Résultat Minimum de capital requis MCR _(L,L)
6 201	76 348

Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties
 Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures
 Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte
 Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé
 Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
-		2 641 017	
-		563 180	
-		28 448	
21 329		-	
	8 218 245		11 023 530

Calcul du MCR global

MCR linéaire
 Capital de solvabilité requis
 Plafond du MCR
 Plancher du MCR
 MCR combiné
 Seuil plancher absolu du MCR

88 564
574 499
258 524
143 625
143 625
6 200

Minimum de capital requis

143 625

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

Montant notionnel du MCR linéaire
 Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)
 Plafond du montant notionnel du MCR
 Plancher du montant notionnel du MCR
 Montant notionnel du MCR combiné
 Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR
 Montant notionnel du MCR

Activités en non-vie	Activités en vie
12 216	76 348
79 242	495 257
35 659	222 866
19 810	123 814
19 810	123 814
2 500	3 700
19 810	123 814